

**DELIBERATION N° 19/220 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'ANNEE 2018**

SEANCE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Muriel FAGNI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Xavier LACOMBE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Frédérique DENSARI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François BENEDETTI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Pierre-Jean LUCIANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 4422-27,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2019-33 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 juin 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (39 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (18), « Corsica Libera » (11) et « Partitu di a Nazione Corsa » (10) ; 16 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Per l'Avvene » (10) et « Andà per dumane (6) ; 2 Non-participations : les représentantes du groupe « La Corse dans la République »),

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2018, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales,

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

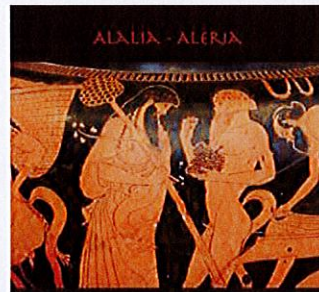
Jean-Guy TALAMONI



Raportu Rapport



d'Attività d'Activité

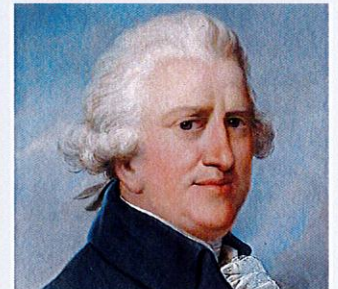


Sulidarità
Solidarité

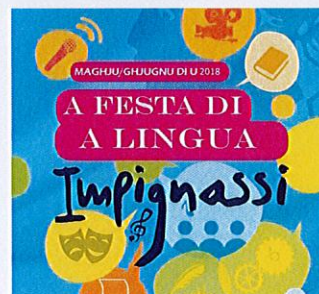
2018



Spannamentu
Épanouissement



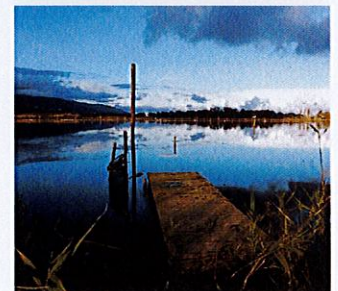
Innuvazione
Innovation



Attrattività
Attractivité

Numata
Rayonnement

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**





Prisintatu cù u contu amministrativu, u raportu d'attività deve ristituiscè in modu sinteticu è tecnicu u travagliu rializatu da i servizii di a Cullettività di Corsica durante un annu.

Di sicuru l'annata 2018 hè stata propiu particolare.

Prima perchè ripresenta l'iniziu di un' epica nova, cù a creazione è a stallazione di un'istituzione nata da l'adunita di trè cullettività.

Si n'hè dettu assai nantu à st'annata 2018, certe volte in termini fora misura è inghjusti ; unipochi annunziavanu senza altru a sfraiata, a paralisia, o ancu « un'annata bianca », in particolare per l'investimentu.

Hè certa ch'è u 2018 hè statu un annu di messa in cantieru, cun le so difficoltà, tensione è ritardi. S'hè pussutu osservà certe debulezze o mancanze in la gestione di e risorse umane o in l'amministrazione generale. Òn pudia andà altrimenti, perchè si sò aghjunte - è ci sò sempre - trè categurie d'impetti ch'è custringhjenu l'azzione.

Da una parte, una fusione hè sempre un pruceddu istituzionale, urganizaziunale, amministrativu è umanu di una complessità tremenda è in stu casu ùn ci era nisun paragone nò precedente, postu ch'è si trattava di adunisce una cullettività « sui generis » è dui dipartimenti ch'è s'eranu sviluppati sicondu signe proprie particularità.

Da l'atra parte, perchè u calendariu elettorale (una prima mandatura di appena dui anni, ch'è stata dedicata pè una parte à addirizzà e finanze di a CTC insumata di pagamenti firmendu da fà, sinu à 100 milioni d'eurò, è una siconda, quella di a fusione stessa, di solu quattru anni) hà staccatu duie mandature è l'hà accurtatu, invece ch'è una mandatura piena di sei anni avaria permessu di cunduce un'azzione publica più serena.

Infine, perchè dappoi un annu, l'azzione di a Cullettività di Corsica si scrive in un cuntestu di raporti difficili cù u Statu, ciò ch'è accresce i problemi scuntrati, includendu certi duminii strategichi.

Malgratu a carica impurtante di travagliu è isse difficoltà, funziunarii è agenti di a Cullettività ci l'anu fatta à risponderi à a sfida è à stabilisce e fundazione principale di a nova istituzione.

Meghju, issu travagliu di custruzione, pè u più fattu nantu à risorse interne, mantinendu attempu, è ancu rinfurzendu, e capacità d'azzione di a Cullettività di Corsica à prò di i beneficiarii, l'attori è i citatini.

Cun l'impegnu sodu di i so eletti, di i so agenti è funziunarii, a Cullettività di Corsica hà sapiutu ripresentà subitu da a prima annata di a so esistenza, l'istituzione ch'è garantisce l'interessi murali è materiali di a Corsica è di u so populu.

Leghje u raportu, ch'ùn si vole cumpletu ma descrittivu, permette di misurà megliu u travagliu cullettivu rializatu.

In quantu à u metudu, i principii di ghjustizia, di sulidarità è di demucrazia, sò stati messi in opera in modu operaziunale, tantu à u livellu internu (elezione sindacale ; funziunamentu di l'istanze ripresentative, decisione forte in u duminu sociale), ch'è pè e rilazione cù i soci di a Cullettività di Corsica, l'altre cullettività, è i citatini : regulamenti di l'aiuti ; parechje riunione setturiale cù e forze economiche, sociale è associative ; impegnu maiò di l'istanze consultative (CESEC ; Camera di i territorii ; Assemblea di a giuventù); istituzione di una Cunferenza sociale...

In quantu à e pulitiche publice, hè stata assicurata a cuntinuità di u serviziu publicu in duminii strategichi è sensibili cum'è e sulidarità umane, u sviluppu di l'infrastrutture o l'accumpagnamentu di e cumune di i territorii.

Fù cusì à l'occasione di fenomeni naturali è climatichi gravissimi (fochi di Chjatra, Cervioni è Sant'Andria di u Cutone, timpesta Adrian).

A Cullettività hà dinù ingagiatu in u 2018 cantieri maiò pè l'avvene di a Corsica è di i Corsi : una gestione virtuosa è à longu andà di e rumenzule ; a sparghjera di a cunnessione ultralestra cù u votu di a DSP, settori strategichi ammaistrati di megliu, cum'è i trasporti, l'acqua, o a transizione energetica, l'impurtanza data à e pulitiche di l'educazione è di a furmazione, l'impegnu incalcatu à prò di l'internu è di a muntagna, l'apertura euromediterranea, a priservazione di a leia di u populu corsu cù a so terra, u sviluppu à longu andà in core à tutte e pulitiche publiche ...

Hà mossu dinù a messa in opera concreta di una visione strategica chì mette l'Omu in core à u prugettu di sucetà : lotta contru à a puvertà è a precarietà ; lingua, cultura è patrimoniu da elementi d'identità, d'integrazione è di cuesione ; agricultura pruduttiva ; pattu pè a ghjuventù ; pruposte nuvatrice in u duminiu economicu è suciale, cum'è par esempiu u spurtellu di prodotti di prima necessità « À bon pattu ».

Infine, hà cuntinuatà à dumandà à u Statu di piglià in contu, in ogni dimensione soia, u fattu democraticu spressu da u suffragiu universale di dicembre di u 2017.

Si ritrova a traduzione finanziaria di tutte l'andature mosse in i risultati di u contu amministrativu.

Un contu amministrativu chì riflette e prime concretizzazione di u prugettu puliticu validatu da u votu di u 2017.

Un contu amministrativu chì cunferma u rispettu di l'ingaggiamenti presi davanti à i Corsi.

Un contu amministrativu chì sprime una vulintà : quella, serena è bella soda, di cuntinuà in lu sensu di l'emancipazione, pè issu paese è pè issu populu.

Un paese da fà.

Un paese chì si face.

È cusì sia.

Gilles SIMEONI

Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica



Présenté concomitamment au compte administratif, le rapport d'activité a vocation à restituer, sous une forme volontairement synthétique et technique, le travail réalisé par les services de la Collectivité de Corse durant une année.

Celle de 2018 fut à l'évidence une année très particulière.

Tout d'abord parce qu'elle marque une ère nouvelle, avec la création et la mise en place d'une institution née de la fusion de trois collectivités.

Beaucoup aura été dit sur cette année 2018, parfois de manière excessive et injuste, certains ne craignant pas de prédire l'effondrement, la paralysie, ou encore une « année blanche », concernant par exemple l'investissement.

Certes, l'année 2018 a été une année de chantier, avec son lot de difficultés, de retards et de tensions. Certaines faiblesses ou carences, dans la gestion des ressources humaines comme dans l'administration générale, ont pu se faire jour. Il ne pouvait en être autrement, car il a fallu gérer – et cela continue à être le cas – trois catégories de contraintes cumulatives.

D'une part, une fusion est toujours un processus institutionnel, organisationnel, administratif et humain d'une extrême complexité. Une complexité ici sans précédent ni équivalent, s'agissant de fusionner une collectivité territoriale « sui generis » et deux départements s'étant chacun développé selon des particularités propres.

D'autre part, parce que le calendrier électoral (une première mandature de deux ans à peine, dont une partie consacrée à redresser financièrement la CTC plombée par des impayés à concurrence de près de 100 M€ ; et une deuxième, celle de

la fusion stricto sensu, de quatre ans seulement) a conduit à une scansion en deux périodes raccourcies en lieu et place de la durée normale de six ans d'une mandature, laquelle permet un déploiement plus serein de l'action publique.

Enfin, parce que l'action de la Collectivité de Corse s'est inscrite, depuis un an, dans un contexte de rapports politiquement difficiles avec l'Etat, accroissant les difficultés rencontrées y compris dans certains secteurs stratégiques.

Malgré l'ampleur de la tâche et son caractère ardu, les fonctionnaires et agents de la Collectivité ont su relever le défi et bâtir en grande partie les fondations de la nouvelle institution.

Mieux encore, ce travail de construction, en grande partie interne, s'est fait concomitamment avec le maintien, voire le renforcement, de la capacité d'agir de la Collectivité de Corse au service des usagers, des acteurs et des citoyens. Grâce à l'engagement sans faille de ses élus, et de ses agents et fonctionnaires, la Collectivité de Corse s'est affirmée, dès sa première année d'existence, comme l'institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple.

La lecture du rapport, volontairement descriptif et non exhaustif, permet de mieux prendre la mesure du travail collectif accompli.

En termes de méthode, les principes d'équité, de solidarité, et de démocratie, ont été mis en œuvre et déclinés de façon opérationnelle, tant au plan interne (élections syndicales ; fonctionnement des instances représentatives ; décisions fortes au plan social), que dans les relations avec les partenaires de la Collectivité de Corse, les autres collectivités, et les citoyens : règlements des aides ; multiples réunions sectorielles avec les forces économiques, sociales, et associatives ; large implication des instances consultatives (CESEC ; Chambre des territoires ; Assemblea di a ghjuventù); institution d'une Conférence sociale...

En termes de politiques publiques, la continuité du service public a été assurée dans des registres aussi stratégiques et sensibles que les solidarités humaines, le développement des infrastructures ou l'accompagnement des communes et des territoires. Elle s'est manifestée à l'occasion d'évènements naturels et climatiques dramatiques (incendies de Chiatra, Cervione et Sant'Andria di u Cutone, tempête Adrian).

La Collectivité a par ailleurs poursuivi ou engagé en 2018 des chantiers majeurs pour l'avenir de la Corse et des Corses : une gestion durable et vertueuse des déchets ; le déploiement du très haut débit, avec le vote de la DSP, la maîtrise renforcée de secteurs stratégiques comme les transports, l'eau, ou la transition énergétique, l'importance conférée aux politiques de l'éducation et de la formation, l'engagement réaffirmé en faveur de l'intérieur et de la montagne, l'ouverture euro-méditerranéenne, la préservation du lien entre le peuple corse et sa terre, le développement durable au cœur de toutes les politiques publiques...

Elle a également commencé à mettre en œuvre concrètement une vision stratégique qui place l'Homme au centre du projet de société : lutte contre la pauvreté et la précarité ; langue, culture et patrimoine comme éléments d'identité, d'intégration, et de cohésion ; agriculture productive ; pacte pour la jeunesse ; propositions innovantes dans le domaine économique et social, comme par exemple le panier de produits de première nécessité « à bon prix ».

Enfin, elle a continué à demander à l'Etat la prise en compte, dans toutes ses dimensions, du fait démocratique tel qu'il s'est exprimé à travers le suffrage universel en décembre 2017.

Toutes ces dynamiques se retrouvent, dans leur version financière, dans les résultats du compte administratif.

Un compte administratif qui reflète les premières concrétisations du projet politique validé par les urnes en 2017.

Un compte administratif qui confirme le respect des engagements pris devant les Corses.

Un compte administratif qui exprime une volonté : celle, sereine et inébranlable, de continuer dans la voie de l'émancipation, pour ce pays et pour ce peuple.

Un paese da fà.

Un paese chi si face.

E cusi sia.

Gilles SIMEONI

Président du Conseil exécutif
de Corse



2018, l'annata di a sfida per l'amministrazione territoriale !

Anova Cullettività di Corsica, indiana in un prucessu di fusione unicu in a storia di e cullettività territoriale, hà pussutu cuntà nantu à l'impegnu è u travagliu esemplare di i so agenti chì anu permessu chì l'ughjettivi arrestati fussinu accimati.

Stu raportu d'attività testimuniegghja di u travagliu rializatu è di i risultati concreti ottenuti. Puru s'ellu ci vole à dì chì a nova Cullettività hè di punta à difficoltà è pensieri legittimi ; certi servizii è agenti si sò trovi in situazione delicate. Ma a cuntinuità di l'azione pubblica hè stata assicurata in tuttu, vogliu incalcà stu puntu. Nisunu ritardu pè e paghe, e prestazione suciale, u regulamentu di e sovvenzione à i terzi è i servizii anu ancu rispostu à l'urgenze. Era un ughjettivu di primura pè u 2018.

À listessu tempu, emu creatu punti di referimentu tantu pè i nostri partenarii, per ciò chì tocca à i regulamenti di l'aiuti o i dispositivi di sustegnu, chè pè i nostri agenti. Avemu compiu l'organigramma in un annu è riorganizatu i prucedimenti amministrativi.

Cuscenti di custruì l'avvene, avemu ancu anticipatu ! A cartografia di i mistieri è u pianu di furmazione di l'agenti sò in ballu. Emu lanciati i prugetti di direzione chì anu da assestà è sicurizà a missione di ognunu.

Anu fattu belli progressi e riflessione in quantu à l'armunizazione di u regime di l'indennità, di u tempu di travagliu è di i sistemi d'infurmazione. L'azione suciale, chì era a nostra primura, hè guasi compia è sarà propiu ammanita in u 2019.

Pè a Corsica, i prugetti d'avvene sò in anda : e delegazione di serviziu publicu aeriu è marittimu, quella nantu à u sviluppu di a fibra à ultravelocità, u pianu d'investimentu pè u sviluppu di i licei è cullegi, e chjame à prugetti pè l'accoglienza in casa di e persone attempate è a lista ùn hè manc' appena cumpletta.

In u 2019, emu purtatu i nostri sforzi nantu à u serviziu à i citadini è l'assestu territorializatu di e missione di nostru, da risponde sempre di megliu, in modu cuncretu è à ghjuvure, à i bisogni di l'abitanti è di i rughjoni, à u più vicinu di i lochi di vita.

Travaglià insieme è dà sensu à a nostra azione sò e nostre duie primure maiò. Una di e sfide pè issa siconda annata hè chì tutti i quatri è agenti travaglinu in una cuesione cumpiuta, cù u sensu di a ghjustizia, di a trasparenza è di una sicurezza ghjuridica ottima, cumu l'avemu rammintata parechje volte.

Per cunclude, cun forza vogliu rende torna omaggiu à tutti l'agenti, salutendu i sforzi rializati è u so impegnu à prò di u serviziu publicu è riguardu à a custruzione di a nostra entità cumuna nuvella.

Jean-Louis SANTONI

Direttore Generale di i Servizi



2018, l'année du défi pour l'administration territoriale !

Engagée dans un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales, la nouvelle Collectivité de Corse a pu compter sur l'investissement

de ses agents qui ont fourni un travail exemplaire et qui ont permis que les objectifs fixés aient pu être atteints.

Ce rapport d'activité atteste du travail immense et des résultats concrets qui ont été réalisés. Certes la nouvelle collectivité rencontre des difficultés et des inquiétudes légitimes ; des services et des agents se sont retrouvés dans des situations complexes, c'est une réalité qu'on ne peut nier. Mais j'affirme que la continuité de l'action publique a été assurée en totalité. Aucun retard concernant le paiement des salaires, des prestations sociales, des règlements des subventions aux tiers, les services ont également répondu aux urgences. C'était un objectif primordial pour 2018.

Dans un même temps, des repères ont été créés tant avec nos partenaires, en matière de règlements d'aide ou de dispositifs de soutien, que pour les agents. Nous avons finalisé l'organigramme en un an et réorganisé les circuits internes.

Conscients que nous construisons l'avenir, nous avons également anticipé ! La cartographie des métiers et le plan de formation des agents sont en cours. Nous avons en parallèle lancé les projets de direction qui structureront et sécuriseront les missions de tous.

Les réflexions sur l'harmonisation du régime indemnitaire, du temps de travail et des systèmes d'information ont bien avancé. L'action sociale, qui était une priorité, arrive à maturité et sera complètement opérationnelle en 2019.

Pour la Corse, des projets d'avenir ont été lancés : les délégations de service public aérienne et maritime, celle sur le développement de la fibre à très haut débit sur toute la Corse, le plan d'investissement pour le développement des lycées et collèges, les appels à projet pour des accueils à domicile pour les personnes âgées et la liste est loin d'être exhaustive.

En 2019, nos efforts seront axés sur le service rendu aux citoyens et le maillage territorialisé de nos missions, pour répondre toujours plus concrètement et efficacement aux habitants et aux territoires, au plus près des lieux de vie.

Travailler ensemble et donner du sens à notre action sont nos deux priorités. Un des défis pour cette deuxième année est que l'ensemble des cadres et des agents travaillent en parfaite cohésion, avec le sens plusieurs fois affirmé de l'équité, de la transparence et d'une sécurité juridique optimale.

Je veux conclure en rendant une nouvelle fois à l'ensemble des agents un hommage appuyé et en saluant l'effort accompli et le dévouement en faveur du service public et vis-à-vis de la construction de notre nouvelle entité commune.

Jean-Louis SANTONI
Directeur Général des Services

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE



			<p>L'istituzione territoriale L'institution territoriale</p> <p>12</p>
			<p>Un'amministrazione nuvatrice è efficiente Une administration innovante et performante</p> <p>25</p>
	<p>Una sucetà di e sulidarità Une société des solidarités</p> <p>35</p>	<p>A tramandera di i sapè è u spannamentu La transmission des savoirs et l'épanouissement</p> <p>45</p>	
<p>U sviluppu à longu andà Le développement durable</p> <p>56</p>	<p>L'assestu di u territoriu L'aménagement du territoire</p> <p>68</p>		<p>L'ecchippamenti strutturanti è l'ufferta di servizii Les équipements structurants et l'offre de service</p> <p>75</p>
<p>U sviluppu economicu è e strutture pruduttive Le développement économique et l'appareil productif</p> <p>85</p>	<p>A numata di a Corsica Le rayonnement de la Corse</p> <p>94</p>	<p>A situazione finanziaria La situation financière</p> <p>101</p>	

SOMMAIRE

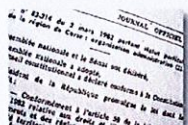
I. L'INSTITUTION TERRITORIALE -----	12
<i>La fusion des trois collectivités</i> -----	12
<i>Le fonctionnement de l'institution territoriale</i> -----	14
<i>L'Assemblée de Corse et ses commissions</i> -----	15
<i>Le Conseil exécutif de Corse</i> -----	17
<i>Les offices et agences</i> -----	19
<i>Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse</i> -----	20
<i>La Chambre des territoires de Corse</i> -----	21
<i>L'Assemblea di a Giuventù</i> -----	22
<i>Chiffres clés</i> -----	23
<i>Les temps forts de 2018</i> -----	24
<i>L'organigramme des services</i> -----	
II. 2018, AN I - UNE COLLECTIVITÉ EN FUSION ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE -----	25
<i>Structurer l'administration territoriale</i> -----	26
<i>Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</i> -----	28
<i>Élaborer un budget dans un cadre harmonisé</i> -----	30
<i>Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de routes</i> -----	31
<i>Mettre en place les procédures, règlements et outils nécessaires</i> -----	32
<i>Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXI^{ème} siècle</i> -----	34
III. LES POLITIQUES PUBLIQUES -----	35
AXE 1. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS -----	35
<i>Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</i> -----	39
<i>L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</i> -----	41
<i>La protection de l'enfance et de la famille</i> -----	43
<i>Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</i> -----	44
AXE 2. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS -----	45
<i>L'enseignement, la recherche et la formation</i> -----	47
<i>La langue corse</i> -----	49
<i>La culture</i> -----	50
<i>Le patrimoine</i> -----	52
<i>Le sport</i> -----	54
<i>La jeunesse</i> -----	55

AXE 3. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	56
<i>La politique de l'eau</i>	58
<i>La protection de l'environnement et des biodiversités</i>	60
<i>La politique de transition énergétique</i>	65
<i>Le traitement des déchets et l'économie circulaire</i>	67
AXE 4. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	68
<i>La vie locale et l'animation des territoires</i>	70
<i>L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</i>	72
<i>La politique foncière</i>	73
AXE 5. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE	75
<i>La continuité territoriale</i>	77
<i>Les infrastructures routières</i>	78
<i>Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	80
<i>Les transports ferroviaires et la politique d'intermodalité</i>	81
<i>Les transports interurbains et scolaires</i>	83
<i>L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</i>	84
AXE 6. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF	85
<i>Le développement agricole, rural et forestier</i>	86
<i>Le soutien aux entreprises</i>	88
<i>La pêche et les activités aquacoles</i>	90
<i>Le développement touristique</i>	92
AXE 7. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN	94
<i>La programmation et la gestion des fonds européens</i>	96
<i>La coopération territoriale</i>	99
<i>Les relations méditerranéennes, européennes et internationales</i>	100
<i>La préparation de l'après 2020</i>	102
IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE	103

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

La fusion des trois collectivités

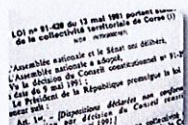
Le statut particulier de la Corse est le fruit de plusieurs réformes successives échelonnées entre 1982 et 2018.



La loi n° 82-214 du 2 mars 1982 a institué le premier statut particulier de la Corse

Le statut de la Corse de 1982 a été pionnier dans le mouvement général de décentralisation en France. Les régions de droit commun n'ont, en effet, été mises en place qu'en 1986. Ce statut va principalement donner naissance à un véritable organe politique, l'Assemblée de Corse (et non pas le « conseil régional »).

L'Assemblée de Corse comportait 61 membres, élus en un seul tour de scrutin à l'échelle de l'île. Elle est installée en août 1982 et délibère sur « les affaires de la Corse » en vertu d'une clause de compétence générale. Cependant, ses pouvoirs apparaîtront vite insuffisants, tandis que le mode d'élection favorisant une dispersion excessive des listes va compliquer l'émergence de majorités stables. L'Assemblée est dissoute en 1984. A noter que l'Assemblée était assistée jusqu'en 1991 de deux conseils consultatifs : le conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie, et le conseil économique et social.



La loi n° 91-428 du 13 mai 1991 a créé la Collectivité Territoriale de Corse (CTC)

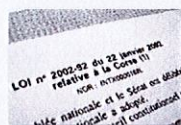
Le deuxième texte de loi va chercher à rendre l'organisation de l'institution plus performante. Le principe d'une assemblée élue à la proportionnelle est maintenu mais son format va être réduit (51 membres au lieu de 61) et son mode de scrutin est révisé de façon à faciliter l'émergence d'une majorité. Enfin, l'organe exécutif est séparé de l'organe délibérant. Il est à relever que le projet de loi établi par le gouvernement et voté par le Parlement reconnaissait « le peuple corse, composante du peuple français », mais cette disposition fut censurée par le Conseil constitutionnel.

Les compétences et les moyens de la CTC vont être étendus autour de deux axes :

1. le développement économique et social avec les transports (service public aérien et maritime, chemin de fer, routes nationales, haut débit), les aides à l'économie (agriculture, tourisme, pêche notamment), la formation (formation professionnelle, cartes et équipements scolaires et universitaires) ;

2. la promotion de l'identité, par la valorisation de la langue et de la culture corses, la protection du patrimoine et la préservation de l'environnement naturel.

Pour mieux symboliser ces changements, la région de Corse devient une collectivité territoriale « sui generis » et son nom change en conséquence : la Collectivité Territoriale de Corse. Quant aux deux conseils consultatifs, ils fusionneront au sein du nouveau Conseil économique, social et culturel, composé de 51 membres.



La loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 a élargi les compétences et les moyens de la CTC

Devant la persistance d'un certain nombre de difficultés politiques, économiques ou sociales, le gouvernement va proposer un nouveau texte de loi qu'il souhaite écrire en concertation avec les élus, sous la « matrice » de l'Assemblée de Corse. Les discussions vont d'abord se dérouler en Corse, puis avec le Gouvernement à l'hôtel Matignon et enfin, au Parlement. Au plan institutionnel, elles vont porter, comme lors des réformes précédentes, sur une extension assez conséquente des compétences et des moyens : transfert de la propriété et de la gestion des forêts domaniales, des ports et aéroports principaux, du chemin de fer, des ouvrages hydrauliques, de biens culturels et universitaires, etc.

Des lois ultérieures de droit commun complètent ce panel de compétences et d'outils pour les mettre en œuvre (transferts des agents techniques des collèges et lycées, création d'un office foncier, transfert du centre du sport et de la jeunesse, transfert de l'autorité de gestion et de paiement des fonds européens...).

Pour autant, d'autres volets techniques de la réforme de 2002, plus innovants, ont caractérisé ce que l'on appellera le « processus de Matignon ».

Pour répondre au retard séculaire en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures qui pénalise le développement économique et social de la Corse, le Gouvernement propose un programme exceptionnel d'investissements, le PEI, qu'il chiffrera à 2 milliards d'euros sur 15 ans, dont l'Etat devra assurer, en principe, la majorité du financement (70 %).

L'Assemblée de Corse avait jusqu'alors la responsabilité d'élaborer à la fois un plan de développement et un schéma d'aménagement. Le 1^{er} a été adopté en 1995, le second n'a jamais été réalisé.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Il devait répartir les activités sur le territoire et surtout, fixer les grands usages au niveau des sols (agricoles, touristiques, écologiques, etc.). Elus et Gouvernement en tirent la leçon en facilitant la procédure et en réunissant plan et schéma dans un seul document : le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), qui sera finalement approuvé en 2015.

En revanche, toujours dans le domaine strictement institutionnel, deux autres attentes avaient été exprimées. La première, qui sera rejetée par le Conseil constitutionnel, concernait un pouvoir d'adaptation des lois nationales aux réalités de la Corse. La seconde concernait la rationalisation des administrations locales. Le Gouvernement accepte le principe de la fusion des trois principales collectivités, la CTC et les deux Départements ; mais le 6 juillet 2003, ce projet sera abandonné (51 % de « non » au référendum local).

Ces deux questions, restées alors non résolues, se retrouvent au centre des discussions lors de la réforme suivante.

2018 : la mise en place de la Collectivité de Corse, issue de la fusion entre la CTC et les Conseils départementaux.

En 2008, l'Assemblée de Corse va être chargée d'élaborer des propositions dans le cadre de la réforme nationale des collectivités territoriales. Dans un premier temps, sa majorité de droite demandera à être exclue de cette réforme qui vise à créer un élu unique pour les conseils régionaux et départementaux : la Corse ne sera donc pas concernée par la loi de décembre 2010.

Dans un second temps, la nouvelle majorité issue des urnes en 2010 demandera à une commission des compétences législatives et réglementaires, présidée par Pierre CHAUBON, d'engager une large concertation avec toutes les forces politiques, les élus des principales collectivités et les représentants des milieux socioprofessionnels.

En 2014, cette commission rendra son rapport à l'Assemblée de Corse qui, le 19 décembre, adopte à une large majorité un cadre ambitieux de propositions.

Deux mesures en ressortent plus particulièrement au plan institutionnel : la demande d'une mention de la Corse dans la Constitution, de façon à autoriser l'adaptation des textes de loi aux spécificités de l'île, et la fusion de la CTC et des deux Conseils départementaux.

Le Président de la République, François HOLLANDE, n'exprime pas formellement d'opposition à l'inscription de la Corse dans la Constitution, mais fait valoir l'absence de majorité au Parlement pour l'approuver.

En revanche, il retient l'idée de la fusion et propose de la faire voter, avant la fin du quinquennat, en intégrant à la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 un article 30 qui devra être précisé par voie d'ordonnances. Il propose aux élus de la Corse de contribuer à la définition du contenu de ces ordonnances.

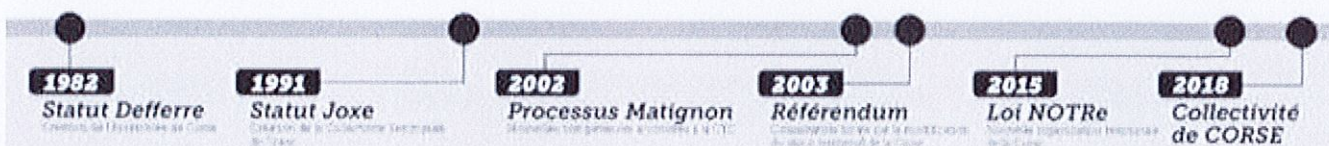
Ainsi, la majorité nationaliste élue en décembre 2015 et l'opposition participeront, avec d'autres élus, à la mise en œuvre de cette co-construction au premier semestre 2016.



La construction de la Collectivité de Corse

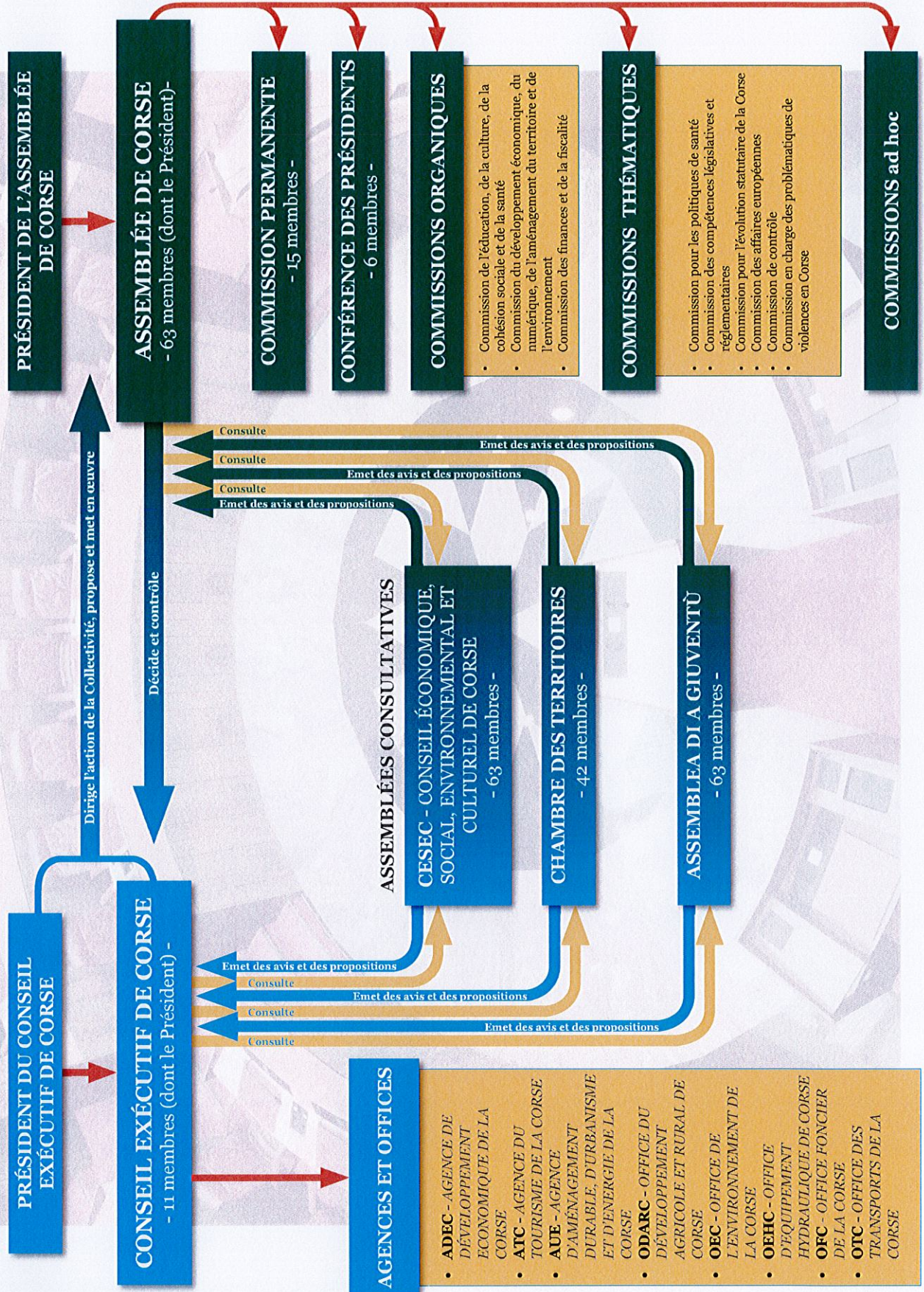
Trois projets d'ordonnances ont été ratifiés par la loi n°2017-289 du 21 février 2017 : la première pour préciser la forme des nouvelles institutions, la deuxième pour mettre en commun les moyens budgétaires des trois collectivités concernées et la troisième pour régler certains détails du système électoral.

Entre l'article 30 de la loi NOTRe et les ordonnances venues le compléter, le cadre de la nouvelle collectivité unifiée est donc posé.



I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Le fonctionnement de l'institution territoriale



I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

L'Assemblée de Corse et ses commissions

L'Assemblée de Corse, créée en 1982 avec le premier statut particulier de la Corse, se compose de **63** conseillers élus pour 6 ans, au scrutin proportionnel à deux tours et sur des listes de candidats respectant la parité hommes / femmes. Organe délibérant de la Collectivité de Corse, elle a une compétence générale sur « les affaires de la Corse » ce qui en fait, outre ses fonctions de décision dans les domaines d'attribution de la Collectivité de Corse, et de contrôle de l'action du Conseil exécutif, le lieu privilégié de la démocratie et du débat public dans l'île.



La **séance publique**, au moins une fois par mois, est le temps fort de son activité. Elle a été préparée en amont par les réunions des trois commissions organiques et de la Commission permanente. Elle commence par une séquence d'une heure télévisée, consacrée aux **questions orales** d'actualité, posées par les élus de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif. Elle se poursuit par l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, qui peut occuper deux journées. Elle se clôt avec la discussion des **motions**, proposées par les groupes sur des sujets qu'ils considèrent prioritaires.

En 2018, l'Assemblée de Corse a tenu sa séance d'installation dès le 2 janvier. Les 63 élus se sont constitués en 5 puis **6 groupes : Femu a Corsica** (18), **Corsica Libera** (13) et **Partitu di a Nazione Corsa** (10) pour la majorité ; **Pè l'Avvene** (10),

Andà per Dumane (6) et **la Corse dans la République / A Corsica indè a Republica** (6) pour l'opposition. La Conférence des Présidents réunit régulièrement leurs responsables (6 séances en 2018).

Après avoir élu les instances de direction de la Collectivité : la **Commission permanente** chargée de l'organisation des travaux, les 2 vice-présidents et le Conseil exécutif de Corse ; l'Assemblée a adopté son règlement intérieur, elle a constitué ses commissions et désigné ses représentants dans plus de 250 organismes.

Les 14 séances publiques (22 jours, 242 heures de débats) ont vu l'adoption de 541 délibérations, 70 motions et 3 résolutions solennelles, tandis que 94 questions orales étaient posées. **La Commission permanente** s'est réunie à 12 reprises.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Les commissions organiques ont siégé à 50 reprises : **finances et fiscalité** (16) **développement économique, numérique, aménagement du territoire et environnement** (21) **éducation, culture, cohésion sociale et santé** (13).

Les commissions thématiques ont siégé à 30 reprises : **évolution statutaire et compétences législatives et réglementaires** (14) **affaires européennes** (5) **santé** (7) **violences** (2) **contrôle** (2).

Plusieurs commissions ad hoc, en outre, ont été constituées, de façon à mettre à l'agenda un sujet de préoccupation dans la population, engager une réflexion collective sur une question d'actualité ou préparer des réponses innovantes aux évolutions de la société.

Trois réunions ont été consacrées à **la langue corse**, 3 à la **politique de la pêche**, 4 aux **activités économiques du littoral**, et 1 à la **problématique des réfugiés**.

En outre, à l'initiative du **Président TALAMONI**, des commissions ad hoc ont été constituées sur l'application du dispositif «**territoires zéro chômeurs de longue durée**» (2), l'expérimentation d'un **revenu universel de base** (2) et sur la **valorisation de l'énergie thermique de la mer** (2) ; au second semestre, l'**inclusion des personnes en situation de handicap dans la société** (1), la couverture du territoire **en premiers secours PRIMURA** (1) et la constitution d'un **fonds social de solidarité** (1).

www.isula.corsica/assemblea



Première Commission permanente au Palais Lantivy à Ajaccio

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Le Conseil exécutif de Corse

Le Conseil exécutif (CE) dirige l'action de la Collectivité de Corse, notamment dans les domaines du développement économique et social, de l'action éducative et culturelle et de l'aménagement de l'espace. Il élabore, en concertation avec les collectivités locales de l'île, et met en œuvre le PADDUC. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il a vu son effectif augmenter de 9 à **11 conseillers**. Il est élu par l'Assemblée de Corse parmi ses membres lors de sa première réunion, sur la base de listes complètes ne pouvant être modifiées. Le candidat positionné en tête de la liste majoritaire devient le Président et il lui appartient de déterminer les délégations et les présidences d'offices et d'agences qu'il donnera aux autres membres. Le Président du Conseil exécutif prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le chef des services, gère le patrimoine et représente la Collectivité en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Gilles SIMEONI,

Président du Conseil exécutif de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS,

Conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales, de la politique publique de l'innovation et de la stratégie de spécialisation intelligente
Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse

Jean-Christophe ANGELINI,

Conseiller exécutif
Président de l'Agence de développement économique de la Corse et de l'Office foncier de la Corse

Josepha GIACOMETTI,

Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel

François SARGENTINI,

Conseiller exécutif
Président de l'Office de l'environnement de la Corse

Vanina BORROMEI,

Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports
Présidente de l'Office des transports de la Corse

Jean BIANCUCCI,

Conseiller exécutif
Président de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse

Bianca FAZI,

Conseillère exécutive en charge des domaines social et santé

Saveriu LUCIANI,

Conseiller exécutif en charge de la politique de la langue corse
Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse

Lauda GUIDICELLI,

Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femme-homme, du handicap, de l'innovation sociale et de la vie associative

Lionel MORTINI,

Conseiller exécutif
Président de l'Office de développement agricole et rural de Corse



La salle rénovée du CE / janvier 2018

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Installé le lendemain de son élection, le 3 janvier 2018, le Conseil exécutif de Corse s'est réuni selon un rythme quasi hebdomadaire, soit 40 réunions. En application des dispositions législatives et réglementaires et des délégations d'attributions consenties par l'Assemblée de Corse, le Président a pris plusieurs centaines d'arrêtés tendant à préciser les modalités d'application des délibérations de l'Assemblée, à fixer les règles d'organisation des services et à exercer la tutelle sur les offices et agences. Au total, le Conseil a soumis 423 rapports à l'Assemblée, adopté 704 rapports d'individualisation et examiné 270 désignations et questions diverses.

Il a individualisé 183 M€ et affecté près de 920 M€ dont 380 M€ en investissement pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité ou de tiers et 540 M€ pour les charges de fonctionnement dont les frais de personnel, les dotations et les subventions aux tiers.

Dès sa première réunion, le Conseil a lancé les travaux d'élaboration de la **feuille de route** pour la mandature 2018 - 2021, déclinée par politique publique devant l'Assemblée.

Le Président et le Conseil exécutif de Corse se sont également mobilisés, avec l'ensemble de la majorité territoriale, pour obtenir de l'Etat la prise en compte pleine et entière du fait démocratique, tel qu'il s'est exprimé par le suffrage universel en décembre 2017, et du projet politique validé par une large majorité de Corses à cette occasion : autonomie de plein droit et de plein exercice, co-officialité, statut de résident, rapprochement puis amnistie des prisonniers politiques, construction d'une solution politique dans le cadre d'un dialogue démocratique avec l'Etat.

Dans le cadre des échanges avec le Gouvernement sur les évolutions institutionnelles, le Président du Conseil exécutif de Corse a proposé une délibération n°18/042 AC du 8 mars 2018 votée par l'Assemblée de Corse à une large majorité, afin d'inscrire la Corse dans la Constitution, en vue de lui conférer des pouvoirs normatifs inédits.

Le Conseil exécutif a effectué un travail de recensement des domaines devant faire l'objet d'une habilitation ou d'un achèvement de transfert de compétences, ainsi que de proposition de simplification administrative ; autant d'éléments qui pourront être versés le moment venu dans le cadre de l'élaboration de textes spécifiques à la Corse.



I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Les agences et offices

La Collectivité de Corse dispose de huit établissements publics (EPIC) chargés de la mise en œuvre de sa politique dans chacun des secteurs d'activité concernés. Ces EPIC sont placés sous la tutelle et le contrôle de la Collectivité de Corse, présidés par un Conseiller exécutif et administrés par un conseil d'administration.



L'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) est l'outil de la Collectivité de mise en œuvre en matière de développement économique et l'interlocuteur des entreprises désirant s'implanter et se développer, ainsi que des porteurs de projets souhaitant créer une activité.

www.adec.corsica



L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) met en œuvre et coordonne la politique en matière d'environnement et de développement durable, en assurant la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse.

www.oec.corsica



L'Office des transports de la Corse (OTC) est chargé de la mise en œuvre des contrats de concession avec les compagnies de transports concessionnaires du service public et de la répartition des crédits de la continuité territoriale.

www.isula.corsica/OTC-Uffiziu-di-i-trasporti-di-a-Corsica_a99.html



L'Agence du tourisme de la Corse (ATC) met en œuvre les stratégies touristiques.

www.corsica-pro.com

www.visit-corsica.com



L'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) est chargé de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural.

www.odarc.com

www.gustidicorsica.com



L'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) assure la gestion des ressources hydrauliques de la Corse et met en œuvre les investissements hydrauliques définis par l'Assemblée de Corse.

www.oehc.corsica



Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) est chargée de coordonner et mettre en œuvre la politique en matière d'urbanisme, d'aménagement durable, d'énergie, d'air et de climat, ainsi que de suivre la mise en œuvre du PADDUC.

www.aue.corsica



L'Office foncier de la Corse (OFC), créé par la loi ALUR du 24 mars 2014, est chargé de constituer des réserves foncières pour réaliser du logement et faciliter l'aménagement du territoire en zones d'activités et en équipements collectifs.

www.isula.corsica/ofc/

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Les organes consultatifs

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse

Le CESEC a été installé le **1^{er} mars 2018** dans sa nouvelle configuration fixée par l'ordonnance du 21 novembre 2016. Désormais composé de **63 membres** répartis en trois sections (section du développement économique et social et de la prospective ; section de la culture, de la langue corse et de l'éducation ; section de l'environnement et du cadre de vie), il est consulté obligatoirement et préalablement sur tous les grands documents de planification et d'orientation de la Collectivité, les projets de délibérations relatifs à l'éducation, la culture et la langue corses et les orientations budgétaires. Il peut également être saisi par le Président du Conseil exécutif ou celui de l'Assemblée de Corse de demandes d'avis et d'études en matière économique, sociale, culturelle ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie. Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse.

Son Président, **Paul SCAGLIA**, a tracé la nouvelle feuille de route mettant en avant dynamisme, prise de conscience des enjeux et du rôle de la société civile, auto-saisine sur des sujets majeurs, indépendance d'expression et autonomie; contribution au devenir économique, social et culturel de la Corse.

La féminisation du Conseil s'est accentuée : 15 conseillères sur 63 membres ; le bureau est formé du Président, de 6 femmes et 6 hommes.

Au cours de l'année, le CESEC a tenu 98 réunions dont 9 séances plénières, rendu 84 avis et adopté 3 motions sur le domaine de Casabianca, l'augmentation des tarifs en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en Haute-Corse et l'enseignement des langues régionales dans le cadre de la réforme du lycée.

Il a souhaité faire de la problématique des déplacements médicaux une priorité. Seulement 6 mois après son installation le 18 septembre, il a adopté à l'unanimité le rapport « **Déplacements médicaux vers le continent : innover pour supprimer les inégalités territoriales** » qu'il a remis aux Présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse. Suite à ce rapport, l'Assemblée de Corse a adopté une motion reprenant les trois propositions principales. En outre, les parlementaires insulaires ont présenté une proposition de loi relative au rétablissement de la continuité territoriale des soins entre la Corse et le continent.

Il a amorcé une réflexion sur plusieurs problématiques : les déchets, les causes de la précarité en Corse, le développement du bi-plurilinguisme dans la société, la formation professionnelle.

www.isula.corsica/cesec



La Chambre des territoires

Créée par l'ordonnance de 2016, la Chambre des territoires a été installée à Bastia le **16 avril 2018**. Sa mission est de favoriser la coordination et la mise en œuvre des politiques de solidarité et de proximité avec les communes et les intercommunalités de l'île. Présidée par le Président du Conseil exécutif, elle est composée de **42 membres** dont les 10 Conseillers exécutifs, le Président de l'Assemblée de Corse et 8 Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse, les 2 Présidents des Communautés d'agglomération de Bastia et d'Aiacciu, 8 Présidents des communautés de communes, 8 représentants des communes de moins de 10 000 habitants, les 3 maires des communes de plus de 10 000 habitants, un représentant des territoires de montagne. 5 commissions ont été créées (dénégement des routes communales, urbanisme commercial, incendie, eau, littoral et protection des milieux marins). Elle a tenu **5 séances plénières**, dont une organisée dans le cadre des Assises de l'eau, **22 réunions de commissions** et adopté **21 décisions**. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des maires pour dresser un état des lieux sur les besoins du territoire en cas d'épisode neigeux, donnant lieu à une base de données et à des projets de convention entre la Collectivité et les communes pour sécuriser les interventions de viabilité hivernale. Dans le cadre de la lutte contre les incendies, une campagne de prévention a également été menée.

Outre le déneigement et les incendies, les sujets traités ont porté sur la question des déchets, la couverture numérique des territoires, la procédure de modification du PADDUC, les conventions d'action économique, le règlement transitoire des aides aux communes, intercommunalités et territoires...

textes juridiques et des actualités en lien avec les problématiques territoriales, des informations sur les projets de développement des territoires et les bonnes pratiques, les séminaires et conférences intéressant les collectivités.

www.isula.corsica/territoires

Via une **plateforme collaborative**, ont été transmis des appels à projets européens, des



I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

L'Assemblea di a Giuventù

Créée en 2016, installée en **avril 2017** pour un mandat de deux ans, cette instance consultative comporte, outre le Président de l'Assemblée de Corse, **Jean-Guy TALAMONI**, **62 membres** âgés de 16 à 25 ans. Elle sera renouvelée en avril 2019.

Respectant la parité, elle est composée de 4 collèges représentant les étudiants (21), les lycéens (10) et les actifs (8) désignés par leurs syndicats et organismes respectifs, et les candidatures individuelles (23) sélectionnés par un jury. Institution novatrice, l'Assemblea di a Giuventù vise à faciliter l'expression de la jeunesse au plus près des institutions de la Corse et sa consultation sur les principaux dossiers examinés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

A ce titre, elle s'est réunie 4 fois en séance publique, préparées par 18 réunions de commissions ou groupes de travail thématiques. 11 motions et 28 questions orales ont été présentées. Les jeunes conseillers ont donné leur avis sur le **Pattu per a Giuventù** et le **projet de réforme constitutionnelle** d'une part, auditionné d'autre part **Henry LECLERC**, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, **Gérard BOUCHARD**, co-auteur du rapport « l'interculturalisme, le regard québécois » et **Roccu GAROBY**, porte-parole du mouvement Régions et Peuples Solidaires.

L'Assemblea di a Giuventù a aussi rencontré le conseil académique de la vie lycéenne et plusieurs conseils municipaux de jeunes en Corse. Elle a pris contact avec le conseil des jeunes valdotains, lui-même en

relation avec les conseils du Jura, de Wallonie/ Bruxelles et du Québec. Elle a participé au 3e forum des conseils municipaux de jeunes en Sardaigne, rencontrant à cette occasion des jeunes de Skopje, capitale de la Macédoine.

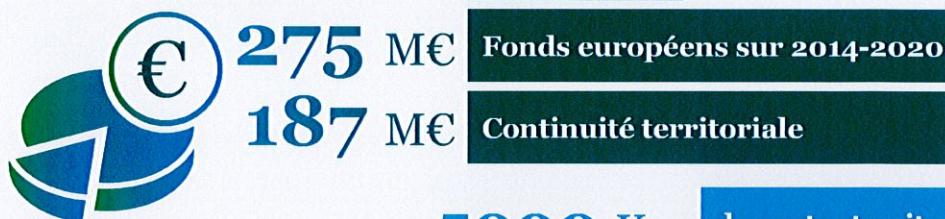
Une délégation a été reçue en juin à Bruxelles, à l'invitation de l'eurodéputé sardes **Renato SORU**. Elle a pu visiter le Parlement européen et l'antenne de la Collectivité de Corse auprès de l'UE, faire un point sur les mobilités professionnelles offertes aux jeunes et rencontrer deux parlementaires : **Philippe LAMBERTS**, coprésident du groupe des Verts et **Brando BENIFEI**, coprésident de l'intergroupe des jeunes députés.

www.isula.corsica/agiuventu



Chiffres clés

1,257 Mds € Budget 2018



5000 Km de routes territoriales



6 ports de commerce

2 ports de pêche/plaisance

8 ports de pêche

4 aéroports



176 M€ actions sociales et de santé

579 € coût de la protection sociale/hab.

46,7 M€ lutte contre la pauvreté et l'exclusion

109 M€ aide aux personnes âgées

232 signataires de la Charte de la langue corse

131 cumune, 8 cullettività pubbliche, 26 stabilimenti publichi, uffizii è agenze, 46 associ, 14 imprese privati, 1 centru di furmazione, 6 media.



A lingua hè viva...
ci tocca à parlà



1 centre d'art polyphonique

5 musées

4 sites archéologiques

1 FRAC

1 cinémathèque



29 collèges publics

2 collèges privés

1 Erea

16 lycées publics

2 lycées privés

1 Université



4 441 agents CdC

643 agents dans les Offices et Agences de la Collectivité

336 469 hab. population en Corse

environ **1 million** de Corses de la Diaspora



49 réunions avec les représentants des personnels

8,4 M€ montants des prestations sociales consacrées aux agents

Qualchi mumenti assinalati di u 2018

JANVIER - GHJENNAGHJU

Séance d'installation de l'Assemblée de Corse.
Lancement de l'enquête sur les besoins des jeunes en Corse.
2^{ème} édition des assises de la montagne.

FÉVRIER - FERRAGHJU

Inauguration du village corse de la Collectivité au Salon international de l'agriculture à Paris.

MARS - MARZU

1^{ère} réunion du comité technique de la nouvelle collectivité.
Séance d'installation du nouveau Comité de bassin, Conca di Corsica.
Installation du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse.

AVRIL - APRILE

Adoption du document d'orientations budgétaires : « Un pattu novu pè una cullettività nova ».
Installation de la Chambre des territoires.
Adoption di U pattu pè a ghjuventu / Le pacte pour la jeunesse.
Adoption du programme des travaux de renforcement de la piste de l'aéroport de Figari.

MAI - MAGHJU

Lancement des Caffè citadini.
Adoption du Budget Primitif 2018.
Dispositif voté du Sporti'Pass.
Adoption de la stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse.

JUIN - GHJUGNU

Intégration du Centre régional information jeunesse au sein de la Collectivité de Corse.
Lancement du chantier très haut débit.
Élection des représentants du Comité d'œuvres sociales de la Collectivité.
Inauguration du Festival Aleria Antica « Mythologies ».

JUILLET - LUGLIU

Nouvelle expo du FRAC : La condizione umana di Leonardo Boscani.
Lancement du dispositif Ritirata.
Organisation de la 38^{ème} Assemblée générale de la Commission des îles de la conférence des régions périphériques maritimes, à Bastia.
Adoption des orientations en matière de santé et présentation du projet d'actions sociales 2018/2021.
Harmonisation des règles de gestion du personnel : temps de travail, régime indemnitaire et action sociale.

AOÛT - AOSTU

Inauguration de la nouvelle exposition du musée de la Corse : E Figure di a Corsica. Symboles, emblèmes et allégories.

SEPTEMBRE - SETTEMBRE

Ensemble des sites patrimoniaux de la Collectivité de Corse ouvert au public pour les journées du patrimoine.
Présentation des journées Linguimondi pour promouvoir et défendre l'usage de la langue corse.

OCTOBRE - OTTOBRE

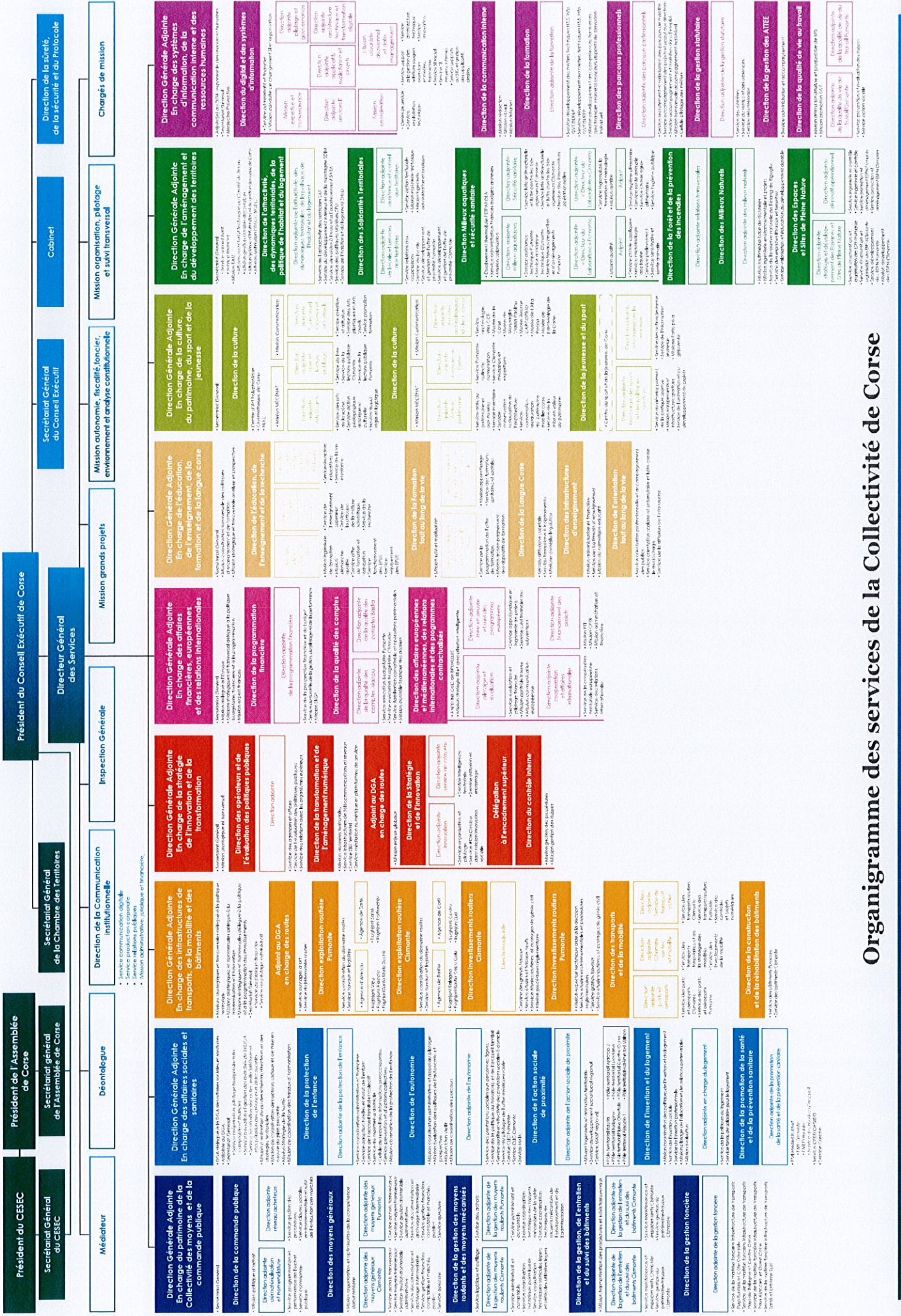
Lancement des travaux sur la rocade d'Aiacciu.
Déclinaison du plan d'actions sur les déchets.
Lancement des travaux de révision du pont ferroviaire du Vechju.

NOVEMBRE - NOVEMBRE

Signature Corsica Fibra - convention de la DSP entre la Collectivité de Corse et SFR la fibre pour toute la Corse d'ici 2023.
Organisation du séminaire des cadres de la collectivité.
Adoption du programme pluriannuel d'investissement (PPI) dans les EPLE de Corse - 2018-2023.
Présentation d'un projet de mise en valeur du site archéologique d'Aleria.
Comité de suivi des programmes européens.

DÉCEMBRE - DICEMBRE

Élections professionnelles de la Collectivité.
Lancement d'une conférence sociale associant les acteurs et collectifs citoyens.



Organigramme des services de la Collectivité de Corse

II. 2018, ANNU PRIMU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA ! EDIFICÀ UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

Lorsque le 2 janvier 2018 à 14 h 30, débute la séance d'installation de l'Assemblée de Corse, c'est l'an I de la Collectivité de Corse qui commence, mais c'est aussi l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois effectué sous l'égide de la Mission de préfiguration qui, autour d'une douzaine de groupes de travail composés des agents des trois ex-collectivités, a travaillé et réfléchi sur les différents secteurs de compétences de la future Collectivité, aux moyens d'assurer le service public sans rupture, ni désordre, aux procédures à mettre en œuvre, aux urgences et priorités à assurer.

Pour autant, en ce début d'année tout reste à construire et l'administration territoriale, forte de ses 4 500 agents issus des deux Départements et de la Collectivité Territoriale de Corse sait qu'elle sera au cœur du défi de la fusion !

L'année 2018 a donc été en grande partie consacrée à ce travail de construction qui s'est articulé autour de six volets :

- structurer l'administration autour d'un organigramme intégrant toutes les compétences de la nouvelle Collectivité et d'une réflexion sur l'harmonisation du temps de travail, des régimes indemnitaires et de l'action sociale en faveur des personnels ;
- assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information ;
- élaborer un budget dans un cadre harmonisé ;
- amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route ;
- mettre en place les procédures, règlements et outils nécessaires ;
- jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXI^{ème} siècle.



II. 2018, AN UN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE

Structurer l'administration territoriale

Au 26 novembre 2018, la Collectivité de Corse comptait **4 441** agents dont 4 055 agents statutaires (95,20 %) et 386 agents contractuels (4,80 %).

55 % des agents statutaires font partie de la filière technique, 35 % de la filière administrative, 7 % des filières sociale, médico-sociale et médico-technique et 3 % des filières culturelle, sportive et animation.

52 % des agents contractuels composent la filière technique, 27 % la filière administrative, 10 % la filière sociale et 11 % les autres filières.

- Fondé sur les nouvelles compétences de la Collectivité, le **macro-organigramme** (1^{er} niveau d'encadrement) a été élaboré, discuté avec les organisations syndicales et adopté. Il est structuré autour d'une direction générale, de 9 directions générales adjointes, de quatre secrétariats généraux placés auprès de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du Conseil économique, social, environnemental et culturel et de la Chambre des territoires. Le **micro-organigramme** (au niveau des services) a également été élaboré pour être présenté au Comité technique dès janvier 2019.
- Sur cette base, une **bourse aux emplois** pour le 1^{er} niveau d'encadrement a été mise en place : 143 postes ont fait l'objet d'un appel à candidatures (dont 52 postes de directeur, 55 postes de directeur-adjoint, 36 postes de chargé de mission/secrétaire général). Plus de 400 candidatures ont été enregistrées et 109 agents ont été nommés.
- Au titre de la gestion de la **mobilité interne**, 224 postes ont été ouverts et 150 postes pourvus.
- La répartition des effectifs au sein des nouvelles directions a donné lieu à l'élaboration d'une cartographie et d'un **référentiel des emplois et des métiers** de la Collectivité : 185 métiers et 367 emplois ont été identifiés.
- Afin de favoriser **l'intégration des personnes en situation de handicap** dès la construction de la Collectivité, un diagnostic handicap a été réalisé en lien avec le Cabinet TH conseil et une convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été conclue pour une durée de trois ans prévoyant un soutien financier de 1,1 M€ dont 690 796 du FIPHFP et 410 530 de la Collectivité.
- Les travaux relatifs à **l'harmonisation du régime indemnitaire et du temps de travail** ont abouti aux délibérations du 27 juillet 2018 qui prévoient des dispositifs provisoires en attendant les délibérations de juillet 2019.
- La gestion des **agents territoriaux des établissements d'enseignement** s'est concentrée sur l'harmonisation du régime indemnitaire (qui a abouti à l'éligibilité des personnels au RIFSEEP au 1^{er} juillet 2019), le lancement du concours d'accès au grade d'ATEP de 2^{ème} classe, la renégociation du protocole d'accord relatif au dispositif de stagiairisation des agents contractuels et la définition des besoins et des modalités d'affectation des personnels du futur collège du Stiletto.
- Parallèlement ont été organisées les **élections professionnelles** du 6 décembre 2018, qui ont concerné 4 300 électeurs et se sont déroulées sur les deux sites d'Aiacciu et de Bastia.
- La **formation des agents** a connu trois actes forts : le plan de formation mutualisé, le règlement de la formation, le contrat de partenariat avec le CNFPT. En parallèle, 10 357 départs en formation ont été enregistrés et 40 sessions ont été organisées en intra.

II. 2018, ANNU PRIMU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA ! EDIFICÀ UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

- Une **politique sociale** a été définie autour d'un dispositif de prestations voté le 27 juillet 2018. Un **comité d'œuvres sociales** s'est constitué sur la base de nouveaux statuts, avec des représentants du personnel élus en juin. Une convention a été élaborée pour fixer le cadre réglementaire dans lequel le comité va exercer ses missions.
- En matière **d'hygiène et de sécurité**, ainsi que de **prévention des risques psycho-sociaux**,

les documents réglementaires (règlement hygiène et sécurité, rapport sur l'accidentologie 2017, bilans des médecines préventives 2017) ont été réalisés et le document unique d'évaluation des risques professionnels actualisé. Un marché prévoyant l'intervention de psychologues du travail permettant aux personnes en souffrance de solliciter des experts indépendants a été mis en œuvre. En 2018, 11 cas de RPS signalés ont impliqué 21 personnes.

Un dialogue social intense :

Au total, **49** réunions ont été menées avec les représentants du personnel :

- 6 comités techniques ;
- 9 commissions administratives paritaires ;
- 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 10 comités de suivi ;
- 12 ateliers ;
- 9 réunions de travail.

Au cœur du quotidien des agents, l'action sociale !

Le montant des prestations sociales servies aux agents en 2018 s'est élevé à **8,407 M€** dont 4,6 M€ en tickets-restaurants, 1,371 M€ de chèques-vacances, 1,64 M€ de participation aux frais de mutuelle, 305 000 € alloués au comité des œuvres sociales de la Collectivité et 468 000 € au titre de diverses allocations ou aides (rentrée scolaire, frais de garde, retraite, décès,...).

Fà sapè è fà sparte !

Une bonne information des agents a été jugée essentielle pour répondre aux inquiétudes générées par la création de la Collectivité. C'est pour cela qu'a été créée une direction de la **communication interne**, distincte de la communication institutionnelle qui poursuit ses missions à l'attention des usagers et des habitants. A destination exclusive des agents, son objectif est d'informer, de fédérer, de faire reculer les inquiétudes et de développer un sentiment d'appartenance à une unique collectivité. Son activité s'est donc tout naturellement centrée initialement sur les ressources humaines, avec des messages rendant compte des réunions tenues dans le cadre du dialogue social, ainsi que des différentes étapes de la bourse à l'emploi ou du premier séminaire des cadres. Des reportages sur les différentes composantes de l'organigramme ont également été réalisés pour faire connaître les directions et les métiers de la nouvelle Collectivité. Outre ses activités en matière de signalétique interne ou de veille média quotidienne, la direction s'est attachée notamment à encourager la présence de la langue corse dans les productions de la Collectivité et à modifier en profondeur le site Intranet. Une réflexion est en cours en vue de la création d'un nouvel Intranet à l'horizon 2020.

A venir :

- l'adoption du règlement définitif du temps de travail harmonisé (au plus tard en juillet 2019 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020),
- l'adoption d'un régime indemnitaire harmonisé (applicable après juillet 2019),
- la conceptualisation et la modélisation des 2^{ème} et 3^{ème} niveaux d'encadrement,
- le développement de la politique d'action sociale,
- le déploiement d'un système d'information ressources humaines (SI-RH) commun.

II. 2018, AN UN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE

Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information

Quelques chiffres :

Un budget 2018 de 2,8 M€ en fonctionnement et 5,2 M€ en investissement.
134 marchés informatiques.

Près de 3 500 utilisateurs répartis sur 150 sites dotés de 3 000 postes de travail et lignes téléphoniques fixes, 500 imprimantes individuelles et près de 300 copieurs, plus de 1 500 lignes mobiles (gsm, smartphones, tablettes).

Un système d'information hétérogène et complexe comprenant près de 500 serveurs, 6 Datacenters, 3 infrastructures d'autocommutation, 3 infrastructures de sauvegarde et de stockage, plus de 300 équipements réseaux, 3 salles de téléprésence et 24 salles de visioconférence.

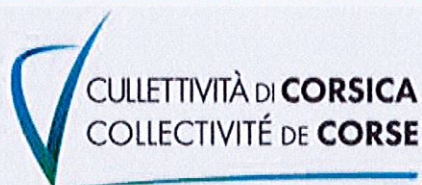
- La première priorité consistait à assurer la **continuité de l'action publique** à partir du 1^{er} janvier 2018 et d'éviter une rupture d'activité. La transition du système d'information de gestion financière devait notamment être impérativement sécurisée, afin d'assurer la continuité des paiements (paie, aides sociales, ...) et la préparation budgétaire.

Durant la **phase transitoire**, les actions menées ont permis d'assurer le fonctionnement transversal d'activités absolument nécessaires au fonctionnement de la Collectivité (accès aux fonctions et aux ressources des systèmes d'Information, standard téléphonique,...).
- La mise en œuvre d'un **outil unique de gestion des rapports et des délibérations** (Airs Délib) a très rapidement été mis en place, afin d'assurer le fonctionnement des organes exécutifs et délibératifs.
- Un domaine unique en **isula.corsica** a été mis en œuvre dès janvier 2018 (site Internet et 200 boîtes mails).
- En parallèle, une réflexion sur **l'évolution du système d'information** de la Collectivité et la convergence des systèmes existants a été menée.
- Dans ce but, des instances de gouvernance ont été instaurées, afin de piloter les activités SI et décliner la stratégie. Un comité stratégique composé du DGS, des DGA, des Cabinets des deux Présidents, des Secrétariats généraux, de l'Inspection générale et de la Direction du digital et des systèmes d'information s'est réuni une fois par trimestre.
- **Une politique de sécurité de l'information** (PSSI) a été définie et un plan d'actions produit dès février. Des chartes d'utilisation ont également été diffusées.
- Afin d'assurer **l'interconnexion des systèmes d'information** existants, des solutions provisoires ou pérennes ont été mises en œuvre permettant un usage homogène quelle que soit la collectivité d'origine.
- Ainsi, l'interconnexion sécurisée à très haut débit des 3 infrastructures est opérationnelle depuis le mois de mai ; un centre de service unique pour l'ensemble des utilisateurs (déclaration d'incidents, de demandes) est opérationnel depuis août ; l'unification progressive du dispositif de visioconférence, accessible sur tout le territoire, a atteint un premier niveau d'homogénéisation en décembre et les travaux d'évolution se poursuivront en 2019 ; la généralisation progressive du nom de domaine *isula.corsica* pour l'ensemble des utilisateurs a débuté en juin et se poursuivra en 2019 ; un espace d'accès à l'ensemble des applications de la Collectivité est opérationnel pour tous les agents depuis septembre.

II. 2018, ANNU PRIMU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA ! EDIFICÀ UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

- **L'accompagnement des mobilités et des prises de postes** de 1^{er} encadrement a été assurée grâce à des dotations en matériels adaptées et au développement de services convergents (serveur de fichiers unique, applicatifs de collaboration...).
- **A venir :**
 - l'étude relative à la convergence des systèmes d'information de gestion financière au 1^{er} janvier 2020 ;
 - l'étude concernant la convergence des systèmes d'information de gestion des ressources humaines au 1^{er} janvier 2020 ;
 - l'étude relative à la convergence du système d'information de gestion de l'action sociale ;
 - la convergence vers un portail intranet unique ;
 - l'uniformisation des outils de travail notamment via l'harmonisation de la passation des marchés.

Site internet de la CdC : www.isula.corsica



Benvinuti nantu à u situ ufficiali di a Culetività di Corsica

L'ISTITUZIONE

PULITICA REGIONALE

MEZI È STRATEGIA

SERVIZII IN LINIA

ALTRI SITI



Recherche



WEBCAMS ROUTES



INFOS ROUTES

☎ 2A : 04 95 46 17 12
☎ 2B : 04 95 34 81 86

SERVICES SOCIAUX

☎ 2A : 04 95 29 82 99
☎ 2B : 04 95 55 06 67

CARTE RITIRATA



Actualités - Attualità

OFFRES D'EMPLOI

II. 2018, AN UN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE

Élaborer un budget dans un cadre harmonisé

- Adopté par délibération du 30 mai 2018, le **premier budget** de la nouvelle Collectivité de Corse s'applique sur un nouveau périmètre géographique et prend en compte de nouvelles compétences. Il est donc significativement différent tant dans sa structuration qu'en volumes.
- Au-delà du contexte législatif relatif à la réforme territoriale, son élaboration est intervenue encore dans un contexte économique et social dégradé mais également impacté par l'effort de redressement des comptes publics, et fortement marqué par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui pour la première fois décline une trajectoire normée assortie de sanctions financières pour les grandes collectivités à travers des **contractualisations imposées par l'Etat**.
- La loi de finances 2018, qui confirme le transfert de TVA aux régions, apporte une garantie transitoire à la Collectivité de Corse, de percevoir un **niveau de dotations équivalent** à celui perçu par les trois entités fusionnées.
- Le budget 2018 comportait donc des contraintes financières particulières mais également techniques, dans la mesure où, malgré des difficultés considérables, le choix a été fait de ne pas bâtir un budget par simple agrégation des budgets des 3 ex-collectivités, mais de proposer **un budget consolidé à partir d'une nomenclature spécifique par programme** déclinant les politiques publiques à travers des axes stratégiques.
- Les procédures et les nomenclatures différaient dans les trois entités : les deux départements votaient leur budget selon la nomenclature M52 par nature, la Collectivité de Corse utilisait la nomenclature M71 et votait son budget par fonction. Un travail important **de conversion et d'harmonisation** a donc été mené pour converger vers un **budget unique en M57** intégralement géré en AP/AE (excepté la rémunération des agents, les indemnités des élus, la gestion de la dette et la compétence sociale des ex Départements).
- Les 3 ex-collectivités étant dotées de progiciels de gestion financière différents, un marché a été lancé afin de réaliser **l'unification de la gestion comptable et financière** de la nouvelle Collectivité à l'aide d'outils progiciels modulaires et intégrés et de prestations de services informatiques et d'accompagnement. L'ensemble des outils progiciels inclus dans ce marché formeront le « système d'information de gestion financière » (SIGF) de la Collectivité.
- Le 21 décembre 2018, l'Assemblée de Corse a approuvé le **protocole d'accord avec l'État relatif à la maîtrise de la dépense publique**. Les principales mesures concernent les dépenses induites par la fusion qui pourront faire l'objet d'un examen annuel à la demande de la Collectivité sur la base d'un rapport précis et documenté, la sortie des emprunts toxiques contractés par le Conseil départemental de la Haute-Corse, les allègements d'emprunts de la Ville d'Aiacciu délibérés par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, les conséquences financières liées aux deux contentieux avec la Corsica Ferries, etc. Une **clause de revoyure** est prévue permettant que chaque année, lors du vote du budget primitif, les dispositions relatives aux éléments à caractère exceptionnel faussant la comparaison entre les exercices fassent l'objet d'une renégociation sur la base d'un rapport d'audit.
- Malgré la lourdeur du processus de fusion, la Collectivité de Corse a pu assurer la **continuité des paiements** à l'égard des tiers, tout particulièrement dans le domaine social.

II. 2018, ANNU PRIMU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA ! EDIFICÀ UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations stratégiques et de feuilles de route

En parallèle à la structuration interne de l'administration territoriale, un important effort a été porté sur la nécessaire construction du sens dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, tant dans les directions de la Collectivité que dans ses offices et agences, des réflexions ont été menées sous l'égide des Conseillers exécutifs pour définir les grandes orientations stratégiques et élaborer les feuilles de route pour les années à venir.

Celles-ci ont donné lieu à débat et se sont traduites par des délibérations de l'Assemblée de Corse. Elles sont mentionnées pour mémoire dans le présent chapitre et seront détaillées dans les chapitres relatifs aux politiques publiques.

- U **Pattu pè a Giuventù**, adopté en avril, décline l'ensemble des politiques, existantes ou à créer, par lesquelles se concrétise l'engagement de la Collectivité en faveur de la jeunesse : enseignement, éducation, formation, langue et culture, santé, logement, innovation sociale, lutte contre la précarité et la pauvreté, histoire et mémoire, ouverture au monde et soutien à la mobilité, citoyenneté, sport, solidarité,...
- U **Prughjettu d'azzione suciale et les orientations en matière de santé 2018 – 2021**, ont été votés en juillet.
- En mars, l'Assemblée de Corse a débattu des enjeux pour la Corse de **l'avenir de la politique de cohésion et de la politique agricole commune** après 2020.
- La feuille de route de l'**Agence du tourisme de la Corse** 2018 - 2021, a été adoptée en avril.
- La politique de **rayonnement économique à l'international** de la Corse a été débattue en mai.
- Une **stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales** en Corse, pour un urbanisme commercial durable a été définie en mai.
- La feuille de route de l'**Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie** a été présentée en juin.
- Le **plan d'investissement dans les compétences** (PIC) dans le cadre de la politique de l'éducation et de la formation et le **pacte régional d'investissement dans les compétences** (PRIC) ont été votés.
- Le **programme pluriannuel d'investissement** 2018-2023 dans les établissements publics locaux d'enseignement a été adopté en novembre.
- Le **schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique** 2017-2021 a donné lieu à la signature de conventions triennales de soutien à des associations.
- Le **chantier Très Haut Débit**, lancé en juin, prévoit la couverture de tout le territoire insulaire d'ici 5 ans.
- En octobre, les orientations stratégiques du **plan d'action sur les déchets** 2018-2021 voté en mai 2016 ont été déclinées et complétées par de nouveaux dispositifs visant à valoriser 60 % des déchets à l'échéance de 5 ans.
- En décembre a été adopté le **schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat** préalable à la rédaction du programme pluriannuel d'intervention de l'Office foncier de la Corse.

II. 2018, AN UN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE

Mettre en place les procédures, règlements et outils nécessaires

Les trois ex-collectivités disposaient de règlements et de procédures dans chacun de leurs secteurs de compétence. Les travaux menés dans le cadre de la préfiguration ont permis de mettre à jour les différences, voire les divergences, de ces processus et la nécessité de les harmoniser et de les stabiliser dans les meilleurs délais, afin d'éviter des disparités de traitement sur l'ensemble du territoire de l'île. Au cours de 2018, un important travail a été mené dans les différentes directions de la Collectivité, pour élaborer les règlements et mettre en place les procédures et outils nécessaires à la conduite des politiques. La mise en œuvre de ces divers règlements est abordée dans les chapitres relatifs aux politiques publiques.

- Le **règlement budgétaire et financier** adopté le 30 mai 2018.
- Le **règlement intérieur de la commande publique** voté le 29 novembre 2018 qui permet d'établir, en complément à la réglementation en vigueur, les règles internes propres à la Collectivité, ainsi que **la charte de déontologie de l'achat public** qui regroupe l'ensemble des règles et recommandations destinées à guider les agents dans l'exercice de leurs fonctions.
- Les modalités de **fonctionnement des groupes politiques** et la charte des bonnes pratiques.
- Les différents **règlements d'aides** : culture (avril), dispositif territorial d'allocations doctorales de recherche, sport (mai), communes, intercommunalités et territoires (juin), convention-type d'actions éco-territoriales avec les EPCI (juin), aides aux étudiants (juillet), transports scolaires (juin et juillet), dispositif d'aide aux familles d'enfants hospitalisés 2018-2020 (juillet), mouvement associatif (octobre et novembre), patrimoine (octobre),...

Au titre de la **gestion des moyens roulants et mécanisés** et afin de permettre aux ateliers de fonctionner sans rupture du service public, 153 procédures de marché ont été lancées dont 75 marchés notifiés. Un service Achats centralisant les commandes publiques et un service Outillage chargé de la gestion de tous les moyens mécanisés ont été créés pour l'ensemble du territoire.

Au titre de la **gestion foncière**, 4 procédures de délaissement, 33 acquisitions amiables, 15 expropriations, 2 concertations publiques ont été menées dans le Pumonti et le Cismonti.

Au titre des **moyens généraux**, la Collectivité dispose et tient à jour un inventaire physique de son patrimoine mobilier. Concernant les biens immobiliers de l'ex-CD2A, l'inventaire achevé et consolidé a permis de mettre en exergue diverses problématiques foncières (biens non titrés, erreurs liées aux opérations de rénovation cadastrale) devant être résolues en interne ou en lien avec le GIRTEC. Il convient de consolider l'inventaire des biens de l'ex-CTC. Un travail de remise en ordre de la base documentaire en matière de zones de préemption « Espaces naturels sensibles » a été mené pour le

Pumonti en prélude à la mise en place d'un groupe de travail destiné à optimiser la gestion de cette procédure. Un état des lieux afférents aux baux et conventions de mise à disposition et d'optimisation dans la gestion des locaux a été amorcé, l'objectif étant de diminuer sensiblement les charges locatives supportées par la Collectivité.

Ont également été instruites les procédures relatives aux baux emphytéotiques administratifs (BEA) du foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Guagnu et du centre d'art polyphonique (CAP de Sartè). Certains sites tels que l'établissement Notre-Dame, les locaux de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le parc de logements de Castelucciu ont fait l'objet d'analyses et de négociations. Des projets d'acquisition -site Paddaghju à Sartè, siège de la mutualité sociale agricole (MSA) à Aiacciu- et de vente -ancien dispensaire du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) en vue de la construction d'une résidence universitaire haute qualité environnementale (HQE)- ont été négociés.

Au titre de la **commande publique**, 258 marchés ont été notifiés pour un montant de 70 209 050 €HT. 21 commissions d'appel d'offres ont été réunies.

II. 2018, ANNU PRIMU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA ! EDIFICÀ UN'AMMINISTRAZIONE EFFICIENTE È NUVATRICE

Au titre de la **gestion et de l'entretien des bâtiments**, 2 500 interventions ont été réalisées en régie sur l'ensemble du territoire. A également été assuré le suivi des opérations de maintenance effectuées par des entreprises extérieures. Le dossier déménagement et regroupement des directions et des services de la Collectivité, toujours en cours, a nécessité un effort particulier.

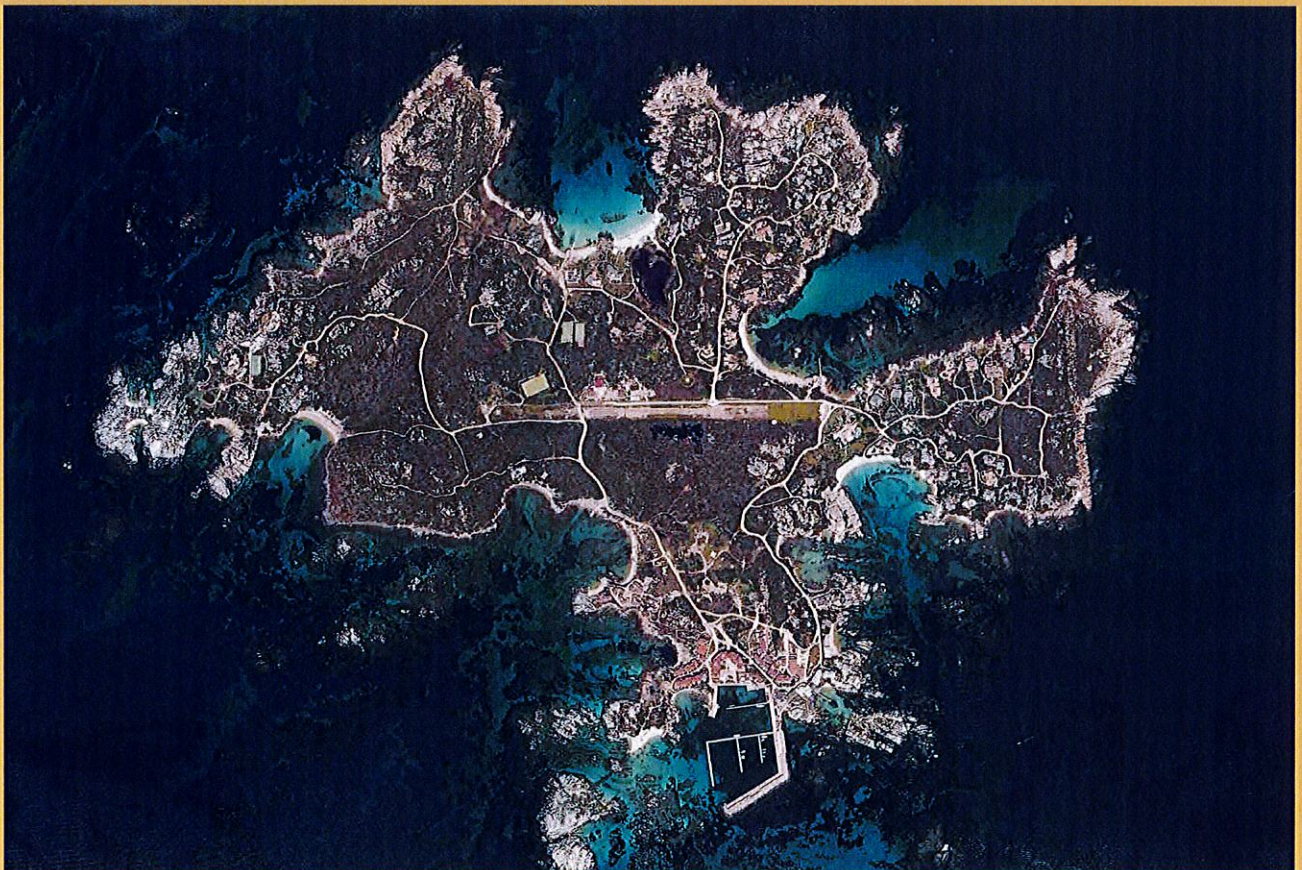
Au titre de la **création et la réhabilitation de bâtiments publics**, ont été achevés la casa territoriali di Sartè, la base FORSAP (forestiers

sapeurs) à Sotta, le centre technique d'Ulmetu, ainsi que les études concernant la réhabilitation de la maison Rossi à Aleria. Les travaux de désamiantage et de mise en sécurité du site de Montlaur à Bunifaziu ont été poursuivis.

Au titre des **affaires juridiques**, 117 dossiers de contentieux ont été ouverts en 2018 (234 restant en cours), 10 mandats de dépôts de plainte ont été effectués, 34 dossiers ont été ouverts au titre des sinistres (responsabilité civile), 9 dossiers au titre des mineurs (enfants placés).

Une action emblématique de la politique de protection et de mise en valeur des espaces naturels sensibles : **Cavaddu !**

Une décision de préemption a été adoptée en octobre concernant la parcelle cadastrée section Q, n°272 à Cavaddu, Commune de Bunifaziu, compte tenu de l'enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle du site et de son paysage et de son potentiel d'aménagement, de mise en valeur et d'ouverture au public. La transaction a été effectuée pour la somme de 2 MC. Un projet de mise en valeur du site sera élaboré.



II. 2018, AN UN DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ! LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET INNOVANTE

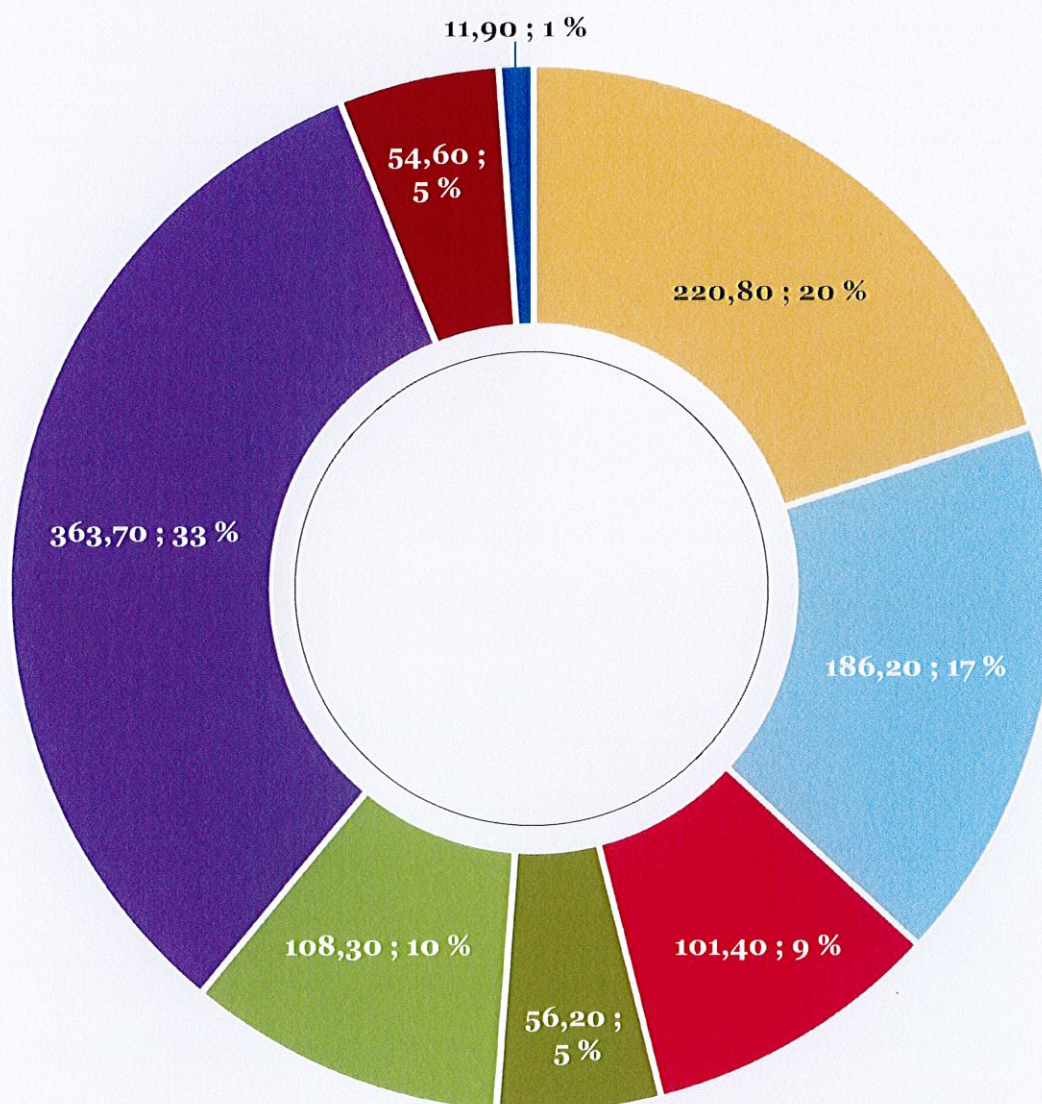
Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXI^{ème} siècle

Parce qu'il est essentiel de doter la Corse d'une administration performante et innovante, il a été décidé de créer une direction générale adjointe (DGA) « originale » chargée de piloter les sujets d'animation stratégique, d'innovation et de transformation, de favoriser et de structurer les initiatives de modernisation de l'administration et d'innovation dans le domaine des services aux usagers. Elle pilote également l'accompagnement managérial des agents de la Collectivité et œuvre à la transversalité des politiques publiques, notamment au travers des principes du développement durable et de l'égalité femme/homme, ainsi que de la mission « Lingua 2020 » visant à la normalisation de la langue corse et du bilinguisme. Bien que la politique de l'innovation ne soit pas uniquement numérique, cette DGA inclut l'aménagement et la transformation numérique de la Corse. L'intégration de cette politique publique « digitale » participe de la transformation de l'administration, mais aussi du « pacte numérique » avec la société insulaire. Enfin par les missions de tutelle et de relations avec les organismes extérieurs, d'évaluation et de contrôle interne, ainsi de sécurisation juridique, elle vise à améliorer la gouvernance de l'administration, mais aussi à maximiser les synergies et les initiatives de la Collectivité, de ses satellites et des opérateurs de la politique publique insulaire. L'ambition générale est de développer à la fois la transversalité et la territorialisation des missions et d'expérimenter les « objets » de politique publique innovante par le biais de son entité #CréaCorsica et du « Lab » qui lui est rattaché.

- Le 19 novembre s'est tenu à Bastia le premier acte de **l'université des cadres** avec plus d'une centaine de participants. Le but est d'amorcer la préparation de **la charte du management** de la Collectivité de Corse qui sera formalisée au cours de 2019.
- De nouveaux outils sont en préparation, telle la **première démarche de coaching collectif** qui sera testée au sein d'une DGA en 2019, avant d'être généralisée. Le déploiement des démarches d'évaluation à 180/360° des cadres ainsi que de co-développement sera également réalisé.
- Dans le cadre de la préparation des politiques publiques au profit des territoires, une **mission d'ingénierie** a été menée sur **l'exploitation des eaux d'Orezza**, en vue du renouvellement du contrat d'exploitation de la source territoriale.
- Des états des lieux des politiques en cours ont été menés, donnant lieu aux **rapports annuels de développement durable et d'égalité femme/homme**, dans la perspective d'élaborer dès 2019 de véritables stratégies et plans d'action.
- Des recherches préalables ont été conduites pour mettre en route dès 2019, au service de l'administration et des usagers, le **laboratoire d'innovation publique** de la Collectivité, notamment sur le thème de l'innovation sociale.
- Le dernier trimestre 2018 a été consacré à préparer l'expérimentation d'un **premier contrat d'objectif et de performance** avec une agence « test » afin de formaliser un outil de pilotage stratégique permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques portées par la Collectivité et ses établissements.
- Un accord-cadre dédié à la **réalisation d'audits et d'analyses financières** permettra à la Collectivité de se doter d'une force d'analyse et d'aide à la gouvernance pour les satellites. Cet outil s'inscrit dans une démarche plus générale de suivi des organismes extérieurs pour sécuriser la gouvernance en lien avec les directions métiers.
- Des **examens de gestion** de structures ainsi que le rapport d'évaluation relatif à l'expérimentation de l'individualisation des aides par l'ADEC, possibilité ouverte par les récentes évolutions législatives, ont été réalisés.

Le financement des politiques publiques

Crédits mandatés (données issues du compte administratif 2018).

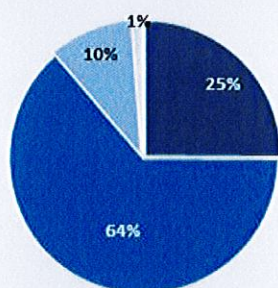


- La construction d'une administration innovante
- Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire
- Construire une société des solidarités
- Améliorer les équipements structurants et l'offre de services
- Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus
- Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif
- Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement
- Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

AXE I. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

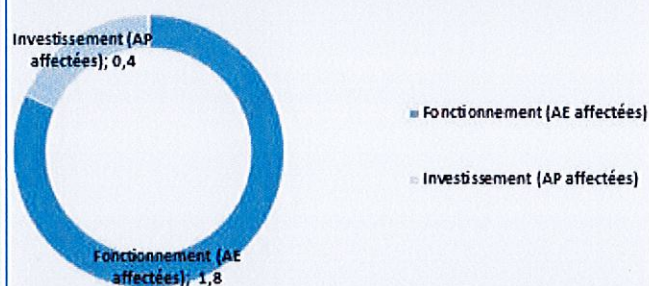
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	51 019 100,00	46 749 558,63	91,63 %
Fonctionnement	50 281 100,00	46 439 015,50	92,36 %
Investissement	738 000,00	310 543,13	42,08 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	121 212 240,00	118 466 660,55	97,73 %
Fonctionnement	121 212 240,00	118 466 660,55	97,73 %
Investissement			
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La protection de l'enfance et de la famille	20 326 000,00	18 752 443,63	92,26 %
Fonctionnement	20 326 000,00	18 752 443,63	92,26 %
Investissement			
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	3 080 430,40	2 248 414,58	72,99 %
Fonctionnement	2 523 430,40	2 030 973,12	80,48 %
Investissement	557 000,00	217 441,46	39,04 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	195 637 770,40	186 217 077,39	95,18 %
Total Fonctionnement	194 342 770,40	185 689 092,80	95,55 %
Total Investissement	1 295 000,00	527 984,59	40,77 %

Répartition des dépenses réalisées par politique



Un taux de réalisation de 95% en fonctionnement et de 41% en investissement

La programmation financière

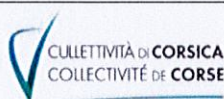


Un taux d'affectation 28% en fonctionnement et de 40% en investissement

AXE I. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

Compte tenu du contexte social et économique dégradé que subit la société insulaire depuis de nombreuses années, la nouvelle Collectivité, disposant désormais du **rôle de chef de file de l'action sociale**, s'est investie dès 2018 dans une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service rendu à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. Au travers des grands documents d'orientations couvrant la période 2018-2021, c'est un véritable **projet social et sociétal** qui est proposé autour de quatre enjeux majeurs :

- façonner une société corse solidaire envers ses aînés et les personnes en situation de handicap ;
- bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale ;
- renforcer le dispositif de protection de l'enfance ;
- décliner le modèle de santé aux spécificités territoriales et démographiques de la Corse.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

Fogliu di strada U PRUGHJETTU D'AZZIONE SUCIALE 2018-2021

Construire ensemble une société corse plus solidaire et inclusive

La feuille de route 2018-2021 : un Prughjettu d'azzione sociale et des Orientations en matière de santé ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2018.

Quelques chiffres :

- le taux de pauvreté atteint le niveau très élevé de 20,5 % de la population et touche surtout les plus âgés ;
- le taux de chômage dépasse les 10 %, touchant particulièrement les jeunes ;
- 16 380 familles sont monoparentales, parmi lesquelles 4 180 femmes sous le seuil de pauvreté vivant seules, avec au moins un enfant à charge ;
- l'offre de logement social locatif ne s'élève qu'à 10 % contre une moyenne hexagonale de 17 % ;
- plus de 700 signalements d'informations préoccupantes concernant l'aide sociale à l'enfance sont recensés chaque année ;
- un vieillissement de la population particulièrement marqué : le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans va doubler d'ici 2050, passant de 66 788 à 133 500, soit 34,6 % de la population.

AXE I. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

186,2 M€ ont été consacrés à l'ensemble des actions sociales et de santé en 2018.
Plus de **800 agents** - 49 métiers - participent chaque jour à la mise en œuvre de la politique sociale.

Le travail **de révision du règlement des interventions et du règlement des aides**, porté au cours du deuxième semestre 2018, a fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée de Corse en février 2019.

Un nouveau guide des aides aux tiers a été élaboré, illustrant la politique volontariste de la Collectivité. Il est organisé en trois volets :

- la promotion de la santé et la prévention sanitaire ;
- les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- la lutte contre l'exclusion et la précarité.

Ce guide a vocation à s'enrichir des travaux en cours au sein de la conférence des acteurs sociaux, des assises de la santé et des groupes de travail.

La Collectivité, déterminée à agir en faveur de la santé

Bien que ne disposant pas de compétences significatives dans ce domaine, la Collectivité entend mener une politique ambitieuse visant à rendre plus efficient le système de santé sur le territoire insulaire, autour de trois axes :

- la lutte contre les déserts médicaux ;
- la création d'un centre hospitalier régional (CHR) et la défense des intérêts de l'hôpital ;
- le développement de la prévention sanitaire.

À l'issue des « **Assises territoriales de la Santé** » qui se dérouleront les 5 et 6 juillet 2019 sur la base d'un état des lieux établi, un plan d'actions sera proposé.

AXE I. EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

LE SOUTIEN AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE OU EN INSERTION

Dès 2018, face à une situation sociale dégradée, la Collectivité a amorcé une réponse politique forte pour assurer la cohésion sociale.

Au quotidien, elle gère, avec la caisse d'allocations familiales (CAF) et la mutuelle sociale agricole (MSA) **l'allocation RSA** (revenu de solidarité active). L'instruction des dossiers et le versement des droits individuels sont assurés par la CAF ; la Collectivité assure la compensation financière des montants versés auprès de l'organisme payeur et intervient sur certaines situations complexes. Elle est en charge de la politique d'insertion des bénéficiaires qu'elle met en œuvre à travers les plans départementaux d'insertion (PDI). Nos équipes pluridisciplinaires assurent le suivi des bénéficiaires, l'accompagnement social, l'insertion par l'activité économique.

Dans le cadre de l'accompagnement en matière de logement, la Collectivité met en œuvre **le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées** (PDALHPD 2016-2022) et gère des fonds avec différents financeurs.

Elle assure le portage de missions et le financement de projets d'action et de développement sociaux. **Le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté**, adopté en 2017, fixe le cadre privilégié de son action, dans le souci constant d'identifier les causes structurelles de la précarité en Corse et de ne pas se limiter à ne traiter que les symptômes .

Elle suscite **l'innovation sociale** afin d'accroître l'efficacité de ses politiques et redynamise l'action sociale dans une logique de proximité.

En 2018, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a mobilisé 46,75 M€. 5 763 personnes ont bénéficié du RSA. 40,322 M€ ont été consacrés à l'insertion et au versement des allocations. 1,035 M€ ont été attribués au titre du fonds social pour le logement (FSL). 4 242 primes de fin d'année ont fait l'objet d'une décision favorable à hauteur de 683 000 €.

Des **appels à projets** à fort impact social ont été lancés :

- « **Aide alimentaire** » : 310 795 €, pour 14 projets retenus (deux fois plus qu'en 2015), et un maillage plus complet du territoire.
- « **Culture et santé** » : 20 000 € annuels, 13 projets retenus (+ 40 % depuis 2015).

Des **initiatives d'innovation sociale** ont été présentées :

- 2 projets territoriaux, portés par le service territorial d'intervention sociale de la Plaine Orientale en novembre : les ateliers cuisine et diététique à faible budget / les fruits et légumes moches, valorisent l'innovation sociale et les circuits courts et rendent les aidés acteurs de leur projet.

La 1^{ère} phase du **système d'information géographique social** a été développée, permettant d'identifier en un clic les services de la Collectivité implantés sur le territoire dans le domaine social à

travers une carte interactive, d'en visualiser les lieux d'implantation, les horaires et la nature.

Des financements sont désormais dédiés aux projets innovants et coopératifs qui favorisent le lien social.

Le dispositif « RITIRATA » qui ouvre droit aux retraités résidant en Corse, sous condition de revenus, à une réduction tarifaire des billets de transports maritime et aérien, a été mis en place :

RITIRATA2018

Formulaire de demande d'attestation d'accès au dispositif « RITIRATA » 2018



AIR CORSICA
Marseille (A/R) 52,00€ Nice (A/R) 46,50€
Au départ d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari



CORSICA LINEA
50% de l'A/R dans la limite de 85€



AXE I. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

adopté en 2017 par l'Assemblée de Corse, il a démarré à titre expérimental en mai 2018. 215 demandes ont été instruites, 175 attestations délivrées et 60 billets émis.

Les acteurs du **champ social et médico-social** ont été soutenus, par des aides au fonctionnement, à l'installation, à l'investissement et à l'équipement pour 840 000 €.

Un temps fort : le lancement de la Conférence des acteurs sociaux, le 22 octobre 2018

Action importante du Plan Précarité, cette journée a permis d'associer plus de 150 représentants, acteurs du domaine social, sous le chef de filât de la Collectivité de Corse, et de porter des premières propositions d'actions communes.

Trois ateliers ont fait émerger les premières propositions :

- l'élaboration d'un annuaire des ressources sociales des territoires, outil d'évolution vers la création d'un portail d'information à destination des professionnels et des usagers ;
- le lancement d'une réflexion sur les déterminants structurels de la précarité ;
- l'installation d'une conférence sociale ayant vocation à rassembler les acteurs institutionnels et les partenaires économiques et sociaux pour faire le point régulièrement sur les différents problèmes et questions se posant dans les domaines économique et social.



Conférence des acteurs sociaux - 22/10/2018

L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Nos services sont au quotidien aux côtés des plus fragiles d'entre nous, de nos aînés, des personnes en situation de handicap, que nous devons accompagner sans craindre d'expérimenter des dispositifs innovants, visant à :

- favoriser le maintien à domicile ;
- améliorer la prise en charge des personnes âgées et handicapées ;
- adapter l'offre d'hébergement médico-sociale ;
- développer la « silver-économie ».

La prise en charge de la perte d'autonomie et du handicap à domicile, en établissement ou en famille d'accueil se traduit par l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'un programme de prévention financé notamment par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La Collectivité gère l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale à domicile et en établissement, la prestation de compensation du handicap (PCH), ainsi que l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et le service « méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie » (MAIA), la maison des personnes handicapées (MDPH), les établissements sociaux et médico-sociaux (services d'aide à domicile et structures d'accueil ou d'hébergement) contribuent à la mise en œuvre de cette politique.

Au total 118,5 M€ ont été mobilisés en faveur des personnes âgées et handicapées.

L'aide aux personnes âgées a représenté 71,58 M€ et 41,26 M€ ont été consacrés aux personnes handicapées.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a mobilisé 41,98 M€ pour 8 153 bénéficiaires demeurant à leur domicile et 9,86 M€ pour la prise en charge de 1 884 bénéficiaires en établissement.

L'aide sociale a été versée à 871 personnes âgées et 261 personnes handicapées et s'est élevée respectivement à 19,46 M€ et à 14,49 M€.

29,26 M€ ont été consacrés à la **prestation de compensation du handicap (PCH)** pour 1994 personnes.

800 bénéficiaires ont perçu les **allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)**.

La MDPH, **maison des personnes handicapées de Corse**, est un groupement d'intérêt public résultant de la fusion des deux anciennes maisons départementales.

L'année 2018 a permis la mise en place de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées avec deux sections locales à Bastia et Ajaccio. Cette instance a traité environ 17 000 demandes (allocations, orientations vers des établissements ou classes spécialisées, auxiliaires de vie scolaire individuel, cartes mobilité inclusion de stationnement ou d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...).

En 2019 se poursuivront les travaux d'harmonisation, notamment l'élargissement à la Corse-du-Sud de l'Unité de bilan « DYS » sur les troubles des apprentissages ; le dispositif RAPT (réponse accompagnée pour tous), s'adressant aux personnes sans solution d'accompagnement, sera mis en place, ainsi que le SI MDPH (système d'information) comportant l'installation d'un « portail usager ».

En partenariat avec le milieu associatif et en collaboration avec le conseil de la citoyenneté et de l'autonomie, le maillage territorial a été densifié et la MDPH a renforcé son rôle d'appui et de soutien aux personnes handicapées, surtout en milieu rural, en assurant des permanences territorialisées ou des visites à domicile.

Temps forts de 2018

- Dans le cadre de la révision des règlements d'aide et d'intervention, **de nouvelles mesures ont été définies**, dont le financement de travaux au domicile des accueillants familiaux pour personnes âgées ou handicapées.
- L'**appel à projets « Bien vieillir/Invechjà in Corsica »** a été lancé ; il vise à mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile ou en EHPAD : 46 porteurs de projets ont été retenus pour un montant de 1,066 M€ sur la période 2019-2020. Ces projets représentent 593 actions et 11 914 ateliers collectifs répartis sur 29 territoires de proximité et 113 communes.
- Le **PAERPA « personnes âgées en risque de perte d'autonomie »** a été lancé le 3 avril. C'est un projet pilote porté par la Collectivité, l'hôpital et le réseau Rivage en co-financement avec l'agence régionale de santé visant à agir en amont de la perte d'autonomie et à optimiser la coordination des professionnels. Lancée dans le Cismonte, l'expérimentation s'élargira au Pumonte en 2019.
- La nouvelle **conférence des financeurs** de la Collectivité de Corse a été installée le 25 mai ; cet espace de coordination, de concertation, de co-construction et d'innovation a permis d'élaborer un programme coordonné pour 2018-2022 portant sur le parcours de prévention, l'accès aux aides techniques et à l'adaptation de l'habitat, l'accompagnement des proches aidants et la coordination des acteurs.
- Le **conseil de la citoyenneté et de l'autonomie**, ayant vocation à mener des travaux de réflexion en intégrant les personnes âgées et les personnes handicapées au débat public et à l'évaluation de l'action publique, a été installé le 27 novembre 2018.



Conseil de la citoyenneté - 27/11/2018

La Collectivité est engagée dans l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance. C'est un domaine où le travail social et éducatif joue un rôle majeur. Toutes les actions et décisions prises prennent d'abord en compte l'intérêt premier de l'enfant.

Elle œuvre pour faire en sorte que le dispositif de protection de l'enfance soit en capacité de répondre aux enjeux et anticiper l'évolution des besoins.

En 2018, 18,7 M€ ont été consacrés à la **protection de l'enfance et de la famille**.

La **cellule de recueil des informations préoccupantes** reçoit chaque année plus de 700 signalements.

Afin de réduire le nombre de signalements enregistrés, la Collectivité souhaite agir sur les causes, dans une logique éducative et préventive, initiant, avec l'**Observatoire de la protection de l'enfance**, un travail sur la mobilisation des familles, le rétablissement de leurs compétences parentales et de leurs responsabilités éducatives.

120 **mineurs non accompagnés** ont été accueillis et suivis. 4,50 M€ leur ont été consacrés.

La Collectivité a également assuré le suivi des établissements accueillant des enfants.

Elle a procédé à l'**agrément des candidats à l'adoption**.

Elle a mis en œuvre des actions de **prévention spécialisée**.

Le départ en retraite de familles d'accueil, tandis que s'accroît le nombre de mineurs non accompagnés, appelle rapidement des solutions d'hébergement réparties sur le territoire.

Deux **appels à projets Cismonte et Pumonte « Solutions innovantes d'habitat inclusif »** ont été lancés visant à créer 25 places en Cismonte et 10 places en Pumonti permettant de diversifier et d'augmenter l'offre d'accueil au regard des enjeux liés à la dynamique du nombre d'enfants confiés et de mettre en place des solutions alternatives et agiles.

AXE I. CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

UN MODÈLE DE SANTÉ ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE LA CORSE

Première préoccupation des Corses, la santé est un enjeu de société qui nécessite d'adapter le modèle de santé aux spécificités de la Corse pour satisfaire les attentes légitimes de ses habitants.

Il s'agit de répondre aux urgences que constituent le repeuplement médical, l'affermissement des services de santé existants, la construction d'un outil d'apprentissage et l'effort de prévention.

La Collectivité inscrit son action dans une trajectoire de **création d'un centre hospitalier régional (CHR)**, afin que l'île bénéficie d'une continuité pleine et entière du service public de santé.

En 2018, elle a axé sa priorité sur la **lutte contre les déserts médicaux**, afin de permettre un meilleur accès aux soins de premier recours et réduire les inégalités territoriales. Elle accompagne les territoires en souffrance, élaborant pour chacun des réponses spécifiques et soutenant les initiatives de création de maisons de santé.

Elle travaille à la mise en place d'une **incitation financière à l'installation des jeunes médecins**, ainsi qu'au renforcement de l'attractivité de la Corse comme terrain de stages, internat, exercice de la profession médicale.

Un groupe de travail transversal (social et sanitaire, enseignement supérieur et aménagement du territoire) a été mis en place avec la participation de l'Agence régionale de santé, l'Observatoire régional de la santé, l'Ordre des médecins, l'Union régionale des professions de santé, l'association des internes. Un état des lieux et une évaluation des dispositifs existants sont en cours et des propositions seront prochainement formulées prévoyant **l'accompagnement dès l'internat des futurs médecins généralistes jusqu'à leur installation**.

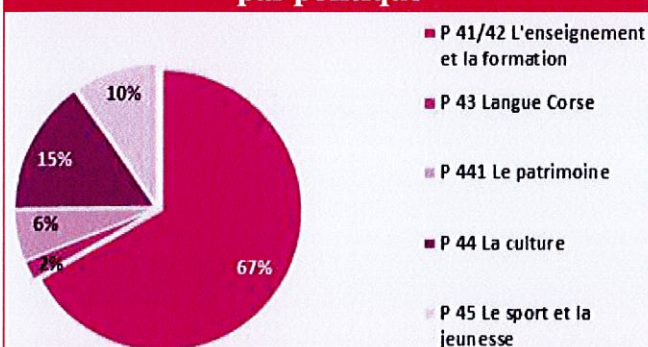
En outre, la Collectivité développe **la protection sanitaire auprès de la population**, au travers des missions d'information, d'éducation, de dépistage, de prévention, de suivi et de vaccination. Une politique active de prévention est ainsi portée auprès des plus jeunes sur l'ensemble du territoire (actions de protection maternelle et infantile, bilans des enfants de 4 ans, dépistage des troubles, interventions dans les écoles au titre du développement des compétences psycho-sociales...) mais également des adolescents (éducation sexuelle, bilans de santé...) et de l'ensemble de la population (dépistages, vaccinations, lutte anti-tuberculose, lutte contre le cancer, lutte anti-tabac).

Au total, la santé a mobilisé plus de **2,2 M€** en 2018 dont 90 000 € au titre de la prévention sanitaire.

AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
L'enseignement et la formation	75 277 000,00	67 748 779,31	90,00 %
Fonctionnement	51 750 500,00	50 218 791,63	97,04 %
Investissement	23 526 500,00	17 529 987,68	74,51 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Langue Corse	2 590 000,00	2 255 297,77	87,08 %
Fonctionnement	2 080 000,00	1 844 986,24	88,70 %
Investissement	510 000,00	410 311,53	80,45 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le patrimoine	11 801 000,00	5 841 064,64	49,50 %
Fonctionnement	4 006 000,00	902 241,35	22,52 %
Investissement	7 795 000,00	4 938 823,29	63,36 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La culture	18 126 000,00	15 616 917,91	86,16 %
Fonctionnement	10 334 000,00	9 956 811,77	96,35 %
Investissement	7 792 000,00	5 660 106,14	72,64 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le sport et la jeunesse	14 770 435,00	9 922 528,13	67,18 %
Fonctionnement	9 710 435,00	7 101 997,65	73,14 %
Investissement	5 060 000,00	2 820 530,48	55,74 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	122 564 435,00	101 384 587,76	82,72 %
Total Fonctionnement	77 880 935,00	70 024 828,64	89,91 %
Total Investissement	44 683 500,00	31 359 759,12	70,18 %

Répartition des dépenses réalisées par politique



Un taux de réalisation de 90% en fonctionnement et de 70% en investissement

Bâtir une Corse moderne, performante, innovante, permettant à toutes et à tous de s'épanouir, personnellement et professionnellement, suppose nécessairement **d'élever le niveau de richesses et de ressources de l'île et de son peuple.**

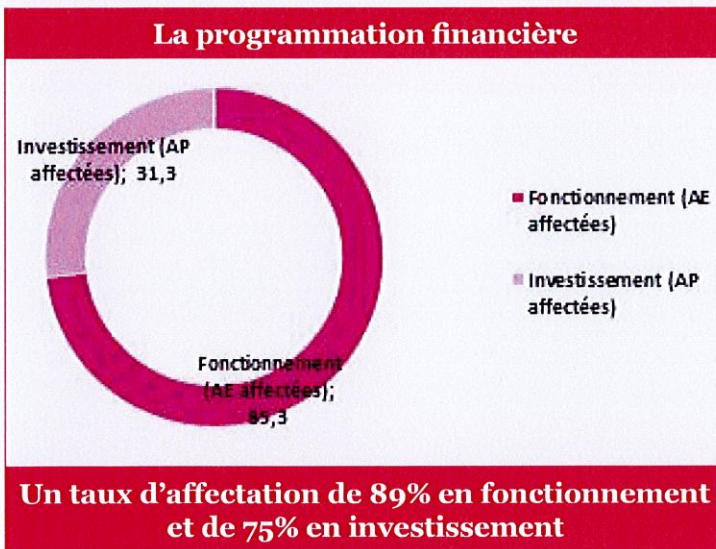
C'est pourquoi, la Collectivité fournit un effort important en faveur de l'enseignement -secondaire et supérieur- et de la recherche ainsi que de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Elle agit pour généraliser l'usage de la langue corse et la promouvoir dans tous les domaines.

Elle développe des politiques culturelles et patrimoniales ambitieuses et met en œuvre des politiques transversales dans les domaines du sport et de la jeunesse.

AXE II. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Au total en 2018, plus de **101,3 M€** ont été investis dans ces domaines de compétences.



Aiutu
Saluta
 Prughjetti
 Riscita
Furmazioni
 Parcoursu **mubilità**
 Borsa **Supiriori**
 Apprendisti **Valurizzazioni**
 Studianti Urali **CUNCORSI**
Scoli d'eccellenza basciglieri
 Riscita **studiantina** Spesi
 Riintrata **Saluta**
 Trasportu farruviariu **Campu**
 Bourses **sanitarii è siciali**
Prughjetti parsunali
 Parcorsi qualificanti **Aiutu righjunali**
Amparera mistieri
Finanziamenti prughjetti
 Candidati Filieri
Mubilità
 Riscita **Saluta**
Scoli d'eccellenza
 Aiutu

Schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants



AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET LA FORMATION

La Collectivité s'investit fortement dans l'éducation, l'enseignement et la formation, qui représentent des enjeux essentiels pour la Corse de demain.

Marquée par la pérennité des interventions ayant permis d'assurer la continuité du service public, l'année 2018 a également vu des initiatives et le lancement d'actions nouvelles.

Au total, près de **68 M€** ont été dépensés sur ce volet en 2018.

Dans l'**enseignement secondaire**, les dotations de fonctionnement et d'équipement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ont été versées pour plus de **8 M€**, les crédits éducatifs individualisés, la carte des formations de l'enseignement secondaire élaborée.

236 bacheliers ayant reçu la mention très bien ont été récompensés par une allocation de **500 €** chacun.

Dans l'**enseignementsupérieur**, le fonctionnement et l'équipement des établissements ont été financés, un conventionnement avec l'Université de Corse a été mis en place dans le cadre de la création d'un groupement de coopération sanitaire, le financement des instituts de formation en soins infirmiers a été assuré et des bourses étudiantes attribuées.

Le **programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2018-2023 dans les EPL**, adopté en novembre 2018 par l'Assemblée de Corse, a été élaboré autour de 5 objectifs opérationnels :

- 1) l'amélioration des conditions de vie de la communauté éducative ;
- 2) la maintenance, la mise en conformité et la valorisation du patrimoine ;
- 3) la maîtrise de l'énergie et le respect de l'environnement ;
- 4) le développement de l'enseignement professionnel ;
- 5) l'accompagnement des réformes et des mutations des pratiques pédagogiques.

Visant à offrir un accès égal aux savoirs et à l'amélioration des conditions de vie et de travail à travers un aménagement équilibré du territoire, le PPI représente un investissement de 78,89 M€ sur 6 années.

Le **schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants** a été élaboré pour permettre la continuité de l'action en faveur des étudiants, dans l'attente d'une réflexion approfondie en 2019. Ce règlement transitoire comprend 10 mesures. En 2018, 3 434 étudiants ont bénéficié de ces aides pour un montant de **1,6 M€**.

Plus de **5,2 M€** ont été consacrés à la **recherche** et à la **diffusion**, permettant ainsi le maintien en condition opérationnelle des plateformes de recherche, le financement de différents projets (Université de Corse, Institut national de recherche agronomique, Muséum national d'histoire naturelle...), mais aussi l'accompagnement des doctorants pour plus de 2 M€.

Une **mission stratégique et transversale « Analyse et prospective »** a été créée pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'orientation et de la formation. Son principe est de rassembler toutes les données utiles pour une analyse centralisée et diffusée, dans le but de fournir les informations pertinentes et les éléments nécessaires à la décision. Pour structurer cet outil, le GIP Corse-Compétences a été internalisé à la Collectivité.

Dans le cadre du **plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022** dont les deux objectifs majeurs sont de former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés et d'accélérer la transformation du système de formation professionnelle, une convention d'amorçage a été signée le 29 août 2018, fixant, pour la Corse, à 649 le nombre de formations supplémentaires proposées aux personnes peu ou pas qualifiées et permettant une recette maximale de plus de **2,9 M€**.

AXE II. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

Le **pacte régional d'investissement dans les compétences** (PRIC) a été élaboré en fin d'année, afin d'accompagner et accélérer la transformation des parcours de formation, des contenus pédagogiques et des pratiques d'acquisition des compétences, au service des entreprises et des personnes peu qualifiées, à la recherche d'un emploi.

Un **centre de formation d'apprentis du sport et de l'animation** (CFA) a été créé au sein du Centre du sport et de la jeunesse de Corse (CSJC). Il pourra proposer différentes formations - 5 de niveau IV, brevet professionnel et une de niveau III, diplôme d'État - ouvertes par la voie de l'apprentissage, mais aussi en assurant une mixité de publics. Ce CFA pourra ainsi accueillir de **45 à 80 apprentis**.

Plus de **11,2 M€** ont été consacrés à l'**apprentissage** dont 8,5 M€ pour l'Infra Bac et 2,7 M€ pour le Post Bac.

Concernant la **formation professionnelle**, plus de **18,3 M€** ont été consacrés au Programme régional de formation, en particulier le programme de formation de l'AFPA et celui des marchés publics à destination des demandeurs d'emploi.

831 179 € ont été versés au titre des bourses pour l'ensemble des **formations sanitaires et sociales**.

Site internet centre sports et jeunesse : www.csjc.eu

AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

LA LANGUE CORSE

Dans le cadre du Plan « Lingua 2020 » qui vise à développer les dispositifs d'apprentissage de la langue corse et à promouvoir ses usages dans tous les domaines possibles, la Collectivité vise à progresser vers une société bilingue qu'une majorité de Corses appelle de ses vœux.

2,25 M€ ont été dépensés à ce titre en 2018.

Afin de promouvoir l'**immersion linguistique**, la Collectivité apporte son soutien financier (800 000 €) aux actions telles que Praticalingua ou le financement des centres d'immersion linguistique accueillant des scolaires (Savaghju, Bastelica).

Le **plan exceptionnel de formation des enseignants du premier degré** est poursuivi, tandis que, pour le second degré, sont mis en œuvre des contrats d'objectifs triennaux avec l'État et les collèges bilingues.

La Collectivité met en œuvre des **formations en immersion pour adultes**, afin d'améliorer les compétences linguistiques en lien avec un projet professionnel ou social. La formation dure 90 heures et les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge.

Elle a décidé du lancement d'un appel à projets « **Case di a Lingua** » qui démarrera début 2019 et visera à assurer un programme d'événements et d'activités de qualité en immersion tout au long de l'année.

Un **guide de la petite enfance « O Chjù »** a été réalisé, afin d'accompagner les acteurs du secteur de la petite enfance pour valoriser l'usage de la langue corse dans les crèches et les structures d'accueil de la petite enfance. 250 000 € ont été mobilisés à cet effet dans le cadre de la convention Langue corse avec CANOPE.

L'objectif est de généraliser le bain linguistique dans l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance de l'île afin de faire bénéficier les enfants d'un éveil précoce à la langue et favoriser un lien affectif et naturel pour tous avant la scolarisation.

Des actions de promotion **dans le domaine de l'audiovisuel et des médias** ont été soutenues. Ainsi, le vote du plan **Media & Lingua corsa** voté en 2017 a vu la réalisation d'un mensuel d'actualités

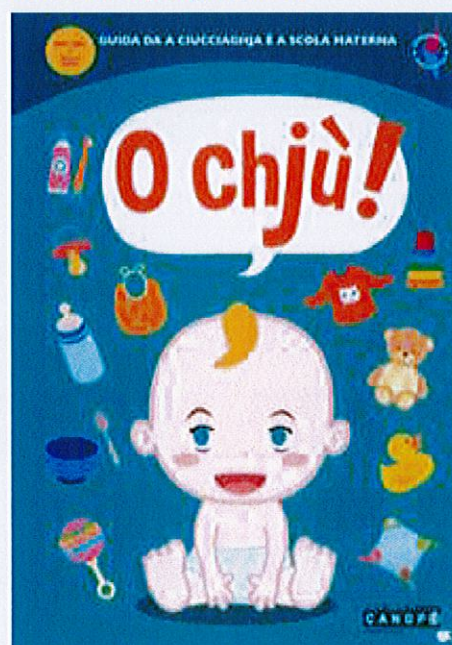
de 8 pages en langue corse avec Corse-Matin : u Nutiziale ; la réalisation et la diffusion de programmes en langue corse (I Sapientoni ; dessins animés, etc.) et cet effort s'est étendu à l'ensemble des médias de l'île, mobilisant un budget de 500 000 €.

La Collectivité de Corse a également soutenu une formation au doublage en 2018, qui verra la réalisation en 2019 d'un long-métrage grand-public doublé en langue corse.

A **Cartula di a lingua corsa** qui vise à favoriser l'utilisation du corse dans les collectivités publiques, les administrations, les entreprises et le tissu associatif est à présent signée par **234 partenaires** dont 139 collectivités.

De nombreux projets culturels et linguistiques ont été soutenus dans le cadre de **Festa di a lingua** en mai et juin 2018.

www.isula.corsica/linguacorsa



AXE II. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

LA CULTURE

La culture est l'élément fondamental de notre vie en société, une composante essentielle de notre identité collective et du lien social et de l'épanouissement de chacun. Il revient à la Collectivité de Corse d'impulser son développement, de donner un égal accès pour tous à l'éducation artistique et culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion sur le territoire et la promotion à l'extérieur afin de permettre à chacun d'accéder à une offre riche et diverse, en veillant à ce que les initiatives s'intègrent dans une logique territoriale de mise en réseau et d'innovation.

En avril 2018, l'Assemblée de Corse a adopté le **règlement des aides culture** favorisant la lisibilité de l'intervention et l'égalité de traitement et visant l'innovation et la sécurisation des porteurs de projets. Ce travail a été mené sur la base d'un dialogue renoué avec les acteurs culturels publics et privés, marqué par des rencontres avec toutes les associations qui œuvrent dans ce secteur, les pôles de formation à la pratique artistique, les festivals, les salles de cinéma, les communautés de communes, les communes, les offices de tourisme ainsi qu'avec les artistes et les industries culturelles (filères cinéma, livre et musique).

Cette politique, qui doit être dotée d'outils en phase avec les réalités du terrain et les ambitions de la Collectivité de Corse, s'organise autour de quatre axes majeurs :

- ingrandà incu a cultura, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle ;
- sviluppu à creazione, par le soutien aux créateurs ;
- fa vede è fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà, par le soutien à la promotion ;
- intraprende indè a cultura, pour des entreprises culturelles moteur du développement.

www.isula.corsica/culture

En 2018, **plus de 15,6 M€** ont été consacrés à la culture, dont près de 10 M€ en fonctionnement et 5,7 M€ en investissement

L'appui aux festivals a été renforcé : considérés comme des structures culturelles à part entière concourant à structurer un projet culturel de territoire, ils ont vu leur plafond d'aide augmenté de plus de 35 % et porté à 200 000 €, avec des exigences plus fortes en matière de responsabilité territoriale, environnementale (gestion des déchets par exemple), culturelle et linguistique.

1,9 M€ leur ont été accordés en 2018 dans le cadre d'une charte des festivals.

Un nouveau **schéma territorial de formation initiale à la pratique artistique** a été voté pour la période 2017-2021. Adossé à la charte des pôles territoriaux de formation initiale dont l'objectif est de doter la Corse d'un réseau de structures dispensant aux enfants de l'île une offre complète et structurée de formation initiale et d'harmoniser les projets pédagogiques, il a permis la signature de conventions triennales de soutien aux associations Una Volta,

Scola in Festa, Anima et Timpanu, reconnues « pôles de formation à la pratique artistique ».

Le nombre d'enfants concernés est passé de 1 273 à 1 458 (+ 14,53 %) entre 2016 et 2018.

Une attention inédite est portée aux petits lieux de rencontres, d'échanges et de pratiques qui forment souvent le vivier des esthétiques de demain. Une aide spécifique a ainsi été créée pour soutenir leur fonctionnement : « **I laboraturii culturali** » et « **E fabrice culturale** », notamment Spartimusicca (Bastia) ou Providenza (Pieve).

De **grands chantiers** ont été lancés, tels que la mise en place d'une plateforme vidéo, le soutien à la rénovation des locaux du Conservatoire, la finalisation de nouveaux équipements de formation à la pratique initiale artistique et culturelle et à la diffusion de spectacles dans le Fiumorbu, les équipements des salles de spectacles municipales (Prupia, Carghjese, Aiacciu).

AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

La politique de **conventionnement pluriannuelle**, qui avait été pratiquement abandonnée, a été renouvelée et amplifiée, afin de permettre une sécurisation des projets et de réelles perspectives. Aujourd'hui, la Corse compte des structures culturelles associatives conventionnées dans le secteur des arts de la scène, mais également dans celui du livre avec une convention signée avec les éditeurs. Entre 2 et 3 M€ y sont affectés chaque année.

Dans le domaine de l'**audiovisuel et du cinéma**, le fonds d'aides est passé de 2,6 M€ en 2016 à 3,1 M€ en 2018. La dimension éco-responsabilité a été intégrée par une bonification de subvention pour les productions de long métrage, fictions et séries TV qui respectent un cahier des charges co-rédigé avec l'Office de l'environnement de la Corse.

Les dispositifs d'éducation à l'image en direction des scolaires et des apprentis ont été renforcés par un marché de 3 ans conclu avec 2 opérateurs (Inta Cultura et Studio animations).

Par ailleurs, les conventions d'objectifs et de moyens sont revues, afin de favoriser la création, dans le cadre du partenariat avec le centre national du cinéma (CNC). C'est le cas de Télé Paese pour 2018-2020, afin de développer son activité de coproducteur et sur la base d'un projet de création d'un Campus TV à Corti.

Cette méthode devra être poursuivie avec les autres diffuseurs, Via Stella pour la période 2019-2021 et le projet de plateforme de vidéo à la demande « Allindi » également pour la période 2019-2020.

L'accompagnement aux salles de cinéma s'est étoffé d'une aide en fonctionnement notamment dans le rural. De nouveaux établissements vont voir le jour : le Galaxy à Lecci et le prochain Cube dans l'agglomération bastiaise.

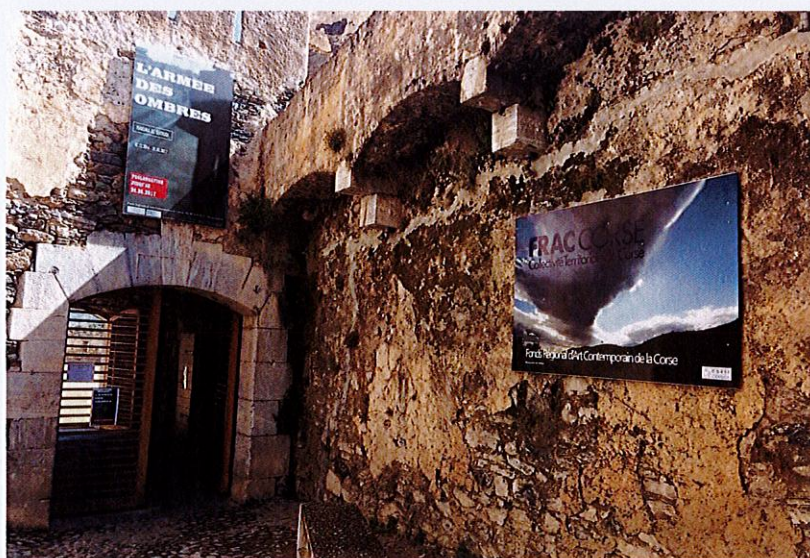
Enfin, les associations du secteur ont vu leur soutien augmenter en 2018, certaines d'entre elles bénéficieront d'un soutien pluriannuel à partir de 2019.

Au titre de la **lecture publique**, la Collectivité dispose de deux

bibliothèques de prêts et d'un réseau de médiathèques permettant d'assurer l'accessibilité la plus large à l'ensemble des habitants, notamment ceux des zones rurales, et de favoriser l'utilisation de l'outil numérique. La politique d'animation menée par ces établissements permet de toucher des publics éloignés de la culture. Dans ce but, un schéma régional de la lecture publique a été mis en chantier. Pour les services de la lecture publique Cismonte et Pumonti, les activités principales se sont concentrées sur les acquisitions de documents (livres et multimédias), afin de poursuivre la desserte sur les réseaux et accroître les fonds existants. Des actions d'animations ont été réalisées sur le territoire.

Enfin la Direction de la culture compte trois établissements :

- le **FRAC Corsica** à Corti, qui a organisé 7 expositions, 42 présentations d'œuvres, un workshop et une résidence d'artiste. Il a enregistré 35 867 visiteurs dont 6 816 en visite accompagnée par le secteur de la médiation. A partir de sa collection, une réflexion a été engagée pour lui donner les moyens d'augmenter son potentiel en matière de diffusion, de formation et soutien à la jeune création. www.frac.corsica
- le **centre d'art polyphonique** à Sartè ;
- la **cinémathèque de Corse** à Portivechju qui verra son équipe renforcée avec l'arrivée d'un directeur-conservateur. www.casadilume.corse.fr



FRAC Corsica - Corti

AXE II. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

LE PATRIMOINE

Cheffe de file de la politique de protection et de valorisation du patrimoine, la Collectivité de Corse ordonne son action autour de plusieurs axes - restauration et valorisation, médiation, éducation - en s'appuyant sur les fortes compétences des acteurs de terrain et sur les collectivités et territoires dépositaires de ces richesses. C'est l'un des piliers du développement durable de l'île.

Le règlement des aides au patrimoine a été actualisé en octobre 2018.

www.isula.corsica/patrimoine

Plus de **5,8 M€** ont été mobilisés en 2018 pour le patrimoine.

Dans le cadre de la **restauration et la valorisation des tours littorales de la Corse**, la restauration de la tour de Miomu a été achevée, les études et travaux sur celles d'Ogliastru, Nonza, Fautea ont été amorcés ou poursuivis.

Des études ont été réalisées sur la cathédrale d'Aiacciu, l'escalier du Roy d'Aragon et le puits Saint-Barthélémy dans le cadre de l'aménagement du site Montlaur à Bonifaziu.

Le programme de restauration et d'aménagement de la citadelle de Corti a été lancé.

Des travaux de mise en sécurité ont été effectués au château de la Punta à Aiacciu.

La mise en place du **réseau des musées de Corse**, associant les 5 établissements labellisés gérés par la Collectivité -U museu di a Corsica, i musei d'Aleria, Merusaglia, Livia, Sartè - ainsi que les sites archéologiques s'y rattachant, - site antique d'Aleria, sites archéologiques de Cuccuruzzu-Capula, Mariana, Cauria, Araguina-Sennoa-. Ces 5 établissements et ces 4 sites peuvent être perçus comme un réseau territorial en englobant les musées communaux d'Aiacciu, Bastia et Merusaglia ainsi que la Maison Bonaparte et le FRAC di Corsica.

www.isula.corsica/musees

L'exposition du Musée de la Corse « **E figure di a Corsica** », représentation sur le long terme des aspirations culturelles, emblématiques et identitaires de la Corse de l'Antiquité à nos jours, a été inaugurée.

Au titre des **publications du service de l'inventaire**, des études sur plusieurs communes ont été réalisées et un colloque international sur les décors peints a été organisé. www.musee-corse.com

L'effort de **recherche** s'est porté sur les territoires et les parcours patrimoniaux, notamment autour du patrimoine hydraulique (ponts, moulins, glaciers, aqueducs, puits) et le mobilier religieux en bois.

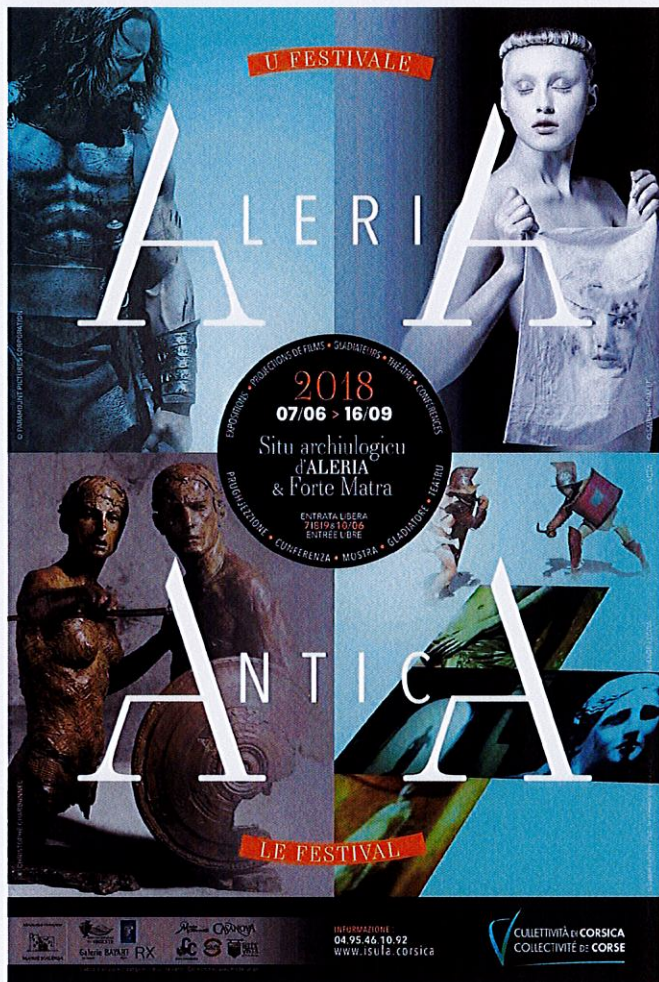
Le **projet « Strada Paolina »** a été lancé : de Merusaglia à Ponte Novu en passant par Corti, il évoquera l'Europe des Lumières, cet « âge d'or » de la Corse que fut le XVIII^{ème} siècle. Cet itinéraire débute par la restauration du pont historique de Ponte Novu.

Le **projet de développement du site d'Aleria**, par sa dimension historique propre et son importance à l'échelle méditerranéenne, constitue un enjeu stratégique de développement, non seulement pour la région où il est implanté, mais aussi pour l'ensemble de la Corse.

Avec la création de la Collectivité de Corse, Aleria devient un véritable complexe archéologique, regroupant le site archéologique de la ville antique d'Alalia, le site de Terrina, le site de Casabianda, le musée Jérôme Carcopino, le centre de conservation et d'études, la maison Rossi, la grange Poletti, la maison Morandini, et les thermes de Santa-Laurina que nous projetons d'acquérir. Le projet s'organise autour de 4 axes : la maîtrise et l'organisation du foncier, la recherche, la conservation, la mise en valeur.

AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

En juin 2018, a eu lieu le festival **Aleria Antica**.



Le musée d'archéologie de la Corse (Sartè) a organisé l'exposition « Visu di Petra - figure mégalithique » qui présente les statues - menhirs, en faisant dialoguer vestiges mobiliers et monuments archéologiques.

Les **archives** ont accueilli 205 mètres linéaires de versements d'archives publiques (Ajaccio : 125 ml ; Bastia : 80 ml). 5 742 articles ont été communiqués dans les salles de lecture. Les consultations sur Internet de documents numérisés ont dépassé les 10 millions de pages vues.

Les travaux du **centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier (CCRPM) de Corse** ont été achevés. Situé dans le fort Charlet à Calvi, il a pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain ou d'accueil d'œuvres en conservation-restauration.



AXE II. FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

LE SPORT

La politique portée par la Collectivité vise à faire du sport un outil d'épanouissement de la population et de développement territorial. Elle organise une réflexion sur l'organisation territoriale du sport avec l'ensemble des acteurs du sport (mouvement associatif et socio-professionnels) et les autres collectivités.

Un règlement des aides transitoire adopté en mai 2018 a permis de donner un cadre harmonisé aux différents acteurs.

En 2018, les actions en faveur du sport et de la jeunesse ont mobilisé près de **10 M€**.

48 000 € ont été consacrés au **Raid Oxy jeunes**, garantissant le maintien de cette manifestation d'envergure dédiée aux sports de nature à destination des 14-17 ans. www.isula.corsica/raidoxyjeunes

L'opération **Libru sguiltru - séjours sport et culture** a mobilisé plus de 15 000 €, afin de maintenir une offre de découverte et d'initiation aux sports de nature pour des publics éloignés.

Plus de 1 M€ ont été individualisés au bénéfice des **clubs et comités** au titre de la part territoriale du

Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Dans le cadre du **dispositif Sporti'Pass**, 50 000 € ont été individualisés pour faciliter l'accès au sport des jeunes de 6 à 18 ans.

Des **opérations d'équipements ou de biens mobiliers sportifs** ont été financées à hauteur de 109 000 €, contribuant au développement d'une pratique sportive de qualité sur l'ensemble du territoire.

La régie autonome CSJC, « Centru di u sport è di a giuventù Corsa » a été mise en place

Acteur éducatif à l'échelle de la Corse, le CSJC mène un projet d'établissement en axant son action sur :

- un objectif d'éducation populaire avec des formations, stages, actions de sensibilisation visant à accompagner tous les publics vers l'autonomie, l'action, l'innovation et la citoyenneté ;
- un objectif sportif ambitieux pour offrir aux jeunes athlètes et aux acteurs sportifs les meilleures conditions d'accès au plus haut niveau grâce à des installations et des formations performantes.

Il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques de jeunesse, de cohésion sociale et de développement sportif et anime, soutient et outille les réseaux d'acteurs sportifs et socio-culturels par la mise à disposition d'installations et de ressources à des tarifs accessibles. Il accueille le centre de formation des clubs de football de l'ACA et du GFCA.

En 2018,

- il a accompagné 110 jeunes en parcours d'excellence sportive (judo, foot, basket, hand, natation, voile, karaté, tennis, gymnastique), dont 32 internes ;
- il a préparé 19 jeunes au *brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport* (BPJEPS) dont 12 en activités aquatiques et natation et 7 loisirs tous publics et 8 stagiaires au *certificat de qualification professionnelle animateur de loisirs sportif-activité gymnique et d'expression*.

www.csjc.eu

AXE II. PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

LA JEUNESSE

Le lancement du **Pattu pè a Ghjuventù**, voté à l'unanimité lors de la session d'avril 2018, a posé l'acte fondateur de la politique de la jeunesse.

Il vise à mettre en place une politique adaptée aux besoins des jeunes et à les reconnaître comme des acteurs à part entière non seulement de leur vie et de leurs choix personnels, mais aussi de la transformation et de l'amélioration de la société. Reposant sur la réalisation du diagnostic de la jeunesse insulaire, il définit des priorités stratégiques et des préconisations préparant le plan d'actions, afin d'aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel, de créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque jeune. Il promeut l'engagement et l'initiative, en favorisant la mobilité, notamment au travers d'appels à projet. Il prévoit l'organisation des **Assises pour la jeunesse**.

Le contenu opérationnel du Pattu sera co-construit avec **l'Assemblea di a Giuventù, le Comité citoyen A parolla di a Ghjuventù** et à travers des procédés de consultation croisés et innovants, permettant l'implication la plus large des jeunes insulaires.

Un **marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 60 000 €** a été passé pour finaliser le diagnostic et accompagner la mise en œuvre des actions en faveur de la jeunesse.

Le **comité de pilotage du Pattu pè a Ghjuventù** a été mis en place pour valider les choix stratégiques et s'assurer de la cohérence de l'ensemble du projet.

Le Pattu a connu un début d'exécution avec les **Caffè Citadini** qui ont permis de cerner les problématiques de la jeunesse et leurs questionnements concernant la mobilité, les transports, le logement, la formation, l'emploi dans différents territoires, notamment les plus isolés.



Un appel à projet **Demu una manu** d'un coût de 40 000 € a été lancé pour promouvoir et mettre en œuvre des chantiers de jeunes. En 2019, le coût sera porté à 120 000 €.

Le **centre régional d'information jeunesse** a été intégré au sein des services de la Collectivité afin d'assurer la compétence information jeunesse à travers la création d'un service dédié au sein de la Direction adjointe jeunesse. La création de supports promotionnels a fait l'objet d'un marché d'un coût de 60 000 €.

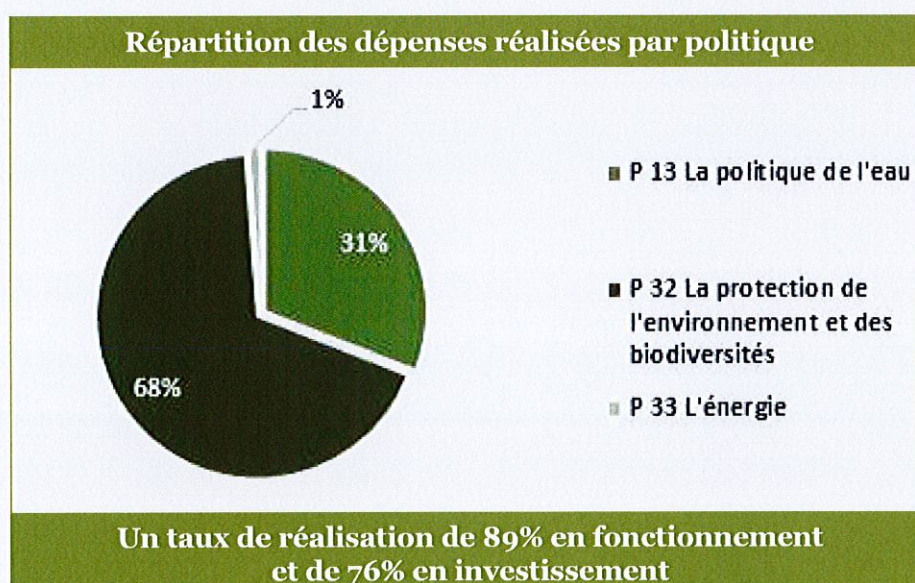
Les **contrats éducatifs locaux** ont mobilisé 400 000 €, permettant d'accompagner et de favoriser les politiques éducatives à l'échelle des communes.

60 000 € ont été consacrés aux aides au **milieu associatif et aux chantiers de jeunes bénévoles**. 33 500 € ont été alloués au dispositif Ghjovani in mosa qui propose des bourses pour aider les jeunes porteurs de projets innovants :

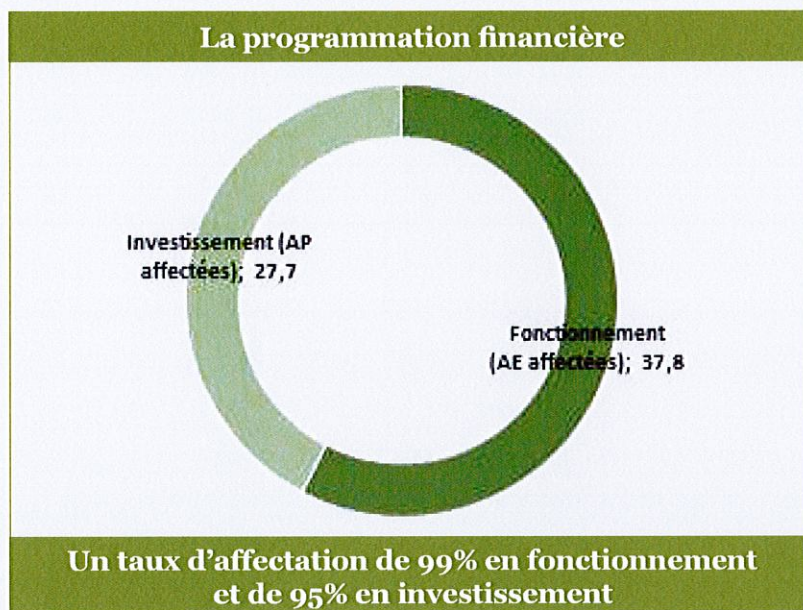
- **Primu Passu pour les 11/17 ans** : 2 000 € maximum peuvent être attribués.
- **Scumessa d'avvene pour les 18/30 ans** : 5 000 € maximum peuvent être attribués.

AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Infrastructures hydraulique	18 825 000,00	17 404 265,27	92,45 %
Fonctionnement	7 825 000,00	7 825 000,00	100,00 %
Investissement	11 000 000,00	9 579 265,27	87,08 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Environnement	47 311 603,00	38 166 767,00	80,67%
Fonctionnement	34 705 044,00	30 116 303,45	86,78 %
Investissement	12 606 559,00	8 050 463,55	63,86 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Transition énergétique	425 000,00	639 633,67	150,50%
Fonctionnement	75 000,00	72 900,00	97,20 %
Investissement	350 000,00	566 733,67	161,92 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	66 561 603,00	56 210 665,94	84,45 %
Total Fonctionnement	42 605 044,00	38 014 203,45	89,22 %
Total Investissement	23 956 559,00	18 196 462,49	75,96 %



AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

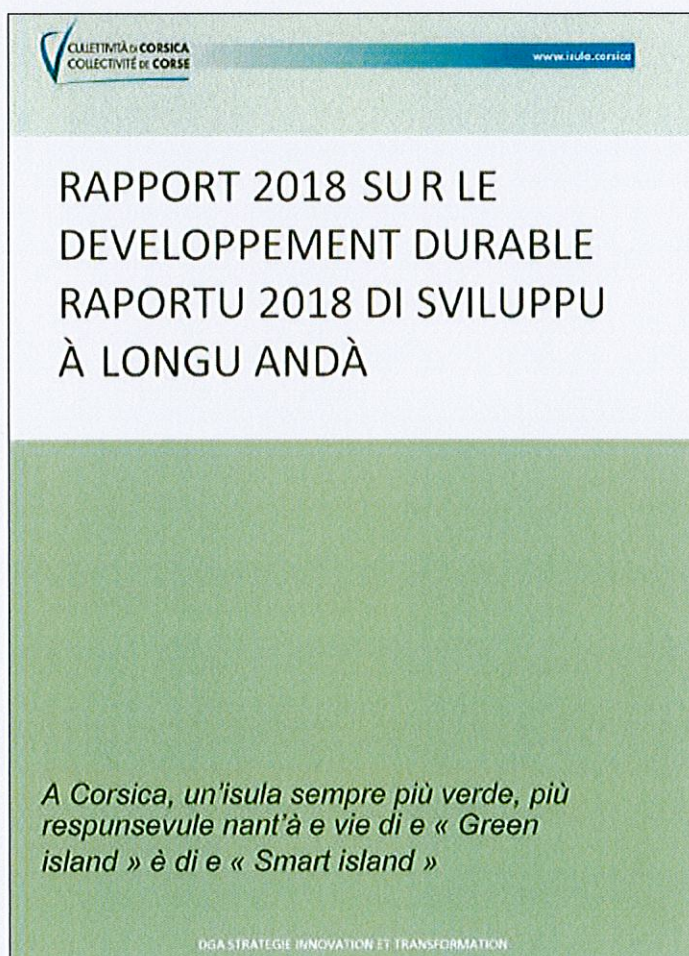


Le rapport 2018 sur le développement durable dressant le bilan des politiques, programmes et actions conduits par la Collectivité au titre du développement durable dans ses politiques territoriales et en interne dans le fonctionnement de l'institution a été adopté par l'Assemblée de Corse en mars 2019.

Il pose les bases nécessaires à la définition de la stratégie de développement durable de la Corse en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de la réalisation de l'Agenda 2030.

Il est téléchargeable sur le site de la Collectivité :

www.isula.corsica/assemblea/docs/2019O1083-rapport-developpement-durable-2018.pdf



AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE DE L'EAU

La politique de l'eau s'insère dans une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux.

La ressource et les besoins en eau :

3 000 km de cours d'eau ; 900 mm de pluie en moyenne par an, 8 milliards de m³ de précipitations par an, 97 millions de m³ consommés par an ; plus de 600 réseaux de distribution, plus de 1 000 captages exploités.

Dans le cadre du pilotage stratégique de la politique territoriale de l'eau, la Collectivité a :

- participé à l'élaboration **du schéma régional de l'eau**,
- élaboré de **nouveaux règlements d'aides financières** en faveur des collectivités locales en matière d'assainissement et d'eau potable,
- participé à l'élaboration du **schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau** (SDAGE) et du programme de mesures associées,
- apporté une **ingénierie budgétaire et financière** aux collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs compétences dans le domaine de l'eau (assainissement, eau potable, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- participé à la définition de **structures de gouvernance** pour la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- réalisé un recueil et un traitement des **données sur l'eau**, afin d'améliorer la connaissance scientifique.

Le comité de bassin de Corse, Conca di Corsica, véritable « Parlement de l'eau » qui intègre désormais des acteurs de la biodiversité, a été installé le 26 mars 2018.

Lors de sa séance du 24 septembre, il a émis un avis sur **le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse**, à partir duquel un nouveau projet d'accord-cadre Collectivité de Corse/Agence de l'eau a été établi pour 2019-2024. L'effort d'investissement de l'Agence de l'eau en Corse s'élève à 75 M€ durant les 6 prochaines années.

Le **plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC)** a été achevé et présenté à l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2018. Il comprend 57 mesures à mettre en œuvre sur le bassin de Corse découpé en 13 secteurs hydrologiques en fonction de leur niveau de vulnérabilité. Ces actions visent à gérer quantitativement l'eau (améliorer la performance des réseaux de distribution en eau potable et eau brute, préserver les ressources disponibles, grâce à des pratiques plus économes en eau) et à préserver et restaurer les milieux aquatiques humides et littoraux.

Une charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau a été diffusée à l'ensemble des élus et des acteurs de l'eau du bassin.

La Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants du Prunelli et de la Gravona et des golfes d'Aiacciu et de Lava a été mise en place, ainsi que celle du SAGE de l'étang de Biguglia-Chjurlinu.

La Collectivité de Corse a organisé avec les services de l'Etat un débat le 29 mai 2018 à Bastia dans le cadre de la **1^{ère} séquence des Assises de l'eau** visant à relancer l'investissement dans les réseaux d'eau et d'assainissement.

Une **commission Eau** a été créée à la Chambre des territoires, à l'occasion de la session du 9 juillet 2018 en présence de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau.

AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Les actions de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) dans le cadre de la politique de l'eau

Pour mettre en œuvre le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, l'OEHC a élaboré un plan stratégique d'aménagement du territoire « Acqua Nostra 2050 ». Ce plan a pour objectif d'établir un inventaire des ressources, d'évaluer les besoins actuels et futurs et de définir des objectifs opérationnels. Il est associé à un programme pluriannuel d'investissements hydrauliques et énergétiques.

Parmi les actions structurantes en 2018, l'OEHC a :

- mis en fonction, pour la première fois, le remplissage complémentaire du **barrage d'e Cotule** via la prise basse de la Figarella (240 000 m³) ;
- réalisé une étude d'opportunité concernant la **retenue collinaire de Sambucu** (Balagne), comprenant un bilan besoin-ressource et des scénarii d'aménagements ;
- porté une attention particulière sur l'entretien du **réseau hydro-agricole de la Plaine Orientale** (Marana-Casinca) dans le cadre de la gestion des risques sanitaires et écologiques ;
- poursuivi les travaux nécessaires à la sécurisation de l'**alimentation en eau potable de la zone littorale Lozari – L'Isula** intégrant notamment la mise en service d'un réservoir de stockage (1,4 M€), la reconstruction en cours de la station de pompage principal AEP d'e Cotule et la mise aux normes de l'unité de production d'eau potable de Calvi ;
- obtenu l'autorisation administrative pour la mise en conformité de **la station de traitement d'eau potable des eaux superficielles sur le Rizzanese** (3,6 M€) alimentant la commune de Sartè.

Par ailleurs, en ce qui concerne les stocks d'eau, ceux-ci ont été reconstitués sur l'ensemble des ouvrages de l'OEHC, compte tenu de la pluviométrie importante de l'année ; une partie des volumes a été sécurisée pour la saison 2019.



Barrage de e Cotule

AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BIODIVERSITÉS

La Collectivité de Corse est compétente pour préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et pour aménager ces espaces, afin qu'ils puissent être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

- Elle est propriétaire de **23 sites naturels** dont 18 en Pumonti et 5 en Cismonte.
- Elle est gestionnaire par convention des **77 sites du conservatoire du littoral**.

L'aménagement des réserves et des sites naturels

En 2018, la Collectivité a renouvelé la **convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral** pour un délai de 6 ans. Une collaboration étroite s'est poursuivie en 2018 avec le syndicat Elisa et le syndicat Conca d'Oru pour la gestion de ces sites, faisant l'objet en contrepartie d'une subvention de fonctionnement.

Elle a poursuivi l'aménagement de plusieurs sites naturels dont les **sites Natura 2000** (Capu di Fenu, Capu Rossu, Senetosa, Puntiglione, Santa Giula, Pertusatu et Testa Ventilegna) et la réalisation de projets initiés antérieurement tels que, dans l'Agriate, l'hébergement d'étape (2 261 nuitées) et la mise en place de 13 patrouilles équestres.

L'aménagement du **site de Cupabia** s'est traduit par l'ouverture de sentiers, afin de conserver la dune, la mise en œuvre d'ouvrages en bois et en pierre locale, avec en perspective la mise en place d'une signalétique informative.

Des aménagements ont également été programmés dans le cadre de l'acquisition de l'**Ile de Cavaddu**, portant sur la mise en place d'équipements légers d'accueil du public, la localisation des espaces publics, la mise en valeur à des fins culturelles et scientifiques.

La réserve naturelle de l'**étang de Biguglia**, plus vaste étang côtier de Corse, a mobilisé 22 agents sur 1 790 hectares de réserve naturelle et 700 hectares de terrains du Conservatoire. Des suivis

écologiques ont été réalisés quotidiennement, ainsi qu'une veille de la qualité des eaux. Le fortin de l'étang abrite un écomusée qui a accueilli 2 348 visiteurs.

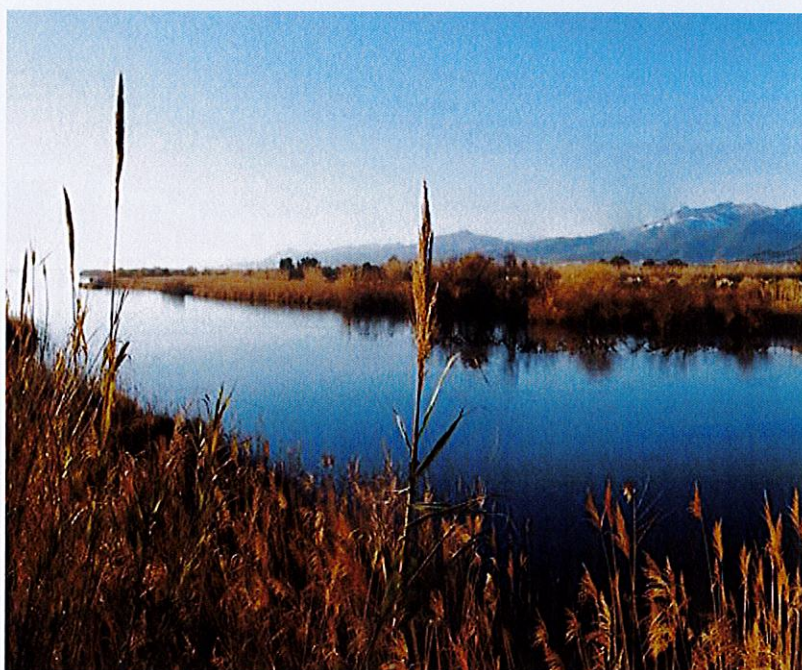
L'éducation à l'environnement

La Collectivité a organisé :

- **12 animations Natura** sur 6 sites du Pumonti au bénéfice de 350 élèves ;
- **7 manifestations à destination du grand public** en Cismonte dans le cadre d'évènements internationaux, européens, nationaux et locaux.

La sécurité sanitaire

La préservation de l'environnement passe aussi par la **sécurité sanitaire** et la **lutte anti vectorielle**.



Réserve naturelle de l'étang de Biguglia

AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Les services de lutte anti vectorielle Pumonti et Cismonte ont axé leurs efforts sur leurs missions de **protection et de prévention de risques d'épidémies** (paludisme, chikungunya, dengue, zika, west-nile, ...) et de **lutte anti-nuisance**.

Ils ont mené 6 interventions autour d'un cas suspect de dengue, chikungunya ou zika importé (Aïacciu, Bastia, Portivechju, Sarrula, Ulimiccia, Calcatoghju) et 8 interventions autour de cas équin et humains de West-Nile (Bastia et Prupjà).

Une campagne publicitaire, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, a sensibilisé la population aux gestes simples à effectuer afin de **limiter la prolifération de moustiques** (réalisation de 3 spots TV diffusés sur France 3 Corse Via Stella, dans les cinémas ou sur le net, de plaquettes et d'affiches d'information diffusées à grande échelle).



Il a été procédé à 60 690 traitements anti-larvaires ; 7 300 ha ont été traités par voie terrestre, 4 700 ha par voie aérienne et 105 kms de littoral. 55 millions de m³ d'eau ont été pompés sur le réseau d'ouvrages hydrauliques pour limiter les niveaux d'eau et contenir la nuisance et les risques vectoriels.

2 500 personnes (scolaires ou autre public) ont été sensibilisées à la **lutte anti-nuisance**.

Les **laboratoires d'analyses** Pumonti et Cismonte ont poursuivi leurs missions de contrôle des denrées alimentaires, de surveillance vétérinaire et de contrôle sanitaire de l'eau de consommation et de loisirs.

Ils ont travaillé en synergie pour mutualiser et uniformiser les protocoles et méthodes d'analyse, préalable à toute évolution vers un développement de ses structures et un positionnement sur des enjeux émergents.

Les espaces et sites de pleine nature

Dans le but de favoriser l'accès sécurisé de tous aux espaces de pleine nature en veillant à respecter l'équilibre des milieux, la Collectivité a poursuivi l'action engagée dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de Corse-du-Sud qui couvre 1 680 Km de sentiers entretenus par 74 agents de protection de l'environnement (travaux d'aménagement et de sécurisation, pose de passerelles, de signalétique directionnelle et de bornes de localisation).

7 passerelles en aluminium ont été placées sur les chemins de randonnées à Laretu d'Attalà, Bucugnà, Livia, Sotta, Carbuccia, Aucciani pour un montant de 807 000 €.

La protection des espèces

Protection des oiseaux marins : 2018 a clôturé le programme de protection et de développement de la reproduction des *laro limicoles* (programme Life + ENVOLL) dans la réserve naturelle de Biguglia et sur le site du Conservatoire du littoral à Urbinu.

Protection de l'escargot de Corse : l'escargot de Corse, *Helix Tyrrhenaria ceratina*, espèce endémique, n'est présent, à l'échelle mondiale, que sur le site du Ricantu (Aïacciu), où sa répartition se restreint à quelques hectares. La Collectivité de Corse est animatrice du plan national d'action (PNA) *escargot de Corse*. Elle a participé à la mise en place et au suivi du protocole de l'escargot durant le mois de novembre 2018.

Plans régionaux d'actions pour l'entomofaune de Corse : trois plans nationaux d'actions concernent les insectes de Corse *Maculinea*, *Odonates* et *pollinisateurs sauvages*. Les plans régionaux d'actions confiés à l'Office de l'environnement de Corse ciblent les pollinisateurs, les libellules, les papillons. Dès 2018, une réflexion a été engagée, afin d'aboutir à la rédaction d'un plan régional plus large, consacré à l'ensemble des papillons de jour de Corse.

AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La protection des milieux aquatiques

Le service eau et milieux aquatiques (SEMA) a poursuivi sa mission d'assistance technique pour la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versant du Prunelli et de la Gravona et a œuvré à la

mise en place de conventions d'assistance technique en faveur des collectivités locales dans le domaine de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'étang de Tanchiccia et la zone humide de Pistigliolu - A Sarra di Farru

Propriétaire de l'étang de Tanchiccia, la Collectivité de Corse assure en direct la gestion et la mise en valeur de ce site en matière de gestion et valorisation. C'est un pôle d'animation majeur en termes d'activités pédagogiques et de ressources scientifiques et documentaires pour y développer l'ingénierie écologique.

En 2018, c'est près d'une soixantaine d'actions écologiques qui ont été réalisées en régie (plantations, traitement de la roselière, entretien des canaux, expérimentation sur l'érosion des dunes du littoral ...) accompagnées d'un certain nombre de suivis scientifiques (inventaire avifaune, évolution des niveaux d'eau, suivi de la fréquentation...). La réalisation d'opérations d'aménagement, de promotion ou d'animation ont permis au public de découvrir ce site exceptionnel. Les travaux en régie ont permis des aménagements paysagers, la création de murets, la restauration de petit patrimoine bâti et l'entretien de tous les aménagements. En complément, la Collectivité a fait réaliser par un artiste insulaire reconnu une sculpture (39 000 €) permettant d'identifier l'entrée du site. Un film à vocation pédagogique et touristique a également été réalisé.

Le site a accueilli **7 033 visiteurs** et une vingtaine d'animations ont été proposées aux scolaires et au grand public.



Le projet RETRALAGS

Associant la Sardaigne, la Toscane, le Var et la Corse, ce programme d'un coût de 2 689 344 € prévoit la réalisation d'un parcours de gestion intégrée et transfrontalière du patrimoine naturel et culturel des lagunes, des lacs et des étangs. Pour la Corse, le but est d'améliorer la lutte contre les pollutions sur l'étang de Biguglia. Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'une étude des flux polluants issus du bassin versant de l'étang d'un coût de 153 600 € sur 16 mois.

AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

« A la reconquête du Taravu »

Le Taravu a été labellisé parmi les « Sites rivières sauvages », afin de préserver et de valoriser ce site d'exception au sein d'un projet territorial de développement durable.

Dans ce cadre, ont été réalisés en 2018 :

- des travaux d'entretien du fleuve, après déclaration d'intérêt général soumise à enquête publique ;
- la restauration du pont de la Trinité, de type génois (85 000 €) ;
- la réalisation d'un film « Taravu - Una vaddi in lascità » (33 500 €) visant à promouvoir l'attractivité de la vallée ;
- l'élaboration d'une charte du label producteur dans le but de créer une marque Taravu ;
- la préparation d'un projet de publication d'article scientifique par le biais d'une convention associant le réseau, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (CEREM) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pour travailler pendant 2 ans sur 3 bassins versants.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) impulse et coordonne les politiques environnementales

En 2018, l'OEC a apporté son **soutien aux collectivités** et structures associatives pour la rénovation du petit patrimoine bâti (près de 800 000 €), la prévention des inondations (800 000 €) et la préservation et l'étude des milieux, des espaces et des espèces naturels (119 000 € pour le conservatoire des espaces naturels, 30 000 € pour la lutte contre le varroa, etc.).

L'OEC a contribué par une mise à disposition de moyens humains et matériels auprès de l'Agence française pour la biodiversité à la **gestion du parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate** (PNMCCA) qui a vu en 2018 son activité s'amorcer.

Il a soutenu les investissements du **parc naturel régional de Corse** (renouvellement de la flotte automobile, acquisition de matériels scientifiques et techniques nécessaires en zone de montagne, diverses études telles celle relative au programme Gypaète (893 000 €).

L'OEC s'est engagé dans **3 nouveaux projets européens** : GRITACCESS (mise en valeur du pourtour tyrrhénien), SICOMAR (amélioration de la sécurité de la navigation dans l'espace maritime transfrontalier) et PLASTIC BUSTERS (lutte contre la pollution en mer).

Le **Conservatoire botanique national de Corse**, service de l'OEC, a poursuivi ses missions visant à permettre d'améliorer la connaissance de la flore, des végétations et ses habitats, de garantir la conservation des éléments rares et menacés et de produire des expertises et des avis techniques auprès d'administrations et porteurs de projets. Les projets d'importance concernent la cryoconservation des semences, la réalisation d'analyses sur les plantes exotiques envahissantes et le suivi de la base de données géo-référencées (flore et végétation). Plus particulièrement le programme de recherche en éco-épidémiologie de la xylella fastidiosa 2017-2020 (relation plantes insectes) s'est poursuivi en 2018.

Une nouvelle stratégie dans les Bucchi di Bunifaziu : une délibération initiant une démarche de protection renforcée des Bucchi di Bunifaziu a été adoptée le 10 juillet par le Conseil permanent corso-sarde et ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2018. Elle vise à élargir le périmètre d'action et à se doter d'objectifs communs dans le cadre d'une « strategia di l'isuli per a difesa di i Bucchi ».

AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les **orientations de gestion 2019 de l'île Lavezzu** ont été définies. L'île ayant atteint sa capacité de charge physique, des solutions alternatives de « délestage de Lavezzu » ont été recherchées en favorisant le débarquement sur Cavaddu. Le nombre de bateaux fréquentant les zones de mouillage doit être limité et le public canalisé par un programme de réalisation de 3 000 m de sentiers.

En matière de **préservation des espèces protégées**, un rapport d'expertise a été réalisé par l'OEC en juin 2018 et a fortement contribué à la reconduction pour 5 ans du moratoire du corb, poisson emblématique de la conservation de la biodiversité marine.

La grande nacre *Pinna nobilis*, *a niacera*, fait l'objet d'un suivi scientifique sur la riserva naturelle di i Buchhi di Bunifaziu. En Corse, la présence du parasite du genre *Aplosporidium*, identifié comme étant responsable de la mortalité massive de cette espèce a été confirmé dès septembre 2017. La mise en place de politiques de conservation fortes sur les zones présentant encore des individus vivants seront prioritaires dans le prochain plan de gestion. L'OEC a mis en place une veille à l'échelle de la Corse en réunissant tous les acteurs du monde maritime et de la conservation de la nature pour débiter les programmes d'actions.

Dans le domaine du **suivi scientifique halieutique**, l'OEC a été intégré en qualité de partenaire Data Collection Framework de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, permettant la remontée au niveau européen des données scientifiques relatives aux spécificités de la pêche insulaire acquises par un réseau corse d'observateurs en mer et partagées avec les professionnels de la pêche, les universitaires, notamment l'Université de Corse, et les instances européennes.



Étang de Biguglia

AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Collectivité de Corse est engagée dans une dynamique volontariste de **lutte contre le dérèglement climatique**. Son action est résolument tournée vers la **maîtrise et la réduction des consommations énergétiques** et la progression de l'usage **des énergies renouvelables**.

La **transition vers l'autonomie énergétique** du territoire constitue un axe structurant, via les actions menées par l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie (AUE).

La Corse s'est dotée d'un cadre stratégique - le **schéma régional climat air énergie** (SRCAE) – et d'une **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE). Cette dernière, mise en œuvre sur une première période de 8 ans (2016 à 2023), est indispensable à la réalisation d'une politique de transition énergétique offensive visant à l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050, basée sur les EnR et la maîtrise de la demande d'énergie. En 2018, la révision de cette programmation a été engagée, pour aboutir à la définition de nouveaux objectifs pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie et à la construction de nouveaux outils d'intervention.

La réalisation du **schéma régional biomasse** a été amorcée.

Dans le cadre des travaux relatifs à l'**adaptation au changement climatique**, l'AUE anime des actions visant à préparer l'ensemble des acteurs et des territoires à faire face aux impacts du changement climatique. Un plan territorial d'adaptation au changement climatique multisectoriel sera réalisé. D'ores et déjà un réseau de correspondants dans les territoires a été créé « Le club climat ».

Afin de rendre un rapport à la Commission régionale de l'énergie (CRE) dans le cadre de l'élaboration **du cadre territorial de compensation**, 22 réunions du comité composé de l'AUE, des services de l'Etat et d'EDF se sont tenues pour proposer des actions destinées à réduire les surcoûts de production enregistrés en zones non interconnectées et les charges de service public de l'énergie.

La campagne de sensibilisation et d'information autour du **programme pilote ORELI**, visant la multiplication des rénovations énergétiques globales et performantes en maisons individuelles, s'est poursuivie. A l'issue de l'examen de 250 candidatures, plus de 180 projets ont été retenus, dont 50 % de ménages modestes ou très modestes co-accompagnés par des dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Près de 950 000 € ont été mobilisés.

La **politique sur la qualité de l'air** a été renforcée notamment en établissant un programme d'action pour l'intégrer davantage dans les politiques publiques et améliorer l'aide à la décision et la connaissance de la qualité de l'air sur les territoires. L'association Qualitair Corse a été soutenue dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional de la surveillance de la qualité de l'air 2016-2020 (surveillance des polluants réglementés, diffusion des indices de qualité de l'air, appui aux collectivités).

Pour éviter le **brûlage des déchets verts** en raison de la concentration de particules fines, l'AUE, en lien avec les services de l'État, l'Office de l'environnement de la Corse et Qualitair, a organisé des campagnes de prévention au printemps et à l'automne 2018, pour inciter les habitants à changer leur comportement en développant des pratiques écologiques, comme le broyage des déchets verts, la réalisation de compost, l'utilisation du broyat en paillage. Une expérimentation se poursuit sur la Commune d'Àfà, site pilote pour le projet ALTER ECOBU.

Des actions en faveur de l'**intermodalité et de l'utilisation de modes de déplacement écologique** ont été menées. L'AUE a soutenu les démarches d'organisation et de planification de la mobilité des communes et intercommunalités et mis en œuvre le plan d'actions pour le co-voiturage (adopté par l'Assemblée de Corse en 2017). 600 particuliers ont bénéficié des aides à l'achat de vélos à assistance électrique.

AXE III. FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



En 2018, divers programmes ont été sollicités :

Au titre du **contrat de plan Etat-Région 2015-2020**, **1,847 M€** ont été individualisés sur les 3 mesures (efficacité énergétique, solaire thermique et éclairage public) au profit de 10 entreprises, 12 collectivités et 5 associations.

Au titre du **programme FEDER** qui vise à accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale et à réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics, les projets en cours d'instruction représentent 15 M€ de FEDER. Des appels à projets « solaire thermique », « bois énergie », « efficacité énergétique des bâtiments » ont été lancés.

Appel à projets

SOLAIRE THERMIQUE COLLECTIF

U sole un'energia per l'avvene

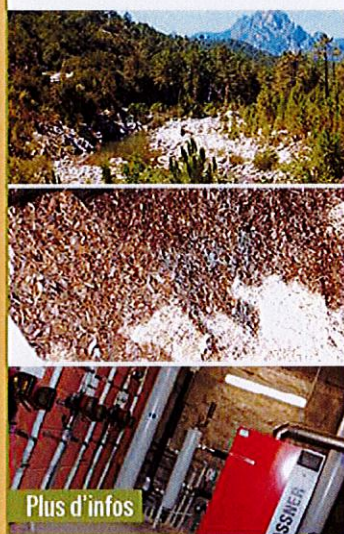


Plus d'infos

Appel à projets

BOIS ENERGIE

U legnu, un'energia per l'avvene



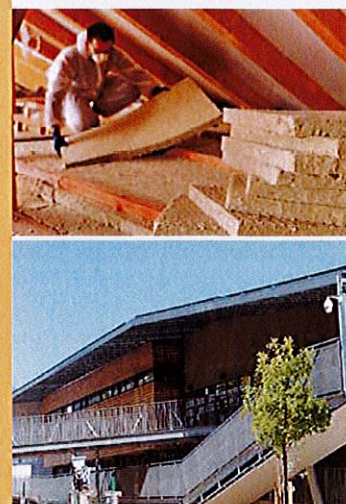
Plus d'infos

Appel à projets

BÂTIMENT

Efficacité énergétique des bâtiments
Procédés de construction / rénovation
à faible impact carbone

U rinnovu energheticu di l'alloghju



AXE III. FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC) met en œuvre la stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets et accompagne les collectivités dans sa déclinaison locale.

Le 29 mars 2018, l'Assemblée de Corse a créé la **Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan territorial de prévention et de gestion des déchets**. Le 26 octobre 2018, ce plan d'action portant sur 2018-2021 a été approuvé. Il vise à optimiser la gestion des ressources, valoriser les circuits courts (ménages, entreprises et territoires), réduire en amont les déchets par des engagements intégrant l'amélioration des performances environnementales, promouvoir de bonnes pratiques et favoriser des opérations tests reproductibles.

Par ailleurs, le **plan de prévention et de gestion des déchets dangereux** a été adopté le 15 mars 2018.

Un **contrat d'objectifs pour une dynamique territoriale des déchets et de l'économie circulaire** a été signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, permettant un soutien financier et méthodologique sur 3 ans, pour la définition et la mise en œuvre d'un plan territorial déchets assorti d'objectifs, d'une véritable stratégie d'économie circulaire et du développement de l'observatoire territorial des déchets.

Le **site Internet de l'OEC** met en ligne des fiches de bonnes pratiques et des guides par filière.

L'OEC suit l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du territoire en leur apportant un conseil technique et financier sur leur projet. Durant 2019, l'Office est chargé de construire les **contrats d'objectifs sur 3 ans** entre chacun des 19 EPCI d'une part, l'Etat, le Syvadec, et

la Collectivité de Corse d'autre part. Les actions en matière d'**économie circulaire** seront accélérées, avec notamment une étude opérationnelle sur l'optimisation de la filière verre.

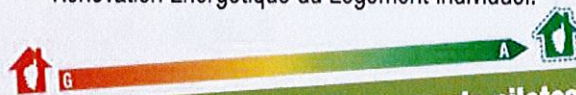
Le montant total des aides financières attribuées aux tiers pour des travaux d'équipements et d'études s'élève à **2,65 M€**. Le montant total des mandatements a été de **1,6 M€** (dont 1,4 M€ en investissement et 0,2 M€ en fonctionnement).

In casa prutetta ùn ci entre fretu !



Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !

Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison ! en intégrant le projet ORELI l'Outil régional pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel.

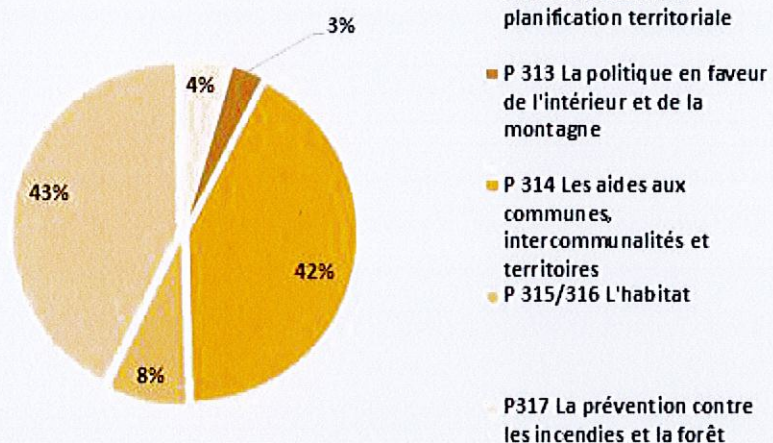


AXE IV. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	5 176 000,00	4 976 451,28	96,14%
Fonctionnement	5 006 000,00	4 902 812,70	97,94 %
Investissement	170 000,00	73 638,58	43,32 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La politique foncière	1 500 000,00	-	0,00 %
Fonctionnement			
Investissement	1 500 000,00	-	0,00 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	6 125 000,00	3 286 705,18	53,66 %
Fonctionnement	2 276 000,00	1 168 200,00	51,33 %
Investissement	3 849 000,00	2 118 505,18	55,04 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	57 918 063,00	45 461 036,45	78,49 %
Fonctionnement	2 438 063,00	2 182 281,90	89,51 %
Investissement	55 480 000,00	43 278 754,55	78,01 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
L'habitat	11 741 800,00	8 402 481,81	71,56 %
Fonctionnement	1 022 800,00	789 086,78	77,15 %
Investissement	10 719 000,00	7 613 395,03	71,03 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La prévention contre les incendies et la forêt	52 115 820,00	46 234 639,13	88,72 %
Fonctionnement	45 734 820,00	45 174 024,13	98,77 %
Investissement	6 381 000,00	1 060 615,00	16,62 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	134 576 683,00	108 361 313,85	80,52 %
Total Fonctionnement	56 477 683,00	54 216 405,51	96,00 %
Total Investissement	78 099 000,00	54 144 908,34	69,33 %

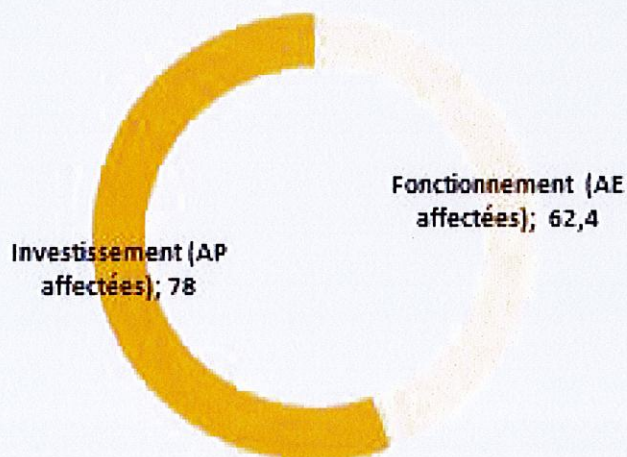
AXE IV. IMPIGNASSI À PRÒ DI L'ASSESTU DI I TERRITORI

Répartition des dépenses réalisées par politique



Un taux de réalisation de 96% en fonctionnement et de 69% en investissement

La programmation financière



Un taux d'affectation de 94% en fonctionnement et de 86% en investissement

LA VIE LOCALE ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES

Le soutien aux territoires

Un **règlement transitoire d'aide aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** a été adopté en juin 2018.

Il permet de prendre en compte les demandes des communes et des intercommunalités, en précisant le cadre et les domaines d'interventions, répondant ainsi aux attentes des collectivités. Il favorise les communes de l'intérieur et de montagne.

Le principe de la **dotation quinquennale et communautaire** a été maintenu. Inchangée dans ses principes et ses modes de calcul, elle couvre la période 2015-2019 et permet de soutenir les communes et les EPCI dans la réalisation de leurs équipements de base (voirie et aménagements divers, construction et rénovation de bâtiments publics, création, maintien et développement de services de proximité,...).

La **dotation Ecole** a été reconduite afin de créer ou maintenir en bon état les locaux d'enseignement public du premier degré, ainsi que leurs locaux annexes.

Un **fonds de territorialisation** a été créé, pour soutenir les communes et les EPCI dans leurs projets structurants, ainsi que renforcer la qualité des équipements et leur rayonnement sur le territoire.

Un **fonds de solidarité territoriale** a également été mis en place pour permettre aux communes de moins de 3 000 habitants et aux EPCI de moins de 12 000 habitants les plus fragiles de développer des projets structurants. Cette aide sera mobilisable sur toute la durée de la dotation quinquennale et valable sur une seule opération éligible à ce dispositif.

Au cours de 2018, il a été attribué plus de **40 M€ de subventions** en faveur de 242 communes et EPCI et 643 opérations.

Le **cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif - aménagement du territoire** a été approuvé. Ses dispositions s'appliquent aux associations dont le siège social est situé en Corse et dont l'action s'inscrit dans la lignée de la politique d'aménagement et de développement des territoires menée par la Collectivité. Il finance les

projets associatifs qui sont facteur d'un accroissement de l'attractivité des territoires dans le respect des préconisations du PADDUC et du Plan montagne visant à améliorer la vie locale et l'offre de service de proximité.

En 2018, près de 1 M€ a ainsi été attribué à des associations œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, un guichet unique pour le traitement des dossiers de subvention déposés par les associations a été mis en place pour harmoniser et sécuriser les processus d'instruction et de gestion des demandes d'aide par l'application d'un cadre général commun.

En matière d'**habitat**, la politique menée a permis de :

- développer l'offre locative de logements sociaux en milieu urbain en lien avec les offices dédiés et les bailleurs sociaux ;
- renforcer l'attractivité de nos territoires ruraux par un soutien à la réalisation de logements communaux et à la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- permettre l'accession à la propriété des ménages les plus modestes (450 bénéficiaires pour un montant de 4,5 M€).

Les politiques en faveur de l'intérieur et de la montagne

Les **assises de la montagne** s'inscrivent dans la dynamique engagée par le Conseil exécutif en faveur de la montagne. Cet événement est le rendez-vous annuel de tous les partenaires, élus, acteurs économiques et associatifs, des territoires montagneux. La 2^{ème} édition s'est tenue à Bastelica les 27 et 28 janvier 2018. Elle a réuni 120 participants et a développé la problématique de prévention des incendies au travers d'une présentation des travaux de l'Université de Corse. 4 ateliers se sont articulés autour des thématiques de l'E-santé, des dispositifs d'aide aux territoires, de l'aménagement numérique et des contraintes de développement.

AXE IV. IMPIGNASSI À PRÒ DI L'ASSESTU DI I TERRITORI

Trois réunions des instances du **Comité de massif** ont eu lieu en 2018.

En mars, la réunion de Chjatra a évoqué la prise en compte des besoins en investissement électrique et numérique. En juillet à Erbaghjolu, c'est la problématique des secours en zone blanche et des situations des casernes qui a été traitée. En novembre, la réunion de Vicu a abordé la couverture mobile en Corse et la thématique des barrages et des activités environnantes.

La forêt et la prévention des incendies

Les forces d'intervention du Pumonte et du Cismonte ont pu se déployer conjointement pour lutter contre l'**incendie de Castagniccia** qui s'est déclenché le 2 janvier 2018 sur les communes de Sant'Andria di u Cotone, Cervioni et Chjatra.

Lors de la **tempête Adrian** qui a sévi en octobre, les mêmes forces d'intervention ont permis de limiter les dégâts matériels et humains.

Au titre du programme INTERREG, la Corse a candidaté en juillet 2018 au projet de **coopération relatif à la prévention et à la gestion conjointe des risques d'incendies** avec la Région PACA, la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie. 3 thématiques y sont développées :

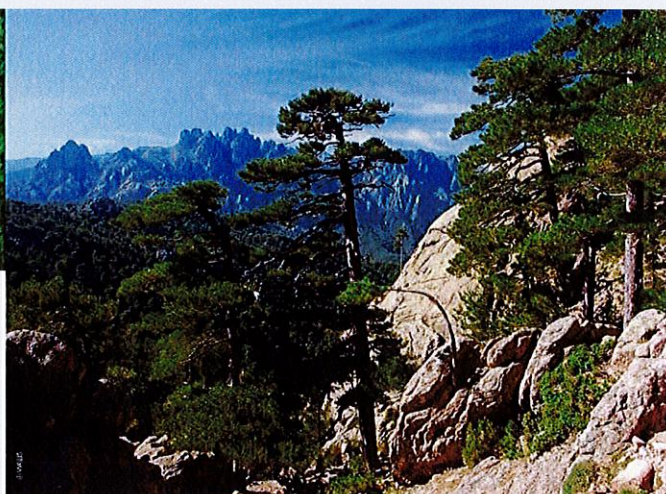
- stratégies et mesures pour l'atténuation des risques d'incendie dans la région méditerranéenne (projet stratégique MEDSTAR) ;
- interventions pour gérer et réduire le risque d'incendie à l'interface habitat-espace naturel (Projet simple INTERMED) ;
- actions pour développer la culture du risque incendie (Projet simple MED PSS).

Dans le cadre du **plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies 2013-2022**, les forestiers sapeurs ont poursuivi les actions de création et d'entretien des ouvrages de défense contre les incendies, l'aménagement des espaces pastoraux des collectivités (estives), participé aux opérations de surveillance et de lutte contre les feux de forêts et contribué au dispositif de viabilité hivernale (dénéigement).

Dans le cadre du programme territorial de la forêt et du bois, les missions ont porté sur l'animation de la commission régionale de la forêt et du bois, la gestion de la pépinière de Castellucciu (propriété de la Collectivité), la relation entre la Collectivité de Corse, propriétaire des forêts territoriales et l'Office national des forêts, gestionnaire.

L'APPLI PRÉVENTION

► CARTE INTERACTIVE
► NIVEAU DE DANGERS
► ACCÈS MASSIFS
► AFFICHAGE GPS
► CARROYAGE DFCI
► ALERTE SECOURS
► TÉMOIGNAGE PHOTOS...



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À LA PLANIFICATION TERRITORIALE

L'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie (AUE) **conseille ou assiste les communes pour l'élaboration de leurs projets d'aménagement** à toutes les échelles, de l'intercommunautaire au quartier, en passant par la commune.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **PADDUC**, l'AUE a :

- assuré **une information** sur les enjeux de la compatibilité des documents locaux d'urbanisme ;
- émis des avis et des notes d'analyses sur les projets de **plans locaux d'urbanisme** (PLU) (Viccu, Furiani) ou leurs modifications, ainsi que sur les cartes communales (Cristinacce, Ghjunchetu, Sampolu, Vighjaneddu, Ulimiccia) ;
- suivi les contentieux administratifs du PADDUC qui a fait l'objet de 41 recours portés devant le Tribunal administratif de Bastia dont 12 en provenance de communes ou intercommunalités ;
- organisé et animé la **procédure de modification du PADDUC**, suite à la décision du Tribunal administratif de Bastia en février 2018 d'annuler la cartographie des espaces stratégiques agricoles (ESA) et de la décision de l'Assemblée de Corse de juillet de rétablir la carte des ESA et d'intégrer la planification territoriale de l'intermodalité ;
- participé aux travaux d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique et de la planification régionale de l'intermodalité, chapitres individualisés du PADDUC ;
- élaboré le **rapport annuel de suivi et d'évaluation** du PADDUC.

L'AUE a lancé avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) l'enquête sur les **déplacements en période estivale** du 15 juin au 15 septembre 2018, afin de disposer de données stratégiques sur la mobilité et améliorer les déplacements quotidiens, les aménagements et les infrastructures de transport. Environ 10 000 personnes, résidents et touristes, ont été interrogées sur la fréquence et les motifs de leurs déplacements.

Elle a mis en place le **dispositif régional d'observation des marchés fonciers et immobiliers** (OMFI) et tenu 2 comités techniques en janvier et juillet 2018. Elle a adhéré avec l'Office foncier de Corse et le Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) à la charte régionale de l'observation.

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du PADDUC, l'AUE a réalisé des **diagnostics territoriaux** sur chacun des 9 territoires définis par la Collectivité. 6 d'entre eux ont été achevés en 2018.

Elle a participé à des **démarches inter-communales**, telles que l'élaboration du plan global de déplacement du Grand Bastia et à celle du volet foncier du diagnostic du plan local de l'habitat. Elle a accompagné la Communauté d'agglomération du pays ajaccien au titre du schéma nautique et du plan de déplacement urbain, assisté le Pays de Balagne dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. Elle a participé à l'élaboration du document d'objectif agricole et sylvicole de l'intercommunalité Fium'Orbu-Castellu, contribué au cahier des charges pour le lancement d'un diagnostic territorial et d'un projet de territoire de l'intercommunalité Liamone-Spelunca, participé au suivi des actions du plan de gestion et de valorisation du grand site de la Conca d'Oru, du vignoble de Patrimoniu et du golfe de San Fiurenzu.

Dans le cadre du **conseil aux collectivités**, les projets suivants ont fait l'objet d'interventions : extension du village de Mela, projet d'écoquartier sur l'arrière-port de Sulinzara, accompagnement de la commune d'Ota sur l'aménagement et la piétonisation de la marine de Portu, accompagnement du projet d'écoquartier sur la commune d'Arghjusta à Muricciu, assistance au Parc naturel régional de Corse pour l'opération de reconstruction de trois refuges sur le GR 20.

LA POLITIQUE FONCIÈRE

L'Office foncier de la Corse (OFC) est compétent pour la mise en œuvre des stratégies foncières établies par les collectivités locales afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Il peut réaliser pour le compte de la Collectivité de Corse ou toute autre personne publique des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations.

L'OFC a élaboré **le schéma d'orientation du foncier territorial et de l'habitat** (SOFHT) débattu à l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2018 qui pose les grands enjeux et les grandes orientations de la Collectivité et qui constitue une des composantes du **programme pluriannuel d'interventions** (PPI) de l'OFC. Ce schéma s'articule avec les orientations du PADDUC, ainsi que celles des collectivités locales.

Dans le cadre de ce PPI, l'OFC a tenu des **réunions de territoires** où les maires et présidents d'EPCI ont été informés des missions et des modalités d'actions de l'OFC et où ils ont pu faire état de leurs différents projets susceptibles de bénéficier à court ou moyen terme de l'intervention de l'Office.

Il a organisé un **séminaire dit « Bailleurs Sociaux »** le 16 juillet 2018 pour lever les freins techniques et politiques et faciliter l'émergence de projets de logement social.

Un **séminaire « Partenaires »** a également été organisé le 17 septembre 2018 afin d'amorcer la réflexion autour d'un pôle foncier et structurer la montée en puissance de l'ingénierie de l'Office.

La **1^{ère} convention cadre** a été signée le 28 novembre 2018 **avec la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien** ayant pour but d'accompagner la réalisation d'au moins 500 logements locatifs sociaux supplémentaires et mettre en œuvre la politique de développement économique du territoire communautaire.

En 2018, l'OFC a procédé à des **acquisitions** pour un total de 1 114 074 € et a délibéré pour acquérir en 2019 **1 785 900 €** de projets.

AXE IV. ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les acquisitions réalisées en 2018

Commune	Date d'acquisition	Durée du portage	Prix en €	Description	Mode
BUNIFAZIU	23/04/2018	2 ans	209 000	Achat de 2 vieilles bâtisses pour des logements sociaux au centre-ville.	Amiable
PALASCA	20/04/2018	2 ans	60 000	Acquisition d'une maison d'habitation T3 pour un logement social ou communal.	Amiable
A CURBAGHJA <i>lieu-dit Casavecchielle</i>	20/04/2018	4 ans	115 700	Acquisition de terrain nu et d'immeubles pour des logements sociaux.	Amiable
A CURBAGHJA <i>lieu-dit Cataraccio</i>	20/04/2018	3 ans	166 790	Aménagement d'une aire de stationnement	Amiable
CIAMANACCIA	7/03/2018	2 ans	100 000	Acquisition d'un terrain bâti pour des logements communaux à loyer modéré.	Amiable
U LUGU DI NAZZA	19/06/2018	3 ans	127 584	Acquisition de 2 parcelles pour lotissement communal à loyer modéré.	Amiable
ANTISANTI	3/12/2018	4 ans	275 000	Acquisition pour logements pouvant accueillir des personnes âgées.	Amiable

Les projets délibérés en 2018 dont l'acquisition est prévue en 2019

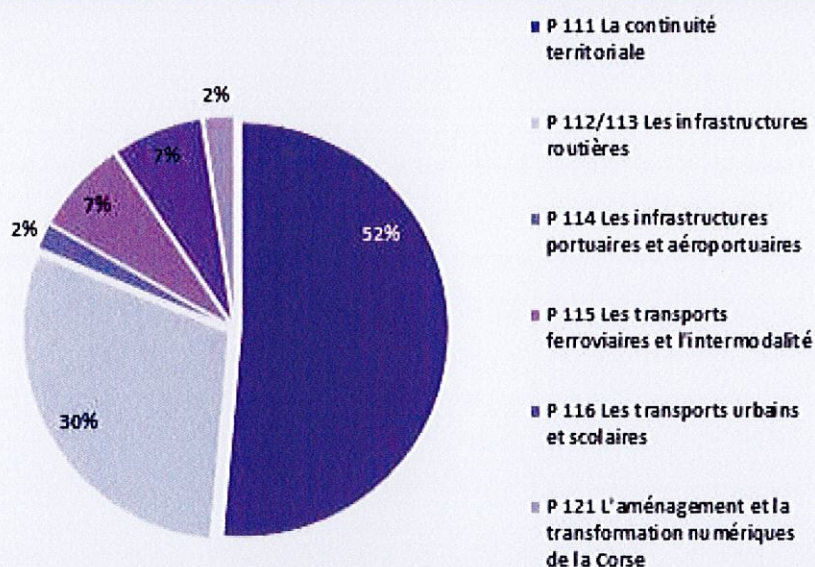
Commune	Durée du portage	Prix en €	Description	Mode
A VALLE DI CAMPULORI	4 ans	31 900	Acquisition d'une maison au cœur du village pour transformation en appartement communal à loyer modéré.	Amiable
RUSIU	3 ans	120 000	Acquisition d'une parcelle bâtie pour 2 logements communaux, un restaurant et un parking.	Amiable
SARTÈ	4 ans	153 700	Requalification urbaine du quartier et création d'une aire de stationnement.	Expropriation
U VISCUVATU	3 ans	47 000	Création d'une maison de santé en milieu rural.	Amiable
LOZZI	3 ans	174 000	Viabiliser et allotir les parcelles pour la réalisation de plusieurs lots à la vente (constructions de maisons individuelles).	Amiable
SAN MARTINU DI LOTA	5 ans	1 113 000	Acquisition d'un ensemble bâti pour réaliser un projet structurant : réaménagement d'un pôle commercial avec réinstallation de commerçants et artisans, possibilité d'aménagement d'une mairie annexe, de l'agence postale, de logements sociaux et d'un local à vocation culturelle.	Amiable
CUZZÀ	4 ans	50 000	Acquisition d'une parcelle pour la réalisation d'un lotissement communal de 3 lots.	Amiable
L'ISULACCIU DI FIUMORBU	3 ans	77 000	Acquisition d'un ensemble immobilier pour la création de 4 logements communaux à destination des personnes âgées.	Amiable

AXE V. MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZI

	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	100,00 %
Fonctionnement	186 999 159,00	186 999 159,00	100,00 %
Investissement			
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les infrastructures routières	113 039 000,00	108 320 207,08	95,83 %
Fonctionnement	13 899 000,00	11 007 395,89	79,20 %
Investissement	99 140 000,00	97 312 811,19	98,16 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	9 350 000,00	7 274 888,47	77,81 %
Fonctionnement	650 000,00	142 441,06	21,91 %
Investissement	8 700 000,00	7 132 447,41	81,98 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les transports ferroviaires et l'intermodalité	25 850 000,00	26 515 421,41	102,57 %
Fonctionnement	22 850 000,00	22 393 951,50	98,00 %
Investissement	3 000 000,00	4 121 469,91	137,38 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les transports urbains et scolaires	26 900 000,00	25 770 244,51	95,80 %
Fonctionnement	26 400 000,00	25 415 008,49	96,27 %
Investissement	500 000,00	355 236,02	71,05 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	9 880 000,00	8 724 359,89	88,30 %
Fonctionnement	257 000,00	200 190,21	77,90 %
Investissement	9 623 000,00	8 524 169,68	88,58 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	372018159	363604280,4	97,74 %
Total Fonctionnement	251 055 159,00	246 158 146,15	98,05 %
Total Investissement	120 963 000,00	117 446 134,21	97,09 %

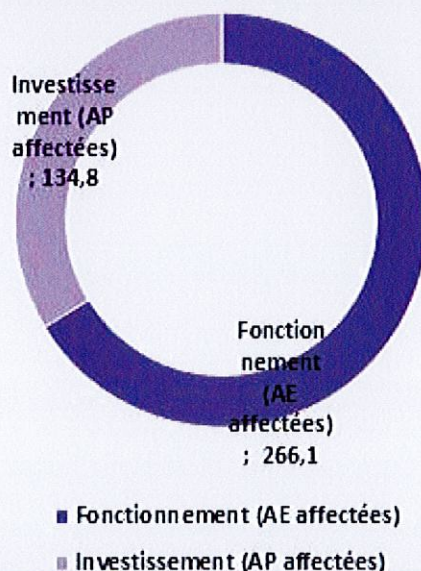
AXE V. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

Répartition des dépenses réalisées par politique



Un taux de réalisation de 98% en fonctionnement et de 97% en investissement

La programmation financière



Un taux d'affectation de 99% en fonctionnement et de 97% en investissement

AXE V. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZI

LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale.

A cet effet, l'Etat lui verse une **dotation de continuité territoriale**, dont le montant n'évolue plus depuis 2009 (**187 M€**). Cette enveloppe est intégralement versée à l'Office des transports de la Corse (OTC) qui conclut avec les compagnies des conventions de délégation de service public (DSP) définissant les tarifs, les conditions d'exécution, la qualité du service et les modalités de contrôle.

En matière de **transport maritime de passagers et de marchandises**, le 27 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a :

- prorogé par avenants jusqu'au 30 septembre 2019 les conventions de DSP entre le port de Marseille et les ports de Corse pour une durée de 4 mois, afin de disposer du temps nécessaire pour mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence préalables aux futures conventions qui devraient entrer en vigueur le 1er octobre 2019 ;
- défini et approuvé les obligations de service public (OSP) de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse qui s'appliqueront à compter du 1er octobre 2019 et pour une durée de 10 ans, jusqu'au 30 septembre 2029 ;
- décidé de recourir à des conventions de DSP ligne par ligne pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports d'Aiacciu, Bastia, Portivechju, Prupia, L'Isula pour une durée de 15 mois à compter du 1er octobre 2019.

En amont, pour identifier précisément le besoin de service public et définir les meilleures modalités pour y répondre, l'OTC a consolidé les études réalisées entre juillet 2017 et avril 2018, en menant de février à mai 2018 **des consultations et des auditions auprès de tous les utilisateurs** des services de transport maritime (usagers particuliers et professionnels, compagnies maritimes et acteurs économiques).

Par ailleurs, afin de pérenniser les relations sociales, économiques et culturelles entre la Corse et la Sardaigne et en complément de la DSP existante entre les ports de Bunifaziu et Santa Teresa, il a été décidé de recourir à une convention de DSP allant du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 pour exploiter les services de transport maritime de passagers et de marchandises **entre le port de Prupia et celui de Porto-Torrès**.

En matière de **transport aérien**, les OSP sur les lignes régulières entre Paris (Orly), Marseille et Nice d'une part et Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari d'autre part ont été révisées le 20 décembre 2018 pour répondre aux besoins en termes d'horaires, de fréquences et surtout de tarifs. Ainsi, les tarifs Résident sur le bord à bord comme sur Paris seront fortement diminués.

Par ailleurs, en juillet, l'OTC a été missionnée pour élaborer sous OSP des projets de **création de lignes aériennes** entre Aiacciu et Bastia et les grandes villes européennes, afin d'encourager la connexion de la Corse aux hubs européens majeurs, permettant un accès plus rapide de la population insulaire aux différents réseaux internationaux.

AXE V. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public avec plus de 5 000 km de voirie situés pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant soumis à des sollicitations très variées et dans un état hétérogène. En 2018, les services des routes issus de la fusion se sont structurés pour poursuivre leurs missions d'entretien, d'exploitation, d'aménagement, de remplacement et de préservation du patrimoine routier, au plus près des territoires.

2018 aura vu s'achever l'opération structurante de la **déviaton de Pruprà** dont la construction du tunnel de Vighjaneddu, les travaux d'aménagement **du carrefour de Furiani** et de la voie directe de tourne-à-droite au **giratoire de la Caldaniccia**.

Des opérations ont démarré : la requalification de la **rocade d'Aiacciu**, l'aménagement de la **voie nouvelle Bastia/Furiani** (nouvelle section), la rénovation du **tunnel de Bastia**.



Rocade d'Aiacciu

D'autres sont poursuivies tels que les aménagements du **boulevard urbain sud de Portivechju et des carrefours de Casatorra et Lozari**, la rectification du virage à **Funtanone di Vignale**, le

réaménagement de la **RD81** (création de créneaux de dépassement, giratoire du Listinconu, giratoire de Balisaccia) et la **déviaton de Figari** sur la RD 322.

Parallèlement à ces opérations nouvelles, la **maintenance du patrimoine** a représenté le deuxième pilier de la politique routière de la Collectivité. Tout aussi stratégique, elle répond aux objectifs de qualité, de conservation et d'amélioration du patrimoine (renforcement ou reconstruction de chaussées, d'ouvrages d'art, opérations de sécurité, de signalisation, d'aménagements pour l'environnement...).

Par ailleurs, les services des routes assurent en régie une partie de l'entretien de ce patrimoine routier, notamment le **débroussaillage et le fauchage** des accotements au printemps et le salage ou sablage du réseau, ainsi que le déneigement des chaussées au titre de la **viabilité hivernale**.

Tant dans le déploiement des opérations de maintenance que pour les travaux neufs, le souci d'équilibre territorial a été constant.

2018 a également été l'occasion de faire participer les administrés à la conception de projets structurants au travers de **concertations publiques** : aménagement du giratoire des galets (Socordis) à Aiacciu ; mise en 2x2 voies de la RT20 entre la branche du giratoire de la Gravona et le pont Bonellu avec l'aménagement des giratoires intermédiaires de Caldaniccia, Effrico et Afà ; aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina.

Répondre aux urgences est également une priorité des agents des routes, notamment en cas d'accidents. Habilités et formés à intervenir rapidement et possédant une parfaite connaissance du terrain, ils ont la charge de sécuriser les lieux et de favoriser

AXE V. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZII

l'écoulement du trafic. En cas d'intempéries, les agents d'exploitation sont mobilisés pour effectuer des opérations de pompage (inondations), de déblaiement des arbres tombés sur la chaussée, de mise en place d'une signalisation temporaire spécifique... Ils sont des appuis notoires pour les services de secours et de la gendarmerie. Ainsi, pendant la tempête Adrian en octobre 2018, les services ont travaillé de concert avec les services préfectoraux. Leur réactivité et leur efficacité ont été saluées.

Afin de préparer l'avenir, les services routiers d'études ont poursuivi leur mission de **penser le réseau de demain**, conciliant modernisation et respect de l'environnement. Ainsi, un **plan**

pluriannuel d'investissements (PPI) a été initié en 2017 concernant la planification des opérations sur le réseau routier territorial. Au cours de 2018, un premier diagnostic physique de l'ex-réseau routier départemental a été dressé, d'où est ressortie la nécessité d'élaborer un nouveau PPI sur les routes départementales mais aussi d'actualiser celui relatif aux routes territoriales (ex-CTC). A terme, nous devrions tendre vers un **nouveau schéma directeur routier** destiné à doter la Corse d'une politique ambitieuse de gestion et de modernisation du réseau efficace en termes économiques et solidaires car garantissant l'accessibilité à tous les territoires.

En 2018, **108 M€** ont été dépensés sur les infrastructures routières, soit 96 % du budget voté.



Déviation de Prupia

AXE V. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AÉROPORTUAIRES

La Collectivité a compétence sur l'ensemble des ports de commerce pour les adapter aux évolutions techniques, énergétiques et aux risques liés aux changements climatiques.

Les principales opérations d'investissement ont été adoptées par l'Assemblée de Corse en avril 2017 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

En 2018, les opérations de réparation des ouvrages maritimes du **vieux port de Bastia**, de confortement et d'aménagement de la jetée Est des pêcheurs du **port Tino Rossi** à Aiacciu ou encore de construction d'un bâtiment et d'un hangar pour l'aviation civile à **l'aéroport de Calvi** ont été poursuivies. Celle relative aux travaux de **renforcement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari** a été enclenchée.

Les études de confortement et de mise aux normes de la piste de **l'aéroport d'Aiacciu** et celles du **plan de développement portuaire de Bastia** et de

réparation et confortement des ouvrages maritimes ont été poursuivies.

La structure vieillissante de **l'appontement Saint-Joseph** a été fortement dégradée lors du passage de la tempête Adrian en octobre 2018. Dans l'urgence, il a fallu prendre le relais de la Chambre de commerce et d'industrie exploitante et prendre les mesures nécessaires en vue de la consolidation de l'ouvrage. La continuité des dépotages et donc des approvisionnements en énergie a été assurée et le préjudice écologique qu'aurait engendré son effondrement a été évité.

En 2018, **7,3 M€** ont été dépensés sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires.



Vieux port de Bastia

AXE V. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZI

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET LA POLITIQUE D'INTERMODALITÉ

Le développement du transport ferroviaire et de l'intermodalité constitue une priorité politique forte. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieurs (routiers et ferroviaires) afin d'offrir des services adaptés à la population et aux différents territoires.

2018 a vu le démarrage des opérations portant sur les travaux de **régénération du pont Eiffel** sur le Vechju, de réparation des **tunnels ferroviaires de Poghju, San Petru di Venacu et Agazza**, de la culée rive gauche du **viaduc ferroviaire de Casamozza**, de régénération de **cinq ouvrages métalliques ferroviaires** entre U Ponte à Leccia et Casamozza sur la ligne centrale du réseau et de modernisation de la **halte ferroviaire à Casatorra**.

De surcroît, une nouvelle campagne de travaux de **confortement de parois rocheuses** a été menée sur différents secteurs du réseau ferré.

Ont également été poursuivis, en phase études, le **déploiement de la commande centralisée pour voie unique (CCVU)**, la **mise en sécurité des passages à niveaux et l'extension de la ligne ferroviaire en Plaine Orientale**.

2018 a également vu, dans le domaine de la **politique d'intermodalité**, le lancement des études pour la **planification territoriale de l'intermodalité** qui sera adoptée en annexe thématique au PADDUC et l'établissement d'une politique tarifaire multimodale. Le principe du déploiement d'un système de billettique unique et interconnectée pour appliquer cette politique tarifaire à l'ensemble des transports terrestres a été décidé.

En 2018, **26,5 M€** ont été dépensés pour les transports ferroviaires.

La SAEML chemins de fer de la Corse (CFC)

En charge pour le compte de la Collectivité de Corse de l'exploitation du réseau ferré de la Corse qui relie les villes d'Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi, la SAEML CFC gère deux types de services : les services entre les

quatre villes et les navettes sur les agglomérations de Bastia, Aiacciu et Calvi.

L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants et aux touristes de l'île une offre de transport public attractive et sécurisée, alternative à l'usage de la voiture.

En 2018, le budget de fonctionnement de la SAEML s'est élevé à environ **25,7 M€** dont **1,2 M€** ont été consacrés aux investissements liés au renouvellement des voies, aux ouvrages d'art et aux gares. Les recettes voyageurs se sont élevées à **5,17 M€**, la contribution nette de la Collectivité se montant à **20,5 M€**.

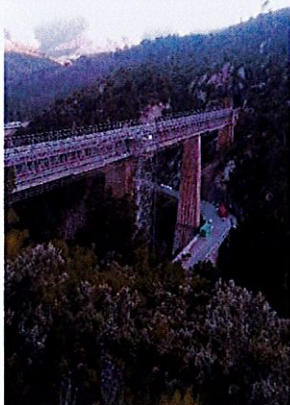
L'augmentation de la fréquentation du train s'est poursuivie (+4 %/2017 et +75 %/2012). Les **1 200 000 voyages** comptabilisés en 2018 se répartissent ainsi : périurbain de Bastia (36 %) ; périurbain d'Aiacciu (14 %) ; Balagne (17 %) ; intervilles (33 %).

En 2018, la Collectivité de Corse a voté un avenant à la convention de DSP conclue avec la SAEML-CFC visant à améliorer le plan de transport, introduire un nouveau plan de maintenance sur les autorails métriques grand confort (AMG), présenter une nouvelle grille tarifaire et installer un système de billettique.

Compte tenu des travaux réalisés sur le pont du Vechju et pour le déploiement de la fibre optique, la SAEML a mis en œuvre le plan de transport adapté lié à la coupure de voie entre Vivariu, U Ponte a Leccia et Calvi sur la période octobre 2018-février 2019.

Elle a également mis en œuvre des travaux de renouvellement d'infrastructures sur le réseau et la 2^{ème} tranche de la réhabilitation de la gare de Bastia. Par ailleurs, la rénovation intérieure de 3 autorails a été engagée, ainsi que la mise en exploitation de l'unité double sur le matériel roulant AMG.

AXE V. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE



Pont du Vechju réhabilité en 2018/2019
 Ces travaux lourds inscrits au PEI 4 ont entraîné une coupure de circulation sur le réseau ferré entre octobre 2018 et février 2019

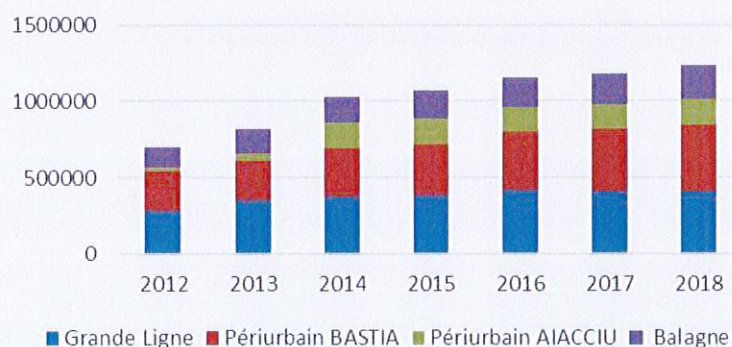


Nouvelle gare de Bastia
 (locaux CFC)



Circulation d'un AMG en UM 2
 entre Casamozza et Bastia

Evolution nombre de voyages



L'augmentation de fréquentation s'est poursuivie en 2018

AXE V. MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURE È L'OFFERTA DI SERVIZII

LES TRANSPORTS INTERURBAINS ET SCOLAIRES

La Collectivité de Corse gère les transports interurbains, les transports scolaires et les transports des élèves en situation de handicap.

Ces transports doivent désormais être pensés et mis en œuvre au niveau territorial, en les intégrant pleinement dans le développement de l'offre de déplacement et devront être combinés avec les transports ferroviaires afin d'offrir une réponse multimodale adaptée.

En 2018, **25,8 M€** ont été dépensés pour les transports interurbains et scolaires.



Concernant les **transports scolaires**, 360 circuits fonctionnent dans le cadre de près de 300 marchés. Pour l'année scolaire 2018-2019, **7 500** élèves sont transportés quotidiennement pour un coût de **22,5 M€**.

Des **allocations kilométriques** sont attribuées aux familles dont la domiciliation ou le lieu de scolarisation des enfants ne donne pas droit au bénéfice des circuits de transport scolaire. Afin d'harmoniser les dispositifs des deux ex-Conseils départementaux, un nouveau règlement a été adopté retenant une indemnité kilométrique de **0,25 €/km**.

Pour **les élèves et étudiants en situation de handicap**, une aide est également allouée sous deux formes possibles : une allocation de transport lorsque l'élève est transporté par la famille ou un remboursement des frais engagés par la famille pour le transport par taxi, ambulance ou véhicule pour personne à mobilité réduite (PMR).

Sont également subventionnées par la Collectivité **les autorités organisatrices de second rang** (AO2) lorsque l'organisation du transport d'élèves est déléguée à des communes, des groupements de communes, des associations de parents ou des établissements d'enseignement. 22 AO2 existent en Corse, dont 14 en Cismonte et 8 en Pumonti. La subvention s'élève à 50 % de la dépense engagée, déduction faite des recettes issues de la participation des familles ou des subventions publiques.

Concernant les **transports interurbains de voyageurs**, 10 services quotidiens et 6 lignes estivales fonctionnent dans le Pumonte. Le coût annuel de l'exploitation du réseau s'élève à 1,85 M€ et le montant des recettes à 640 000 €. Dans le Cismonte, l'exploitation des lignes routières est laissée à l'initiative privée. La planification territoriale de l'intermodalité, en cours d'élaboration, permettra d'orienter le schéma des transports routiers de voyageurs dont les études ont également démarré en 2018, pour établir la nouvelle structuration des lignes routières sur le territoire insulaire et lancer les nouvelles procédures de conventionnement d'ici un an.

De nouvelles lignes renforçant le maillage actuel et permettant le maintien des familles et des écoles dans le rural ont été créées, suite à l'adoption d'un nouveau **règlement territorial des transports scolaires**.

AXE V. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICE

L'AMÉNAGEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUES DE LA CORSE

En Corse, eu égard à la nature d'île-montagne et des fractures et retards cumulés, l'aménagement numérique est un **enjeu majeur** du développement économique et social, particulièrement des zones rurales et de montagne.

Dans la dynamique initiée en 2016 autour du rapport d'orientation « Ambitions numériques pour la Corse » et de celui relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), la Collectivité de Corse a choisi de développer une action volontariste autour de deux axes principaux : le déploiement des infrastructures de réseaux de télécommunication et le développement des services et des usages du numérique.

En 2018, **8,7 M€** ont été dépensés sur l'aménagement et la transformation numériques.

Concernant les **infrastructures de réseaux de télécommunication à haut et très haut débit**, une forte impulsion a été donnée en 2018 avec deux grandes actions structurantes :

- la signature du contrat de **délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau à très haut débit** avec SFR Collectivités. Ce projet fortement structurant prévoit le déploiement en 5 ans de **160 000 prises** au bénéfice des foyers insulaires (hors agglomérations bastiaise et ajaccienne). Il mobilise **275 M€** dont 52 M€ de subvention publique.
- le lancement des travaux d'**amélioration du débit dans les territoires ruraux** avec l'aménagement de 23 sites et la pose de **310 km** de fibre optique.

En outre, le « **new deal mobile** » conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile permettra la prise en charge dès 2019 de la couverture de **8 sites** situés en zone blanche et l'identification de **28 autres sites prioritaires**. La Collectivité est associée au pilotage avec l'Etat de l'équipe projet mobile en charge de ces travaux.

En matière de **services et d'usages du numérique**, 2018 a permis :

- d'assurer la préservation des **structures de médiation numérique** sur le territoire insulaire

pour 2018 - 2020 par la mise en place d'un soutien financier direct (81 000 €) et d'un appel à projets au titre du programme FEDER ;

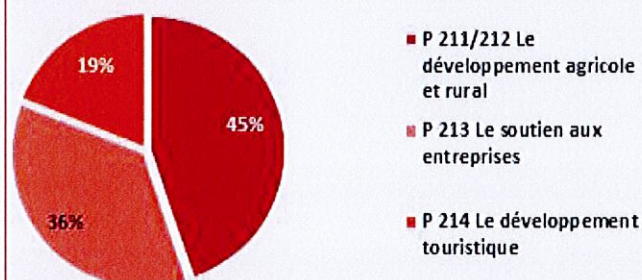
- d'amplifier l'ouverture des données publiques dans le cadre du programme **Opendata Corsica** : près de 400 jeux de données ont été ouverts sur la plateforme, plaçant la Corse parmi les collectivités les plus dynamiques en la matière www.opendata.corsica ;
- de renforcer la diffusion du **domaine .corsica** : près de 450 nouveaux domaines en .corsica ont vu le jour pour atteindre près de 1 350 domaines .corsica présents sur le net www.puntu.corsica ;
- de poursuivre la dynamique en faveur du développement numérique dans l'éducation avec l'amélioration du réseau à très haut débit dans les lycées et collèges et l'espace numérique de travail LEAI ;
- d'amorcer la réflexion stratégique autour du nouveau schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) dont la restitution est prévue fin 2019.



AXE VI. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

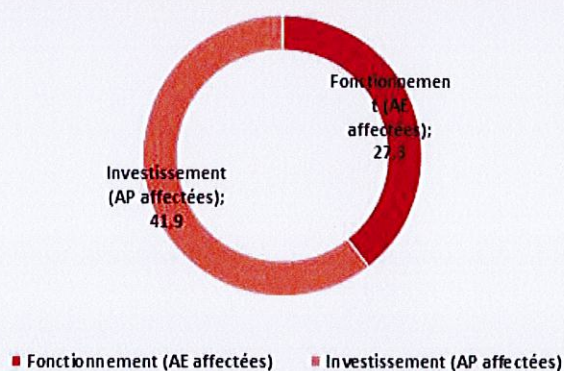
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le développement agricole et rural	28 164 000,00	24 475 178,31	86,90 %
Fonctionnement	13 064 000,00	13 399 776,59	102,57 %
Investissement	15 100 000,00	11 075 401,72	73,35 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le soutien aux entreprises	19 700 000,00	19 758 843,48	100,30 %
Fonctionnement	5 200 000,00	5 098 345,61	98,05 %
Investissement	14 500 000,00	14 660 497,87	101,11 %
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Le développement touristique	11 583 700,00	10 382 359,48	89,63 %
Fonctionnement	7 953 000,00	7 587 287,85	95,40 %
Investissement	3 630 700,00	2 795 071,63	76,98 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	59 447 700,00	54 616 381,27	91,87 %
Total Fonctionnement	26 217 000,00	26 085 410,05	99,50 %
Total Investissement	33 230 700,00	28 530 971,22	85,86 %

Répartition des dépenses réalisées par politique



**Un taux de réalisation de 99%
en fonctionnement et de 86%
en investissement**

La programmation financière



**Un taux d'affectation de 96%
en fonctionnement et de 93%
en investissement**

AXE VI. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

L'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) est l'outil de la Collectivité de Corse pour mettre en œuvre sa politique agricole et rurale définie dans le cadre stratégique adopté par l'Assemblée de Corse dont les priorités visent à protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ; renforcer la capacité d'innovation et accroître l'installation ; orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole) ; rechercher la qualité et l'efficacité environnementale ; consolider l'action territoriale.

En 2018, plus de **46 M€** d'aides ont été versées

14,76 M€ (dont 10,65 M€ de la Collectivité, 3,11 M€ du FEADER et 1 M€ de l'Etat) ont été consacrés à la **modernisation des exploitations agricoles** au travers de 108 opérations de mise en valeur agricole, 315 opérations concernant les bâtiments agricoles et l'achat de matériel agricole, 193 opérations au titre du dispositif d'aide simplifié.

51 dotations jeunes agriculteurs ont été allouées pour 2, 225 M€.

D'autres secteurs ont bénéficié d'aides pour 1,27 M€ : l'investissement agroalimentaire, la rénovation castanéicole suite au cynips, la diversification d'activités, le développement des activités économiques en zone rurale.

57 opérations de **soutien des filières** agricoles ont mobilisé 3,8 M€.

Parmi les **actions structurantes et innovantes**, on mentionnera :

- la mise en œuvre des mesures « **Projets groupés** » visant à favoriser la structuration et le niveau d'équipement des exploitations agricoles par la réalisation d'investissements qui concourent à une amélioration de leur compétitivité et de leurs conditions de travail. Elles permettent, en modernisant les outils, de faire progresser un groupe d'agriculteurs (au minimum 10 exploitants par projet collectif) sur une technique particulière ou vers un objectif de progrès porté par une filière ;
- l'accompagnement à la réalisation de **documents d'objectifs agricole et sylvicole** : l'Office accompagne les communes

ou les intercommunalités afin d'inventorier les ressources et les potentialités de leur territoire, localiser les zones présentant des enjeux pour le développement des activités agricoles et forestières et proposer un plan d'action concourant à la mise en œuvre des interventions foncières et des aménagements dans ces secteurs ;

- l'équipement des exploitations agricoles en dispositif **de pilotage de l'irrigation** pour la campagne 2018 : dans un contexte de remplissage insuffisant de certaines retenues de l'OEHC laissant craindre une difficulté d'approvisionnement pour la campagne d'irrigation 2018, l'ODARC a mis en œuvre une action préventive de grande ampleur sur les périmètres irrigués. Un plan collectif d'investissement a été mis en place afin d'accompagner l'installation de dispositifs de sondes de mesure de l'humidité du sol qui sont un moyen efficace pour piloter l'irrigation des exploitations agricoles dans l'optique de limiter les apports d'eau aux besoins des cultures. Au-delà de l'action préventive pour la campagne 2018, ces investissements pourront concourir à plus long terme à la maîtrise individuelle et collective de l'utilisation de la ressource hydrique (500 000 € ont ainsi été engagés).

Par ailleurs, l'Assemblée de Corse a adopté le plan de maîtrise 2018 – 2022 de la paratuberculose en filière caprine, la validation du dispositif « Contrats de coopération professionnelle agricole », la modification de la convention de mise en œuvre du fonds foncier agricole dans le cadre du partenariat avec la SAFER de Corse, le projet PROTECT'AGRUMES et autres productions végétales en Corse.

AXE VI. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURA PRUDUTTIVE

Le Conseil exécutif a validé le lancement **d'appels à projets** divers relatifs à :

- l'accompagnement des projets d'investissement des micros et petites entreprises en milieu rural ;
- l'accompagnement des entreprises de transformation agroalimentaire de produits agricoles, engagées dans un projet économique orienté vers la recherche de compétitivité et l'amélioration de la valeur ajoutée des productions agricoles ;
- la consolidation d'une offre de formation en vue d'accroître le niveau des actifs du secteur agricole ;
- les programmes d'échanges techniques pour permettre l'acquisition de nouvelles pratiques ou l'amélioration des connaissances des exploitants et salariés agricoles au travers de la découverte de techniques innovantes ou de bonnes pratiques menées sur des exploitations en dehors du territoire insulaire.

Le **dispositif d'aide simplifié** aux agriculteurs a été renouvelé visant à élargir la proportion de bénéficiaires recourant à une demande d'aide à l'investissement, notamment s'agissant des publics constitués des exploitations les moins structurées et les moins organisées pour satisfaire aux exigences des aides européennes.

Un **dispositif d'aide exceptionnelle** a été mis en place en faveur des exploitants ayant subi des pertes ou dégâts lors de sinistres sur leurs exploitations, tels que les exploitants touchés par l'incendie de Chjatra et de Vilone à Ornetu.

Les projets pour le développement des **filières de production agricole** de Corse du Plan d'Avenir ont été individualisés.

La Corse présente au Salon international de l'agriculture 2018

Du 24 février au 4 mars 2018, la Corse a bénéficié d'un emplacement de 510 m² au sein du hall des régions de France et a su profiter de la hausse de fréquentation de cette édition (672 568 visiteurs soit + 53 610 visiteurs par rapport à 2017).

A Strada di i sensi

La Route des sens authentiques regroupent des artisans et des agriculteurs qui garantissent des productions de qualité et d'origine, des saveurs et des savoir-faire uniques. En 2018, la prospection sur les territoires de nouveaux adhérents s'est poursuivie et a permis à 29 agriculteurs ou artisans de rejoindre A Strada di i sensi qui comptabilise aujourd'hui 423 adhérents www.gustidicorsica.com

AXE VI. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En 2018, **19,8 M€** ont été consacrés au soutien aux entreprises dont 14,8 M€ en investissement et 5 M€ en fonctionnement.

Outil stratégique de la Collectivité de Corse en matière de développement économique, l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) accompagne financièrement les entreprises à tous les stades de leur évolution et pour tous les types d'activité : création, innovation, export, développement, croissance.

L'année 2018 a été marquée par :

La montée en charge de la politique d'internationalisation et l'accompagnement des entreprises pour un plus grand rayonnement sur les marchés tiers :

Le **volet « Internationalisation »** du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) incluant le dispositif « ImpresaMundu » a été adopté par l'Assemblée de Corse en mai 2018.

Un groupe de travail ADEC/Consulaires/Incubateur a été mis en place au sujet des projets de coopération. Une 1^{ère} candidature conjointe à un appel à projets transfrontalier autour de la thématique de l'emploi et du marché du travail a été lancé pour un budget total de 6 M€. Dans ce cadre, le **projet MARE** a été approuvé pour 1 M€ destiné à la Corse.

Le dispositif d'aides, évoluant de Cors'Export à **Pattu ImpresaMundu**, a été révisé intégrant une dimension internationalisation plus importante (1,2M€/an).

Le Conseil pour le développement de l'internationalisation du territoire dans le domaine économique (CODITE) a été mis en place afin de piloter la politique d'attractivité et d'export.

Un nouveau **conventionnement avec l'Agence nationale business France** a été conclu le 21 septembre 2018 afin d'inscrire la Corse dans une logique de compétitivité et de marketing de ses atouts à l'international.

Un **guichet unique de l'attractivité** a été créé au sein de l'ADEC.

L'ADEC a suivi 2 dossiers d'**investissement concernant des entreprises étrangères** déjà implantées sur notre territoire.

En juin 2018, une délégation d'opérateurs économiques du Québec a été accueillie en vue de la présentation d'un projet conjoint dans le cadre de la **coopération franco-québécoise**.



AXE VI. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURA PRUDUTTIVE

Un soutien accru à la consolidation et la diversification du tissu économique

Près de **14 M€** de subventions ont été individualisés au profit de **292 entreprises**.

L'**économie de proximité** a été soutenue, notamment au travers du dispositif PROSSIMA (programme de restructuration organisée de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités) mis en œuvre par l'Etat, l'ADEC et l'Office foncier de la Corse, pour le soutien aux TPE. 151 dossiers ont été reçus, représentant un montant total de dépenses d'investissement de 16 M€ et un montant d'aide sollicité d'environ 8 M€.

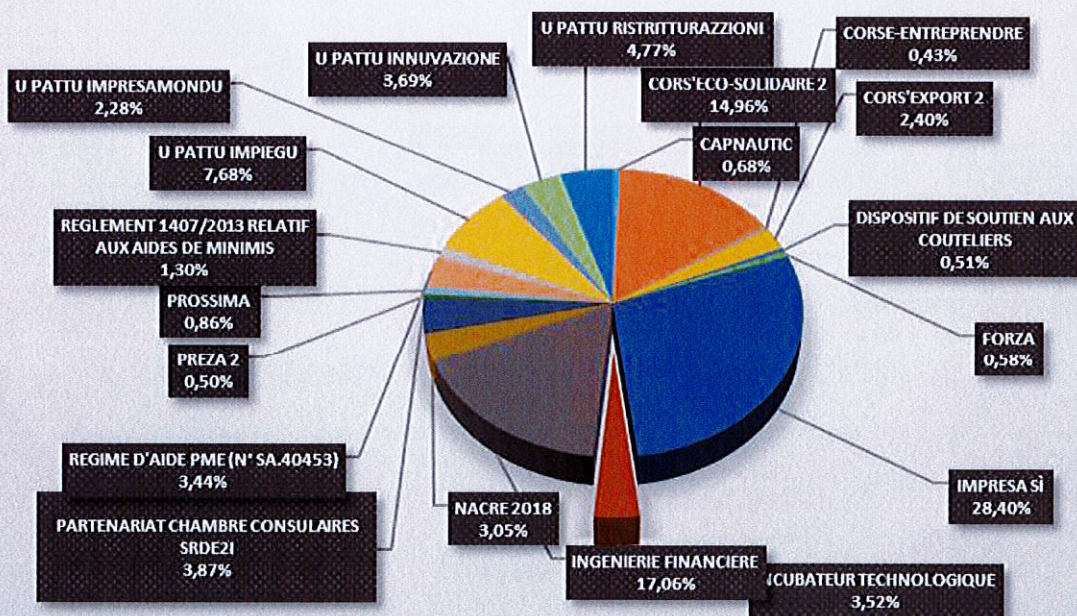
La politique de **restructuration économique au profit d'entreprises fragilisées** par des difficultés conjoncturelles et/ou une évolution de leur environnement concurrentiel a été poursuivie. Ainsi, la plateforme d'appui à la restructuration économique - Sustegnu è finanzamentu di imprese in difficoltà ou in adattazione (SFIDA) a permis de

soutenir financièrement, via le Pattu Ristrutturazioni, 13 dossiers d'entreprises pour un montant cumulé de **957 000 €**.

La politique de structuration de l'**offre de financement des porteurs de projet et des entreprises** via les instruments d'ingénierie financière portés par la plateforme « Corse financement » a connu une montée en charge sans précédent.

Ainsi, au titre de l'enveloppe exceptionnelle du PEI de 20 M€ destinée à financer les actions en faveur des TPE et des PME, a été bâti l'accord-cadre relatif à la sélection d'opérateurs **financiers chargés de la mise en œuvre d'instruments financiers** (fonds de financement de l'économie) et ont été sélectionnés les opérateurs pour porter les différents lots (fonds de trésorerie, fonds de garantie bancaire, fonds de garantie publics précaires, fonds d'amorçage, fonds de trésorerie économie sociale et solidaire, fonds de prêts d'honneur, fonds de microcrédits, etc.).

Répartition par dispositif d'aide des montants de subvention affectés en 2018



AXE VI. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

LA PÊCHE ET LES ACTIVITÉS AQUACOLES

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'accompagnement de cette filière est encadré, par décision de l'Assemblée de Corse, par l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) à travers la mise en œuvre d'une politique de promotion du développement durable et de la préservation de la ressource.

La mise en œuvre du programme européen financé par le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP) a été assurée. L'OEC, guichet unique, est le service instructeur des mesures régionalisées de ce fonds. En 2018, 7 projets ont été programmés pour un montant total de crédits communautaires de **1,35 M€** :

- l'acquisition d'un navire de pêche d'occasion par un patron pêcheur ;
- 3 opérations de remotorisation de navire ;
- 2 opérations de modernisation d'entreprises, l'une piscicole et l'autre conchylicole ;
- la restructuration du port de pêche de Pianottuli e Caldareddu.

L'OEC a été positionné par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture en qualité de **partenaire DCF** (Data Collection Framework) pour intervenir en soutien aux avis scientifiques dans le cadre de la politique commune des pêches et assurer la coordination pour la collecte des données halieutiques en Corse. Dans le cadre du projet **DACOR** (données halieutiques corses-mesure nationale du FEAMP), réalisé par l'OEC en partenariat avec l'Université de Corse, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEM) et en collaboration avec la STARESO, des techniciens scientifiques collectent des données, des pêcheurs artisans fournissent des données déclaratives précises, l'ensemble des résultats permettant de calculer l'effort et les productions de pêche. Dans la réserve naturelle di i Bucchi di Bunifaziu, d'autres projets réalisés avec la prudence de Bunifaziu poursuivent les tests d'engins de pêche sélectifs, comparent l'effet réserve avec d'autres aires marines protégées méditerranéennes (Projet MED **FishMPA blue 2**), tentent d'adapter la pêche artisanale dans le contexte du changement climatique (Projet MED

MPA ADAPT) et enfin continuent d'alimenter des bases de données halieutiques avec les suivis scientifiques menés avec les pêcheurs. Les données de près de trente années de suivis scientifiques sont intégrées dans le projet **MOONFISH** (coordonné par l'Université de Corse) alliant écologie halieutique et modélisation informatique qui développera de nouveaux modèles halieutiques adaptés à la pêche corse.

Un **suivi écologique** a été assuré avec le bureau d'étude STARESO sur les **trois récifs artificiels** mis en place en 2017 dans le golfe d'Aiacciu, au Ricantu, afin de favoriser la production de la ressource halieutique et de reconstituer la biocénose marine. Les premiers résultats sont très encourageants avec la présence d'espèces à forte valeur marchande, comme des langoustes, des chapons, des sars, etc.

En concertation entre l'OEC et l'Université de Corse, un **diplôme universitaire « Gestion des ports de plaisance et environnement »** (DU GPPE) a été ouvert à nouveau pour l'année scolaire 2018/2019, afin de répondre à la demande des organismes gestionnaires de ports. Premier diplôme de ce type au niveau national, il place l'Université de Corse dans une démarche pionnière.

Autre action innovante, la participation au **projet Interreg MED TOURISMED** qui concerne la diversification du secteur de la pêche professionnelle au travers des actions de promotion et de formation liées au pécaturisme et l'ittitourisme. Deux territoires sont concernés, le Taravu et Bunifaziu.

Le programme d'actions 2018 « **suivi d'indicateurs de développement durable dans les élevages PESQUAD de poissons** » du service d'assistance vétérinaire d'urgence (SAVU) a été soutenu en faveur des fermes aquacoles corses dans le cadre de la démarche Qualité.

Afin de réduire la pression exercée par la grande plaisance sur l'écosystème marin et notamment sur l'herbier de posidonie, une étude, livrée en septembre 2018, a été réalisée en lien avec la Chambre de

AXE VI. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURA PRUDUTTIVE

commerce préconisant la mise en place de **coffres spécialisés** pour accueillir les navires de 24 à 90 mètres. Ces corps morts sont éco-conçus de manière à créer des habitats pour la faune et la flore sous-marines.

Par ailleurs, une étude sur les **évolutions dans le domaine de la plaisance et du nautisme** est en cours et sera livrée en 2019.

La Corse adhère au **programme GHOST MED** (programme émanant de l'Agence française pour la biodiversité) dédié à la problématique des engins de pêche perdus. Elle apporte son expertise au projet DEVLOK, mené par l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier qui vise à mettre en place sur l'archipel de Kerkennah (Tunisie) une gouvernance territoriale pérenne en renforçant

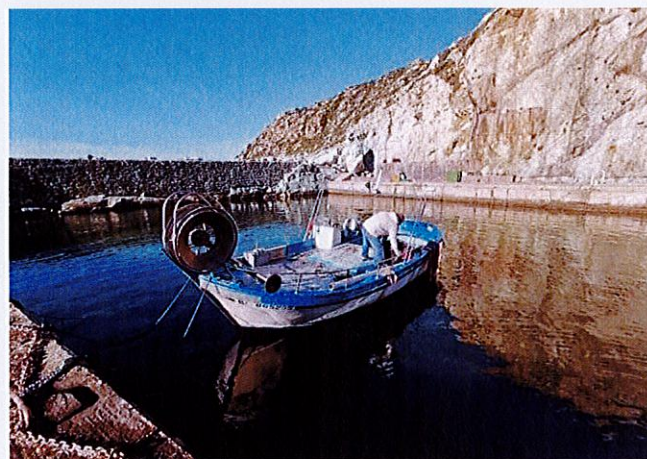
l'économie maritime, agricole et rurale des îles et en favorisant l'émergence de projets économiques et sociaux basés sur une valorisation durable des ressources locales.

Le **dispositif d'aide exceptionnelle aux entreprises de pêche insulaire** a été activé suite aux dégâts causés par la tempête ADRIAN, pour un montant de 250 000 €.

Des actions de **sensibilisation à la préservation de la biodiversité** ont été réalisées en faveur d'une centaine de scolaires à partir des nurseries des ports de San Fiorenzu et Bunifaziu. Des manifestations d'éducation à l'environnement marin, telles que Vita Marina ou Cap MER, ont également eu lieu.



Corps mort éco-conçu pour les récifs artificiels



FEAMP - Acquisition d'un navire d'occasion



Diplôme universitaire GPPE- Université de Corse



Nurserie à poissons sur San Fiorenzu

AXE VI. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

En 2018, **10,4 M€** ont été consacrés au développement touristique.

Sur l'année 2018, alors que le BTP marque des signes d'essoufflement, le tourisme continue à porter la croissance économique de l'île (bilan de la Banque de France, Ajaccio, février 2019). Les bonnes performances du secteur offrent un contexte favorable pour engager une politique publique du tourisme ambitieuse. Conformément à l'esprit de la feuille de route approuvée unanimement par l'Assemblée de Corse en avril 2018, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) a engagé le projet de transition numérique et écologique du tourisme de l'île, permettant d'affronter les enjeux de compétitivité à court et moyen termes et de durabilité à long terme. La Corse s'engage donc dans un processus de positionnement différencié d'île verte exemplaire en Méditerranée qui doit lui conférer un avantage majeur dans la compétition très active que se livrent les destinations méditerranéennes qui continuent à représenter le premier bassin touristique mondial.

La Collectivité de Corse, au travers de son établissement public, l'Agence du tourisme de la Corse, a œuvré courant 2018 sur ses trois missions principales.

La mission observation : l'année 2018 a été consacrée principalement à l'**exploitation de l'enquête aux frontières** menée tout au long de l'année 2017, exploitation qui dresse une véritable **radiographie du tourisme de l'île** et de ses micro-régions. Parmi les données marquantes, il est possible de mesurer les canaux de réservation utilisés, le poids de la clientèle affinitaire (attaches en Corse) qui ressort à 21 % des touristes globaux comptabilisés, la diversification des clientèles avec 34,3 % des touristes d'agrément qui sont étrangers avec l'Italie et l'Allemagne qui représentent plus de la moitié des séjours étrangers, l'importance du secteur non-marchand (27,5 %) dans le nombre total de nuitées, la bonne résilience de l'offre traditionnelle (hébergements marchands en hôtels, campings, villages vacances, résidences de tourisme, meublés

professionnels) qui emporte 70 % des nuitées d'agrément, 30 % échappant au secteur professionnel. Autant de données en cours d'exploitation qui permettent en 2019, de cibler de nouvelles clientèles, d'élaborer de nouvelles stratégies de promotion, de coproduire de nouvelles offres (affaires, nature & culture, etc.). Ces données seront aussi très utiles en termes d'aménagement du territoire ou de gestion de l'eau.

Pour la mission de soutien au développement de l'offre, les actions principales concernent la réalisation d'**opérations d'aménagement et d'équipements publics** financées sur le FEDER. Parmi ces projets, certains particulièrement structurants, tels la requalification du centre ancien de Bunifaziu, le projet Mantinum à Bastia, la requalification de la haute ville de Portivechju, le parcours patrimonial de l'Alta Rocca..., projets impactant à la fois la dépense publique engendrée sur le territoire mais aussi l'espace public ainsi valorisé et aménagé grâce à sa fonction touristique. L'ATC a d'ores et déjà programmé, à fin 2018, 120 % de la mesure totale du FEDER dont elle a la charge.

A relever également une accélération des **soutiens à l'investissement privé**, notamment hôtelier, où le dispositif d'avances remboursables mis en œuvre par l'ATC avec comme opérateur la Caisse de développement de la Corse a permis de programmer en 2018 15 % de fonds de plus qu'en 2017, générant sur l'île des investissements totaux à hauteur de **23,8 M€ soit 40 % de plus d'investissements qu'en 2017**.

La mission de promotion du tourisme a permis un **gain de croissance des flux touristiques** atones depuis 2016. Cette croissance retrouvée dès 2017 se poursuit à un rythme mesuré, malgré une compétition de plus en plus vive des destinations. La croissance des flux de transport enregistre cette année +2,6 % par rapport à une année 2017 déjà record.

AXE VI. DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURA PRUDUTTIVE

Pour la première année, les flux aériens avec +6,5 % dépassent les flux maritimes qui reculent pour leur part de 1,1 point.

En termes de **nuitées**, la fréquentation des campings a augmentée de 2,9 % et celle des hôtels de 1,6 %.

La **pointe saisonnière**, c'était un objectif, reste contenue à 407 000 personnes en plus des résidents au cœur du mois d'août.

Les stratégies mises en œuvre pour **augmenter la part des clientèles étrangères** ont été particulièrement remarquables dans la mesure où la hausse de clientèle étrangère dans les établissements marchands a tiré la croissance avec +10,2 %. La clientèle allemande a fait un bond de +20,7 %, celle des Italiens de +9,4 % dans ces établissements, confortant les types d'actions retenues pour développer ces marchés internationaux prioritaires.

L'Agence a également investi au côté des Chambres de commerce et d'industrie et d'Air Corsica pour

promouvoir de manière très soutenue le **lancement des nouvelles lignes aériennes**, en particulier sur le marché britannique pour encourager l'annualisation de cette desserte.

Enfin, **dans sa mission de classement des établissements de tourisme**, l'Agence a également connu une dynamique très positive : 850 dossiers ont été traités en 2018 contre 637 en 2017, soit un tiers de plus.

Pour conclure, dans la perspective d'accompagner la **transition numérique et la transition écologique du tourisme corse**, 2018 a permis de mettre en place des groupes projets dédiés aux principaux sujets stratégiques retenus dans la feuille de route.

L'ATC a effectué l'ensemble de ces actions à budget de fonctionnement et à effectif constant, appliquant ainsi les prescriptions de la Collectivité.

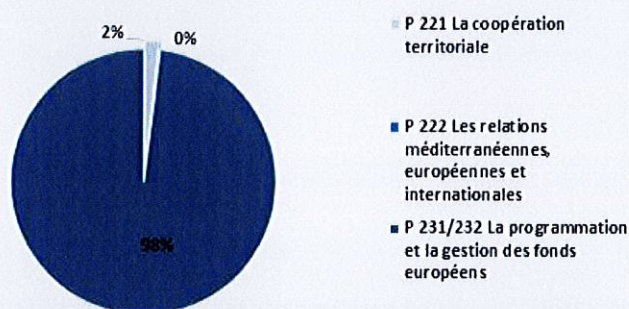


VISIT-CORSICA.COM
VOUS Y ÊTES DÉJÀ

AXE VII. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

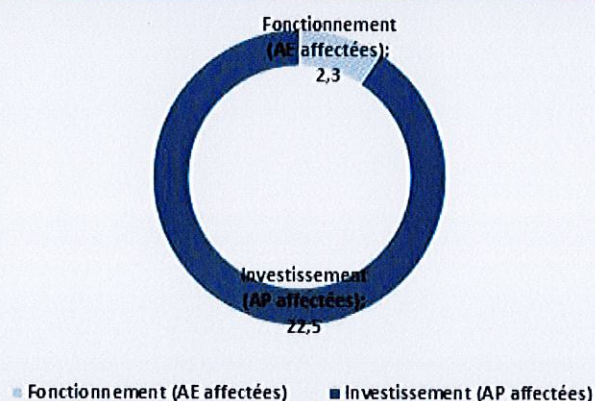
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La coopération territoriale	1 237 700,00	198 019,85	16,00 %
Fonctionnement	1 237 700,00	198 019,85	16,00 %
Investissement			
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	151 000,00	30 903,31	20,47 %
Fonctionnement	151 000,00	30 903,31	20,47 %
Investissement			
	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
La programmation et la gestion des fonds européens	15 830 000,00	11 726 008,29	74,07 %
Fonctionnement	830 000,00	183 894,73	22,16 %
Investissement	15 000 000,00	11 542 113,56	76,95 %
Dépenses totales de l'axe (I et F)	17 218 700,00	11 954 931,45	69,43 %
Total Fonctionnement	2 218 700,00	412 817,89	18,61 %
Total Investissement	15 000 000,00	11 542 113,56	76,95 %

Répartition des dépenses réalisées par politique



Un taux de réalisation de 19% en fonctionnement et de 77% en investissement

La programmation financière



Un taux d'affectation de 53% en fonctionnement et de 78% en investissement

AXE VII. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EUROPEU

Le poids des fonds européens est particulièrement important en Corse puisqu'ils représentent près de **275 M€ pour la période 2014 - 2020**.

Par ailleurs, la Collectivité mène une politique volontariste de **coopération territoriale** avec plusieurs partenaires européens, et plus particulièrement méditerranéens, pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

Le rayonnement de la Corse au sein de l'espace européen et méditerranéen est un enjeu fort qui traverse l'ensemble des secteurs économiques, sociaux et culturels des politiques publiques que mène la Collectivité.

En 2018, les efforts se sont essentiellement portés sur les priorités d'intervention suivantes :

- la programmation et la gestion des Fonds européens ;
- la coopération territoriale ;
- les relations méditerranéennes, européennes et internationales ;
- l'avenir des politiques européennes 2021-2027 et la préparation des positions de la Collectivité de Corse.

Quelques chiffres :

- 275 M€ de Fonds européens sur 2014-2020, dont :
 - 125 M€ pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement du territoire ;
 - 145 M€ pour l'agriculture, la forêt et le développement rural ;
 - 5 M€ pour la pêche et l'aquaculture.



Comité des fonds européens, le 16 novembre 2018 à Ajaccio

AXE VII. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

LA PROGRAMMATION ET LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

La Collectivité de Corse a la charge de la mise en œuvre des programmes européens du FEDER, du FSE, du FEADER, du FEAMP et du Programme Italie France Maritime. La gestion et le pilotage des financements européens et contractualisés (PEI et Contrat de plan) sont désormais centralisés au sein d'une même direction, afin de disposer d'une vision globalisée permettant de coordonner et de mettre en synergie l'ensemble de ces outils financiers. L'optimisation des crédits européens est d'autant plus importante que la période est essentielle dans l'optique de la préparation des prochains programmes européens dont le dispositif d'intervention est actuellement en discussion au niveau des instances européennes.

L'année 2018 a donc été une année charnière pour la Collectivité de Corse, qui devait, en sa qualité d'autorité de gestion, programmer et certifier de manière optimale les fonds communautaires 2014 - 2020.

Malgré un démarrage tardif, le niveau de programmation et de certification du programme opérationnel FEDER FSE et du programme de développement rural de la Corse (PDRC) est très satisfaisant.

A la fin 2018, le **taux de programmation du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 s'établit à 60 %** (soit 62 % de FEDER et 49 % de FSE).

Concernant la consommation des crédits, la Collectivité **a dépassé largement de près de 2 M€ le seuil de dégageement d'office**.

S'agissant du **programme de développement rural de la Corse 2014-2020**, le taux de programmation **s'établit à 47 %**.

Concernant la consommation des crédits FEADER, le seuil de dégageement d'office a été largement dépassé, le PDRC affichant un montant de FEADER payé au 31 décembre de **61,9 M€, soit environ 38 M€ au-dessus du seuil**.

Quelques chiffres :

concernant le programme FEDER FSE 2014-2020



Quelques chiffres :

concernant le programme de développement rural de la Corse 2014-2020



AXE VII. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EUROPEU

S'agissant du **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP), 1,34 M€ de crédits a été programmé à ce jour sur une enveloppe de près de 5,5 M€, soit 25 % de la maquette financière.

Les axes sont les suivants :

- aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs ;
- efficacité énergétique et atténuation du changement climatique ;
- ports de pêches, sites débarquement, halles de criées, abris, protection environnementale, sécurité, conditions de travail ;
- investissements productifs en aquaculture.

Pour la période 2018-2020, la Corse est éligible à l'**Initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ) compte tenu du taux de chômage des jeunes. Une enveloppe de plus de 1 M€ est disponible pour améliorer le repérage des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et leur proposer un accompagnement personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi.

Le taux de programmation est de **14 %**.

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2018 et de la mise en place de la nouvelle Collectivité

complexifiant la procédure de certification, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2018 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits. Un travail collaboratif piloté par la Direction des affaires européennes, méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés a été engagé avec l'ensemble des services instructeurs, afin de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et les maîtres d'ouvrages.

Une nouvelle **stratégie de communication** des programmes européens à destination du grand public a été mise en œuvre visant à rendre plus lisible l'action des Fonds européens sur le territoire. Ainsi, 51 articles ont été publiés sur le portail internet www.europa.corsica concernant à la fois l'actualité européenne et des appels à projet pour la Corse, qui ont généré un flux de 210 625 vues.

Par ailleurs, les projets réalisés grâce au soutien européen ont été valorisés auprès du grand public et des professionnels dans le cadre du **Joli mois de l'Europe** organisé par la Collectivité du 1^{er} au 31 mai 2018. L'ensemble des manifestations a accueilli 665 participants.

Un impératif : sécuriser les procédures de gestion et de suivi des subventions !

La Collectivité, autorité de gestion, a mis en place un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du programme.

Différentes actions ont été conduites en 2018, autour de trois axes majeurs : la mise en œuvre des activités de contrôle, la gestion et le pilotage des risques et le pilotage du dispositif de prévention des conflits d'intérêts et de lutte anti-fraude.



AXE VII. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

Des projets exemplaires soutenus par les Fonds européens

AGRIEX : Autour de l'Université de Corse, Corsica Essences, Solyvia SAS et Huiles essentielles de Teppe Rosse collaborent autour d'un projet commun visant à valoriser la filière des plantes aromatiques et médicinales de Corse, dans le cadre du marché des cosmétiques, de l'aromathérapie et de la pharmacie, en plein essor, qui peut représenter une voie de diversification majeure pour les entreprises et les agriculteurs insulaires. L'aide du FEDER s'élève à 969 519 € pour un coût de plus de 1,5 M€. www.universita.corsica/fr/focus/agriex



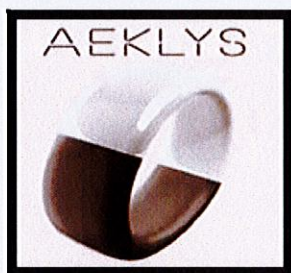
physique adaptés aux spécificités métaboliques et génétiques de chacun. Le projet a bénéficié d'un financement du FEDER de 300 447 € pour la finalisation du développement du produit et pour le lancement de son industrialisation.

MANTINUM, SPASSIMARE et ALDILONDA :

Dans le cadre de son programme de valorisation du patrimoine et de sa politique culturelle, la commune de Bastia lance, grâce au FEDER, un ensemble d'investissements situés à la citadelle. Trois projets sont ainsi financés : le Spassimare, l'Aldilonda et le Mantinum. Le Spassimare est un réseau de pistes cyclables, pour piétons et personnes à mobilité réduite, afin de favoriser les modes de transports doux (3 M€ dont 1,8 M€ de FEDER). Véritable balcon sur la mer, l'Aldilonda contournera la Citadelle, afin de reconnecter Bastia à sa façade maritime (910 059 € dont 546 035 € du FEDER). Le Mantinum est un théâtre de verdure situé face au Vieux-Port qui permettra d'organiser des spectacles mais surtout de créer un nouvel espace de vie (2,355 M€, dont 1,413 M€ de FEDER).



ICARE Technologies : Startup ajaccienne fondée en 2016, elle emploie actuellement un peu moins de 30 salariés. Le système développé consiste en une bague intelligente AEKLYS équipée de la technologie NFC (Near Field Communication) qui permet de se substituer à l'ensemble des cartes de paiement, des clés de voiture ou domicile et aux dispositifs actuels d'identification sans contact. Pour assurer une sécurité maximale, la bague est équipée de plusieurs systèmes brevetés et deux autres brevets sont prévus pour finaliser le projet. Le financement du FEDER de 2 M€ permettra à la société d'effectuer les phases de test de marché et à partir de mai 2019, la commercialisation de la bague sera possible par le biais de plateformes de vente en ligne pour un montant de 149 €.



SAS LSee (développement d'un tracker métabolique) : LSee est une jeune entreprise innovante fondée en février 2015, composée de 6 personnes. Son but est de commercialiser son biocapteur de dégradation de masse grasseuse, dont l'application mobile permet de suivre en temps réel la dégradation de masse grasseuse et d'identifier les aliments et l'activité



La Milo TV : La web TV animée par les jeunes des missions locales de Corse.

Son but est d'informer sur des questions d'intérêt général comme l'emploi, la formation, la culture & société, le vivre ensemble, l'innovation, le sport, ... et même de passer des coups de gueule !

Portée par l'association régionale des missions locales, le coût total de l'opération pour 2018 est de 133 928 €, dont 86 428 € de FSE au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

www.milotvcorse.com



AXE VII. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È URUPEU

LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Dans le prolongement des programmes européens, la Collectivité mène au titre de la coopération territoriale européenne une politique volontariste et développe des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

En 2018, la Collectivité s'est donc fortement mobilisée dans la mise en œuvre des programmes interrégionaux qui ont permis la programmation d'une enveloppe importante de crédits communautaires.

Ainsi, **le 3^{ème} appel à projet du programme de coopération INTERREG maritime 2014-2020** a permis de mobiliser une enveloppe de près de 5 M€ de FEDER qui, cumulée aux deux autres appels à projets, représente plus de 24 M€ de crédits. Au total, 81 projets en partenariat avec la Corse ont été ainsi financés.

Parmi ces projets, quelques thématiques sont particulièrement importantes :

- les services d'incubation des entreprises avec un investissement important des chambres de commerce (projets MARITTIMO TECH, FRISTART) ;
- les services d'accompagnement des entreprises sur différentes filières comme le tourisme, l'agroalimentaire ou encore la filière nautique (FOOD & WINE MARKET PLACE, VIVIMED, MARE DI AGRUMI, BLUE CONNECT, TERRAGIR 3) ;
- les projets destinés à améliorer la durabilité des ports et notamment des ports de commerce par :
 - la lutte contre la pollution acoustique (DECIBEL, LIST PORT, MON ACUMEN) ;
 - la lutte contre la pollution environnementale et notamment la promotion et le développement de l'utilisation du gaz naturel liquéfié (TDI RETE GNL, PROMO GNL, SIGNAL) et le traitement des sédiments dans les ports (SEDRIPORT, SEDITERRA) ;
 - le 4^{ème} appel qui sera publié en 2019 complètera cette thématique par l'amélioration de la qualité de l'air.

- la promotion et la valorisation des ressources naturelles et culturelles (INTENSE, GRITACCESS) ;
- la sécurité de la navigation (SICOMAR +) ;
- l'amélioration des connexions entre territoires transfrontaliers (GECT Iles) ;
- la lutte contre les incendies (MEDSTAR, INTERMED, MED PSS).

S'agissant des autres programmes de coopération, la Collectivité s'efforce de renforcer son **dispositif d'accompagnement auprès des porteurs de projets** notamment au travers du 2^{ème} appel à projets du programme MED qui a abouti à l'approbation de 3 projets en partenariat avec la Corse.

Un 3^{ème} appel à projet est en cours et prévoit un focus sur les territoires insulaires et sur la thématique du tourisme durable. Compte tenu de l'intérêt que présentent ces programmes pour le développement de notre territoire, la Collectivité entend poursuivre son accompagnement des porteurs de projets tant dans la phase de montage que dans celle du suivi administratif et financier du projet.

AXE VII. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

LES RELATIONS MÉDITERRANÉENNES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

La Collectivité de Corse est membre de la **Conférence des régions périphériques maritimes** (CRPM) qui réunit 160 régions issues de 25 Etats de l'Union européenne et au-delà, pour près de 200 millions d'habitants.

Les 12 et 13 juillet 2018, l'assemblée générale de la Commission des îles de la CRPM, dont la présidence est assurée par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, s'est tenue à Bastia.

Ces débats, auxquels ont pris part des représentants de la Commission européenne, des gouvernements nationaux et du Parlement européen, ont notamment porté sur le transport et l'accessibilité pour les îles, le tourisme durable et la gestion de la biodiversité ainsi que sur l'énergie.

A cette occasion, les régions insulaires ont adopté une position commune sur cette thématique ainsi que sur l'avenir de la politique de cohésion.



La représentation de la Collectivité de Corse auprès des instances européennes est assurée de façon permanente par son **antenne à Bruxelles** qui défend ses intérêts auprès des institutions européennes, notamment dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel et les politiques européennes 2021-2027, prépare et accompagne les échanges entre la Collectivité de Corse et les institutions européennes et favorise le renforcement des échanges et des relations de coopération avec les régions et les partenaires européens présents à Bruxelles.

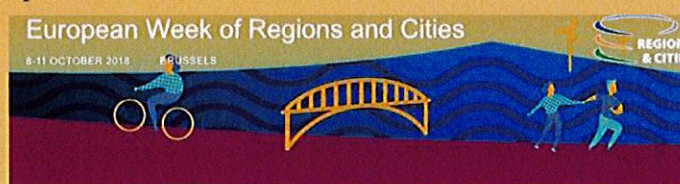
Au titre de sa mission d'information, l'antenne de Bruxelles publie une lettre mensuelle disponible en ligne sur le site www.europa.corsica, les Echos d'Europe, qui présente l'actualité de la législation européenne en cours et en préparation, les appels à projets européens, les consultations publiques européennes, les concours et les recherches de partenariat.

Depuis novembre 2018, l'antenne de Bruxelles accueille également dans ses locaux un agent, qui a pour mission de renforcer la prospection des entreprises insulaires pour la zone Benelux.



La Collectivité a participé à la 16ème édition de la semaine européenne des régions et villes d'Europe (**les Open days**) qui s'est tenue à Bruxelles du 8 au 11 octobre 2018.

Dans ce cadre, un **partenariat** a été mis en place par l'antenne de la Collectivité de Corse avec les bureaux bruxellois des Baléares, de la Crête et de la Sardaigne et deux événements ont été organisés à cette occasion : un séminaire sur « l'économie verte comme opportunité de développement pour les îles de l'UE » et un événement de « networking » (réseautage) sur le même thème.



AXE VII. SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EUROPEU

Le Conseil permanent corso-sarde : créé en 2016, il comprend, outre les Présidents des deux Assemblées, Jean-Guy TALAMONI et Gianfranco GANAU, qui assurent une présidence conjointe, les présidents de groupes du Consiglio regionale di Sardegna et les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse. Il joue le rôle d'interface politique entre les élus corses et sardes, encourage la coopération entre les populations et les institutions des deux îles et travaille à la défense des intérêts communs des deux îles vis-à-vis de l'Union européenne.

Sa réunion à Bonifaziu le 10 juillet 2018 a permis d'échanger sur les questions institutionnelles des deux îles, ainsi que sur les thématiques de la langue, de l'environnement, du social et de l'éducation.



Assemblée générale de la Commission des Îles, les 12 et 13 juillet 2018 à Bastia

La Collectivité est partenaire du projet **InterregMED** visant à augmenter le financement de l'innovation dans l'économie verte (gestion des ressources, économie circulaire, gestion des déchets, énergies renouvelables). Ce projet a débuté en janvier 2018, pour une durée de 4 ans. La Corse prendra le leadership de mai 2018 à mai 2019 pour toute la phase test du projet.

Elle est également impliquée dans les projets **PANORAMED** et **OUESTMED** (en matière de tourisme et de sécurité maritime en méditerranée) mais aussi dans l'initiative **BLUEMED**, concernant la croissance bleue dans la zone méditerranéenne européenne et internationale.

AXE VII. FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

LA PRÉPARATION DE L'APRÈS 2020

Le prochain cadre financier pluriannuel européen pour la période 2021-2027 et l'architecture des futures politiques européennes, notamment la politique de cohésion et la politique agricole commune, sont actuellement en débat au sein des institutions européennes.

La Collectivité de Corse suit de très près ces négociations et plaide activement pour la prise en compte des spécificités des régions insulaires qui nécessitent des réponses différenciées et proportionnées destinées à compenser le handicap de la discontinuité territoriale. Au sein de Régions de France, elle a notamment veillé à ce que soit réaffirmé le caractère essentiel des questions de transport et de connectivité numérique pour le développement des îles.

Les 5 et 6 décembre 2018 devant le **Comité des Régions**, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive en charge des affaires européennes, a présenté un rapport adopté à une très large majorité, défendant notamment le maintien de la coopération maritime dans la coopération transfrontalière et la hausse du budget global de ces programmes qui constituent des enjeux importants pour notre territoire.

Au sein de **Régions de France**, la Collectivité s'est mobilisée pour soutenir des propositions principalement axées autour de 2 dimensions :

- **une dimension stratégique**, pour une politique de cohésion réellement territorialisée, le maintien de programmes régionaux plurifonds FEDER/FSE, le maintien de la règle du dégageant d'office en N+3 et l'augmentation des préfinancements, la territorialisation du FSE, le renforcement de la coopération territoriale européenne dans ses 3 dimensions, transfrontalière (y compris maritime), transnationale et interrégionale ;
- **une dimension opérationnelle**, pour une politique de cohésion réellement simplifiée.

Dans l'objectif de préparer les prochaines échéances, plusieurs dispositions ont été prises par la Collectivité dès 2018 pour optimiser son fonctionnement.

Ainsi, son **dispositif d'évaluation** a été renforcé visant à assurer la fiabilité des indicateurs et la conduite des évaluations.

Un cahier des charges relatif à une **assistance à maîtrise d'œuvre pour la conduite des évaluations** a été rédigé, permettant d'apporter à la Collectivité les éléments utiles à l'amélioration de ses programmes ainsi qu'à la rédaction des programmes pour la période 2021-2027.

La qualité des **rapports annuels de mise en œuvre** (RAMO) a été améliorée, pour parvenir à un état d'avancement des programmes de plus en plus qualitatif.

Un **guide du porteur de projet** destiné à venir en appui aux acteurs sollicitant une subvention FEDER ou FSE sera bientôt disponible en ligne.

La Collectivité s'est dotée d'une **stratégie de spécialisation intelligente**, outil qui contribue à l'émergence d'activités innovantes dans un contexte de budgets publics contraints. La logique de la 3S est de concentrer des moyens pour la recherche, l'innovation et le développement économique sur des priorités et des secteurs clefs, choisis en fonction de spécificités régionales. Deux domaines d'innovation stratégiques (la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la production et la gestion de l'énergie en milieu insulaire) et un domaine transversal (le développement du numérique) ont été définis, qui représentent nos savoir-faire et notre spécificité vis-à-vis des autres régions européennes.

IV. A SITUAZIONE FINANZIARIA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les éléments ci-dessous sont extraits du compte administratif 2018 qui présente de façon détaillée l'ensemble des données financières et budgétaires de la Collectivité.

Un bilan financier conforme à la stratégie financière

L'épargne brute de la Collectivité de Corse (excédent des ressources réelles sur les dépenses réelles) s'élève à 208 M€. Avec un remboursement en capital de 32,8 M€, la capacité de financement nette s'établit à 175 M€.

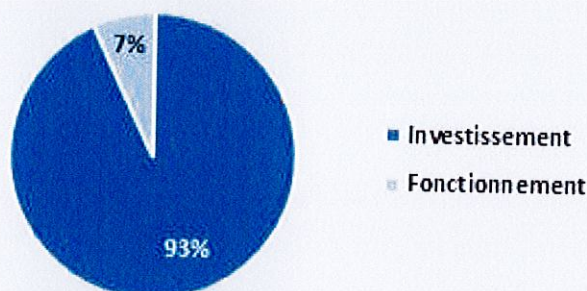
La capacité de désendettement de la collectivité s'établit à moins de quatre ans, pour un encours de dette de 775 M€.

Le résultat du compte administratif de l'exercice s'élève à 40,15 M€.

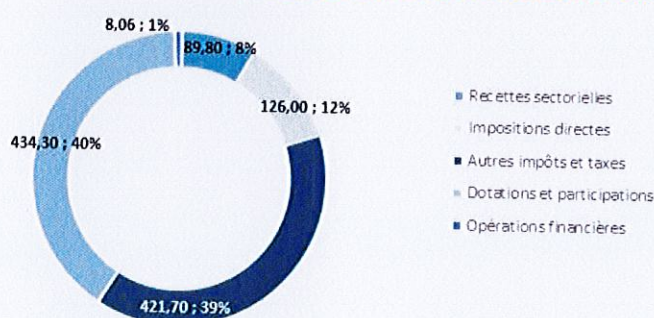
Les ressources de la Collectivité de Corse

Les recettes réelles s'établissent à 1 161 M€ et se décomposent ainsi :

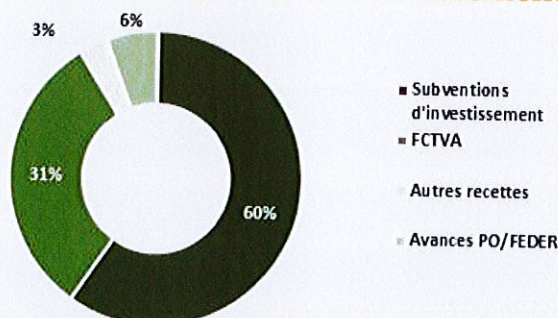
- 1 079 M€ en fonctionnement, soit un taux d'exécution de 101 % ;
- 82 M€ en investissement, soit un taux d'exécution de 80 % (hors prévision de l'emprunt d'équilibre).



La structure des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :

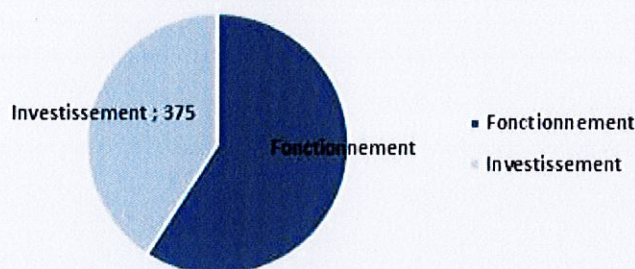


IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les dépenses réelles de la Collectivité de Corse

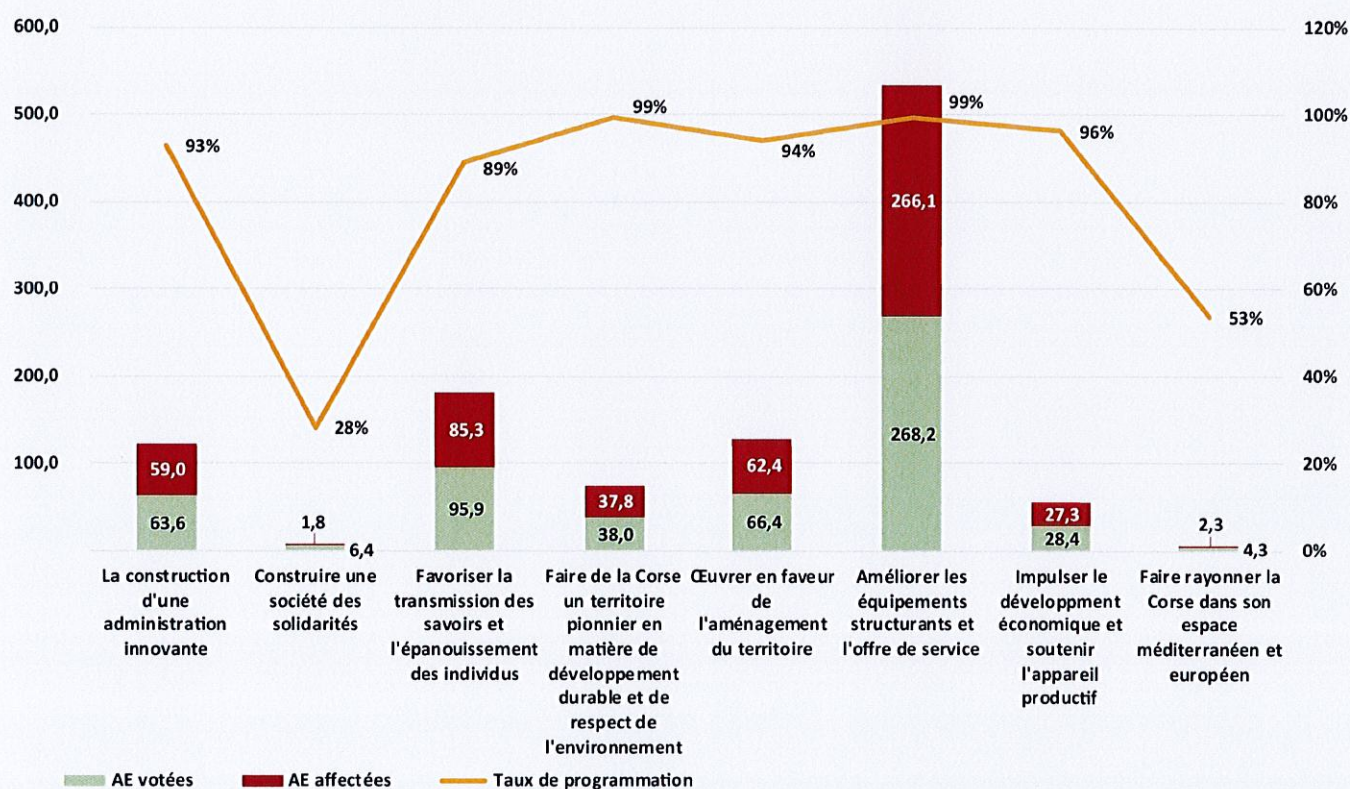
Malgré une année 2018 marquée par la fusion, la Collectivité de Corse a réalisé des taux de programmation élevés.

Le montant des AE / AP affectées



Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

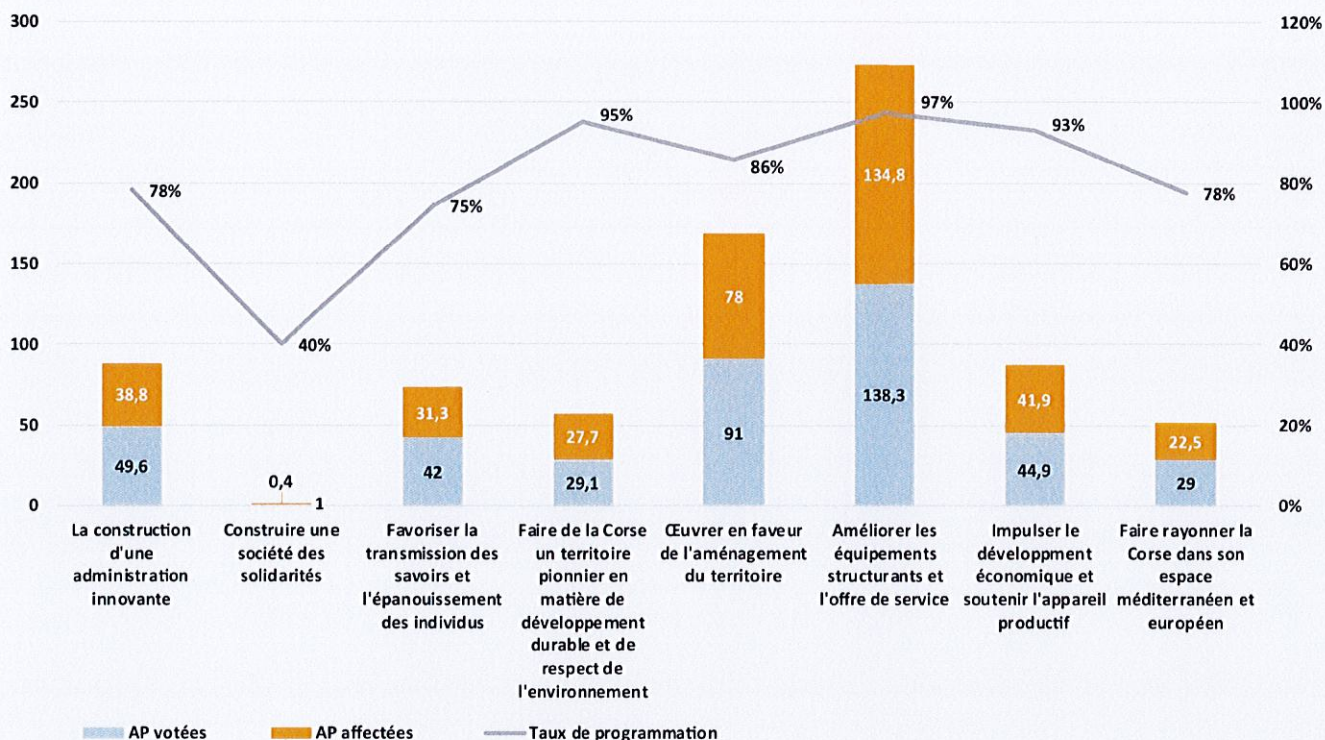
Le taux d'affectation des autorisations d'engagement par axe se présente ainsi :



En M€

IV. A SITUAZIONE FINANZIARIA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

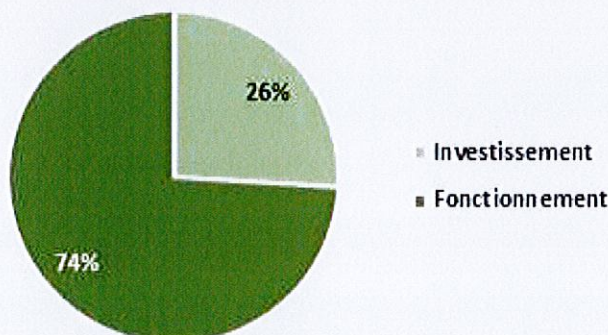
Le taux d'affectation des autorisations de programme par axe se présente ainsi :



En M€

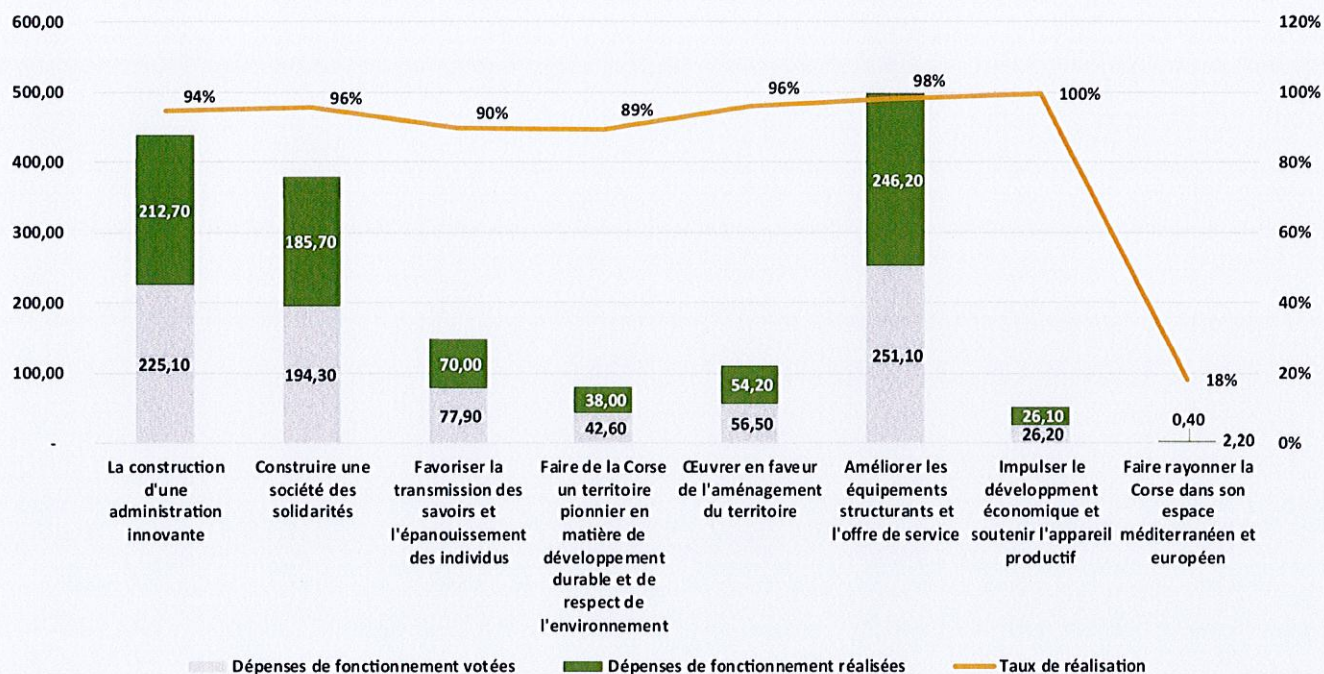
Les dépenses réelles s'établissent à 1 187 M€ et se décomposent ainsi :

- 878,7 M€ en fonctionnement, soit un taux d'exécution de 95,30 %
- 308,1 M€ en investissement, soit un taux d'exécution de 82,89 %.



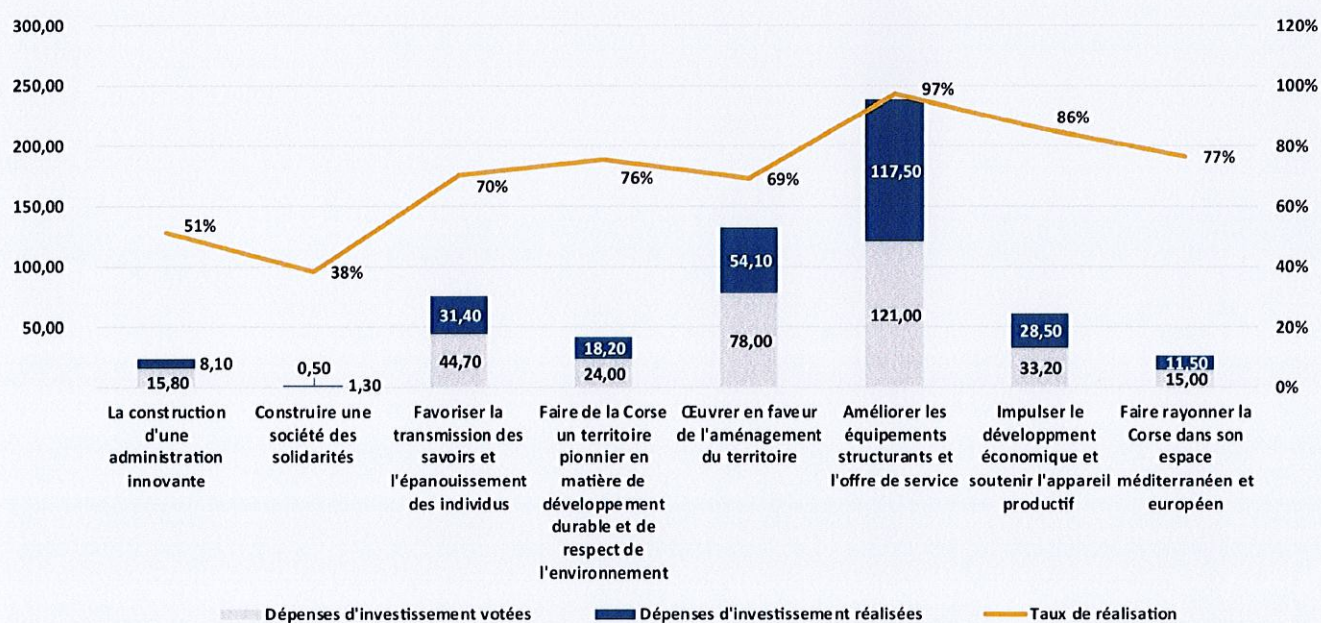
IV. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :



En M€

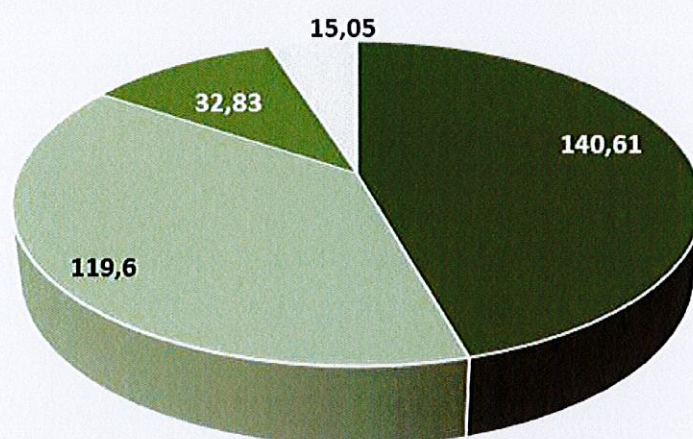
Les dépenses réelles d'investissement se décomposent ainsi :



En M€

IV. A SITUAZIONE FINANZIARIA DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage s'établissent à 140,6 M€ et représentent 45 % des dépenses réelles d'investissement.



- Maîtrise d'ouvrage directe
- Remboursement de la dette
- Aides aux tiers
- Autres immobilisations financières

Raportu d'Attività
Rapport d'Activité
- 2018 -



22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica
www.isula.corsica

Direction Générale des Services
Conception graphique et réalisation Collectivité de Corse
Crédits photos : CdC

Accusé de réception

Objet	RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE POUR L'ANNEE 2018
Identifiant acte	02A-200076958-20190628-041597-DE
Identifiant interne	041597
Date de réception par la préfecture	5 juillet 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)